



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Guide méthodologique Schéma Directeur Vie Étudiante



Juin 2023

# SOMMAIRE

<b>Éditorial de la ministre</b>	<b>3</b>
Éditorial du réseau VECU	4
Éditorial du réseau Vie étudiante (RVE)	5
<b>Remerciements</b>	<b>6</b>
<b>Préambule</b>	<b>11</b>
<b>1. Pourquoi se doter d'un SDVE ?</b>	<b>13</b>
1. 1. Positionnement du SDVE	15
1. 2. Un contexte favorable pour renforcer les politiques de vie étudiante	15
1. 3. Ouvrir une réflexion sur les notions de vie étudiante	16
1. 4. Définir les grandes lignes directrices	18
1. 5. Inscrire la stratégie de vie étudiante dans la politique contractuelle	21
<b>2. Quelle organisation mettre en place ?</b>	<b>23</b>
2. 1. Définir une organisation fonctionnelle	24
2. 2. Mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières	31
2. 3. Identifier les besoins (publics et méthodologie)	33
<b>3. Comment inscrire le SDVE dans son territoire ?</b>	<b>39</b>
3. 1. Quels liens avec les SDVE existants dans le territoire ?	40
3. 2. Profiter des dialogues territoriaux	40
3. 3. Quels partenariats avec les collectivités territoriales ?	42
<b>4. Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ?</b>	<b>45</b>
4. 1. Informer et communiquer	46
4. 2. Gérer les relations partenariales	47
4. 3. Mettre en place un dispositif de suivi	47
4. 4. Préparer les bilans	51
4. 5. Maintenir la dynamique autour du SDVE sur le temps long	52
<b>5. Recommandations issues des ateliers de consultation</b>	<b>54</b>
5. 1. Avec les réseaux professionnels	55
5. 2. Avec les étudiants	62
5. 3. Avec des partenaires	64
<b>Annexes</b>	<b>68</b>
A. Notions de vie étudiante, vie de campus, vie universitaire	69
A. 1. Notion de vie étudiante et de qualité de la vie étudiante	70
A. 2. Notion de vie de campus	72
A. 3. Notion de vie universitaire	73
B. Glossaire	74

# Éditorial



La Réussite étudiante est au cœur des préoccupations du Gouvernement, des établissements et des acteurs territoriaux.

La crise sanitaire a montré la nécessité d'une forte mobilisation des acteurs dans tous les domaines de la vie étudiante : la santé, le logement, la mobilité, le bien-être, la culture, le sport...

La vie étudiante doit prendre en compte les richesses et les spécificités des différents profils étudiants : sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, étudiants artistes, étudiants aidants, étudiants salariés...

Le schéma directeur de vie étudiante (SDVE), pensé à l'échelle de l'établissement et ancré dans son territoire, doit traduire la volonté de l'établissement et de sa communauté de construire et d'affirmer une politique de vie étudiante au plus près des besoins des étudiants et adaptée au territoire.

Le SDVE ne peut être efficace que s'il est partagé. Il doit être le résultat d'une réflexion commune portée par la communauté universitaire - étudiante, enseignante, administrative - en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

C'est dans le prolongement des dialogues territoriaux sous l'égide des recteurs et dans cet esprit de co-construction que nous avons souhaité accompagner les établissements dans l'élaboration de leur schéma directeur de vie étudiante !

Je tiens à remercier les réseaux VECU des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire et le réseau RVE des responsables de services de vie étudiante pour leur engagement dans cette démarche, ainsi que les associations et organisations représentatives des étudiants.

Nombreux sont les acteurs de la vie étudiante qui ont également répondu favorablement à l'appel des rédacteurs de ce guide lors de consultations pour répondre à leurs questions et proposer de précieux conseils dans l'élaboration des schémas directeurs de vie étudiante. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Je forme le vœu que ce document facilite l'implication et l'adhésion de l'ensemble de la communauté à la démarche afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement et au territoire.

Vous me trouverez toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos projets pour améliorer le bien-être et les conditions de vie de tous nos étudiants.

**Sylvie Retailleau**

Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## Editorial du réseau national des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire (VECU)

La place accordée à la vie étudiante et de campus depuis quelques années dans les politiques publiques des établissements démontre l'importance grandissante de ce sujet. Sa prise en compte est centrale pour favoriser les réussites des étudiantes et étudiants, en intégrant les dimensions sociales, culturelles, sportives et citoyennes de leur parcours, tout en y associant les multiples parties prenantes sur un territoire.

L'un des enjeux majeurs pour l'enseignement supérieur est de mieux appréhender ces questions. La mise en place de schémas directeurs de vie étudiante constitue une réponse concrète à apporter à l'amélioration des conditions de vie et d'études. Ces schémas peuvent être pensés comme des outils de planification qui permettront aux gouvernances d'établissement de structurer, de coordonner et d'accompagner les actions en faveur de la vie étudiante.

Les vice-présidentes et vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire (VECU) ont été sollicités par la DGESIP pour participer à la rédaction de ce guide d'aide à la création de schémas directeurs vie étudiante. Ceci témoigne de l'attention accordée désormais à la qualité de vie étudiante, et plus largement des campus, au niveau national et dans les politiques des établissements qui sont en première ligne pour connaître les attentes et les besoins des étudiants, et pour mettre en place des initiatives en réponse à ces besoins.

Il existera autant de schémas directeurs qu'il y a d'établissements, avec des situations diverses, des historiques de collaborations et de développement de services dédiés différents, et ce guide tente de répondre à toutes les interrogations auxquelles ont été confrontés toutes celles et ceux qui se sont engagés dans la démarche de rédaction d'un schéma directeur ces derniers mois : quelle temporalité, quelle organisation interne, comment sonder les besoins, quel suivi... ? Autant de questions qui trouveront ici des éléments de réponse et d'orientation, grâce aux nombreux groupes de travail qui se sont tenus, sources d'échanges constructifs pour mieux partager et connaître les différentes façons d'appréhender la vie étudiante et de campus.

L'engagement de tous les acteurs, en particulier des vice-présidents du réseau VECU, a permis d'aboutir à ce document et de sincères remerciements leurs sont adressés, ainsi qu'à la sous-direction de la réussite et de la vie étudiante de la DGESIP pour sa sollicitation.

**Laurent Bordet**, Vice-Président Vie des Campus, Université d'Angers et coordonnateur réseau VECU

**Julie Morère**, Vice-Présidente Vie de Campus, Nantes Université et coordonnatrice réseau VECU

## Editorial du réseau Vie étudiante (RVE)

La vie étudiante est une composante essentielle de l'enseignement supérieur. Les liens entre réussite académique et vie étudiante ne sont plus à démontrer, mais ils doivent mieux se structurer et intégrer les stratégies des établissements. Au-delà des orientations et des préconisations que définit le Schéma Directeur Vie Étudiante (SDVE), l'objectif principal est de s'engager pour l'amélioration de la qualité de vie étudiante au bénéfice de leurs réussites.

Deux évènements ont, en peu de temps, mis en avant la prise en compte de la vie étudiante au sein des établissements d'enseignement supérieur. La mise en place de la CVEC a tout d'abord donné une impulsion forte et structurante, de manière équitable sur l'ensemble du territoire national.

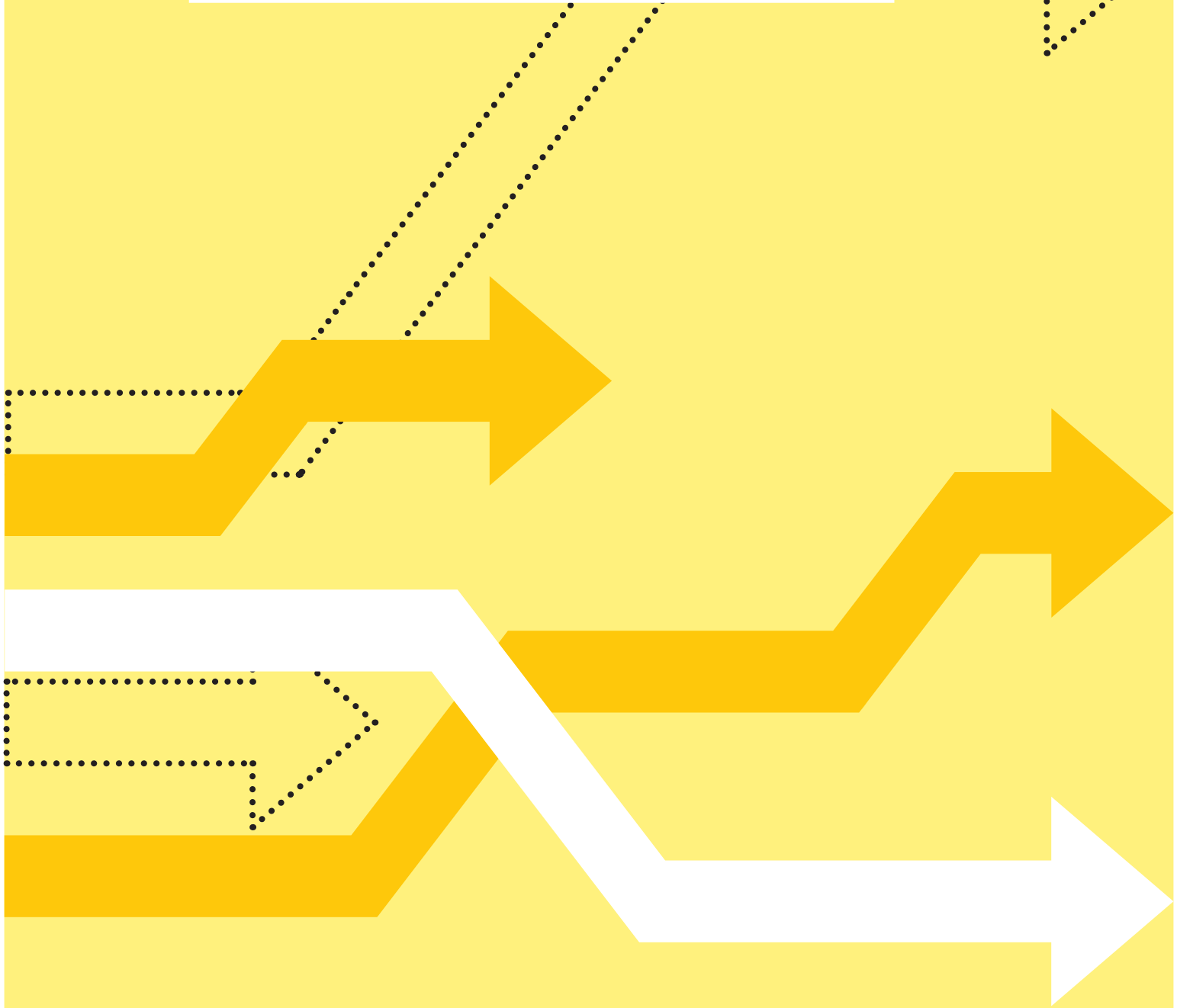
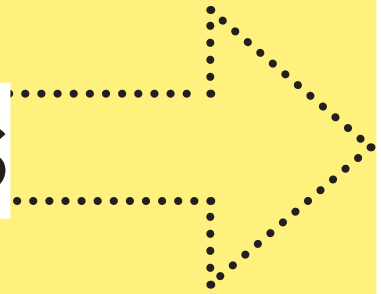
Puis plus récemment, la crise sanitaire et son impact sur la qualité de vie et la santé mentale des étudiants, a mis en exergue les difficultés que peuvent rencontrer ces derniers. Cette période difficile a favorisé une prise de conscience de l'importance du lien social au travers d'une vie de campus riche et source d'expériences collectives, associatives, culturelles, sportives et du bien-être des étudiants.

L'élaboration par les établissements d'un tel schéma directeur nécessitera un travail de concertation, associant les étudiants et l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et prenant en compte toutes leurs problématiques. Il s'agit là de redessiner les contours de cette vie étudiante, de déterminer un vocabulaire et un périmètre communs, en commençant par mieux définir ce qu'elle englobe. Ce travail doit pouvoir répondre à cet enjeu via l'implication des différents services opérationnels dont l'expertise de terrain sera déterminante.

Le SDVE est un témoin de la transversalité de nos missions et est une étape essentielle dans le processus de prise en compte et de reconnaissance de la vie étudiante comme facteur de réussite et d'épanouissement pour les étudiants.

### **L'équipe du Réseau Vie Etudiante**

# Remerciements



La démarche pour produire ce guide méthodologique a mobilisé de nombreuses personnes.

La réalisation d'un schéma directeur de vie étudiante dans un établissement, comme souligné dans le contenu de ce guide, implique toute la communauté universitaire et de nombreux partenaires et acteurs du territoire.

Il n'était donc pas envisageable de penser la conception de ce guide sans s'engager dans un processus de co-construction avec des établissements mais aussi avec les associations étudiantes, les différents réseaux professionnels des personnels des universités et les différents partenaires et acteurs des territoires travaillant sur cette thématique de vie étudiante. Plus de 300 personnes ont été associées à notre démarche.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et réseaux, mentionnés ci-dessous, qui ont contribué à ce projet pour leur forte implication et leur disponibilité sur la période d'octobre 2022 à janvier 2023.

**Anne Devulder**, conseillère Vie étudiante et territoires, DGESIP

et **Jean-François Maynier**, chargé de projet Vie étudiante et territoires, DGESIP

## Pour le groupe de travail de rédaction du guide

### → Les coordonnateurs du réseau VECU

**Laurent Bordet**, Vice-Président Vie des Campus Université d'Angers

**Julie Morere**, Vice-Présidente Vie de Campus Nantes Université

### → Le trésorier du réseau RVE

**Jérémy Landrieux**, Directeur de la vie étudiante, Université de Picardie

**Audrey Abonnen**, Vice-présidente en charge de la vie universitaire, Université d'Avignon

**Laëtitia Bouet**, Cheffe de projets Vie Etudiante, Université Technologique de Compiègne

**Axelle Cadere**, Vice-Présidente vie étudiante, vie de campus, Université de Nîmes

**Pierre Degott**, Vice-Président du Conseil de la Vie Universitaire, Université de Lorraine

**Béatrice Delorge**, Directrice du Pôle Vie Etudiante, Aix Marseille Université

**Marianne Eloi**, Directrice de la Vie étudiante, Université de Bordeaux

**Laëtitia Galindo-Marlese**, Responsable du service Vie étudiante, Université de Toulouse

**Romain Gerland**, Chargé de mission vice-présidence Vie étudiante, Université Gustave Eiffel

**Brigitte Gustin**, Chargée de mission Vie étudiante, Université de Nouméa

**Véronique Hédou**, Chargée de la vie étudiante, Université Technologique de Compiègne

**Virginie Le Men**, Vice-Présidente en charge de la vie étudiante, Université de Picardie

**Abdelhamid Limani**, Chargé de mission Vie Universitaire, Paris 13

**Lamine Mahmoudi**, Directeur des études et de la vie étudiante, Université de Nîmes

**Anne Mantel-Guiochon**, Vice-Présidente Vie Universitaire, Paris Saclay

**Claude Marange**, Directeur département Formation et Vie Etudiante à l'Université Fédérale de Toulouse, INSA Toulouse

**Karine Marot**, Vice-Présidente, Vie étudiante, Université Gustave Eiffel

**Jean-Louis Moro**, Vice-président à la vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail, Aix Marseille Université

**Bernard Muller**, Vice-Président en charge de la vie étudiante et vie de campus, Université de Bordeaux

**Claudine Paldacci**, Responsable du bureau de promotion de la vie de campus, Université de Corse

**Christine Reboul**, Responsable de la vie étudiante, Université de Nîmes

**Maxence Roulliat**, Vice-Président Délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, Université de Bourgogne

**Jérémie Santini**, Vice-Président en charge de la vie étudiante, Université de Corse

## Pour le Comité de Suivi

### → VECU Réseau des VP vie étudiante et vie de Campus

**Laurent Bordet**, Coordonnateur du réseau VECU, Vice-Président Vie des Campus Université d'Angers

**Julie Morère**, Coordonnatrice du réseau VECU, Vice-présidente Vie de campus, Nantes Université

### → Réseau des responsables de vie étudiante

**Jérémy Landrieux**, Directeur de la direction de la vie étudiante Université de Picardie Jules Verne

### → ADGS, Association des Directeurs Généraux des services

**Allain Helleu**, Directeur général des services, Université de Bourgogne

**Fredéric Despres**, Directeur général des services, INSA Lyon

**Cécile Chicoye**, Conseillère auprès de l'ADGS

### → ADSSU Association des directeurs de Services de Santé Universitaire

**Laurent Gerbaud**, Président de l'ADSSU, Médecin directeur du pôle santé handicap de l'université Clermont-Auvergne

**Emilie Arnault**, Médecin directrice, Université François Rabelais de Tours

### → AVUF, Association des Villes Universitaires de France

**François Rio**, Délégué général

**Alexis Midol-Monnet**, Conseiller municipal délégué à la vie étudiante et à la jeunesse Ville d'Orsay, Administrateur AVUF Relations avec les partenaires de la vie étudiante

### → CDEFI Conférence des Directeurs des Ecoles françaises d'ingénieurs

**Dominique Baillargeat**, Vice-présidente Commission Formation et société



→ **CEVPU, Conférence nationale des Etudiants Vice-Présidents d'Université**

**Kenza Derki**, Présidente

→ **CGE Conférence des Grandes Ecoles**

**Dilek Elveren**, Chargée de mission auprès du DG Diversité et Vie étudiante

**Gérald Majou**, Chargé de mission DD & RS – Politiques régionales

→ **Le Cnous**

**Bénédicte de Percin**, Sous-directrice Vie étudiante

**Sophie Cousineau**, Chargée de la dynamisation de la vie de campus

→ **Les Crous**

**Florian Prussak**, Directeur de la vie étudiante et de campus, CROUS de Toulouse-Occitanie

→ **FNAU Fédération nationale des agences d'urbanisme**

**Zoé Chaloin**, Chargée de mission urbanisme et universités

→ **FNORS, Fédération nationale des Observatoires régionaux de la Santé**

**Laureen Rotelli-Bihet**, Chargée d'études

→ **FU France Universités**

**Thomas Ducados**, Chargé de mission Commission Vie Etudiante et Vie de Campus

→ **OVE, Observatoire de la vie étudiante**

**Monique Ronzeau**, Présidente

→ **Réseau des VP CFVU, Le réseau des Vice-Présidents formation et vie universitaire**

**David Leroy**, Vice-président Pilotage et Qualité des formations, Vie étudiante, en charge de la CFVU, Université de Rouen Normandie

→ **RESOSUP, RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur**

**Xavier Collet**, Responsable de l'OSIPE, Université de Rennes 1

**Lola Madoyan**, Chargée d'études des conditions de vie étudiante, Observatoire des Etudiants, Université Bordeaux Montaigne

→ **Rectorat Service enseignement supérieur**

**Gilbert Makassy**, Chef de la division de l'enseignement supérieur, Rectorat Région académique Centre Val de Loire

**Françoise Pérès**, Cheffe de division, Division de l'enseignement supérieur, Rectorat de Nantes

→ **Collège des conseillers Scientifiques et Pédagogiques DGESIP**

**Lionel Valet**, Conseiller scientifique et pédagogique

→ **Sous-direction territoires, sociétés et savoirs, DGESIP-DGRI**

**Odile Comtat**, Cheffe du Département Diffusion des connaissances et de la documentation

**Béatrice Noël**, Cheffe du Département Défis sociétaux et environnementaux

**Hélène Ballarin**, Cheffe du département des Investissements d'avenir et de l'analyse territoriale

→ **Sous-Direction Réussite et Vie étudiante, DGESIP**

**Albane Borgis**, Adjointe à la Sous-directrice de la réussite et de la Vie étudiante

**Anne Devulder**, Conseillère Vie étudiante et territoires

**Laurence Lefèvre**, Sous-directrice de la réussite et de la Vie étudiante

**Maxime Gignon**, Conseiller médical

**Jean-François Maynier**, Chargé de projet Vie étudiante et territoires

**Malo Mofakhami**, Conseiller Indicateurs et données

**Caroline Saint-Girons**, Chargée de projet Indicateurs et données

**Pour les ateliers de consultation :**

**Nous remercions très sincèrement les présidents et bureaux des différentes associations et réseaux qui se sont mobilisés pour faciliter la mise en œuvre des ateliers de consultations et l'ensemble de leurs membres pour leur participation.**

**260 personnes ont été associées dans le cadre de ces échanges.**

→ **Entretiens avec les réseaux professionnels**

ABDU, ADF, ADGS, ADSSU, APACHES, AUC, CDEFI, CGE, COMOSUP, FU, GNDS  
SUAPS, Réseau des Fondations, RESOSUP, RISUP, Sup'DRH, VP CFVU, VP Trees

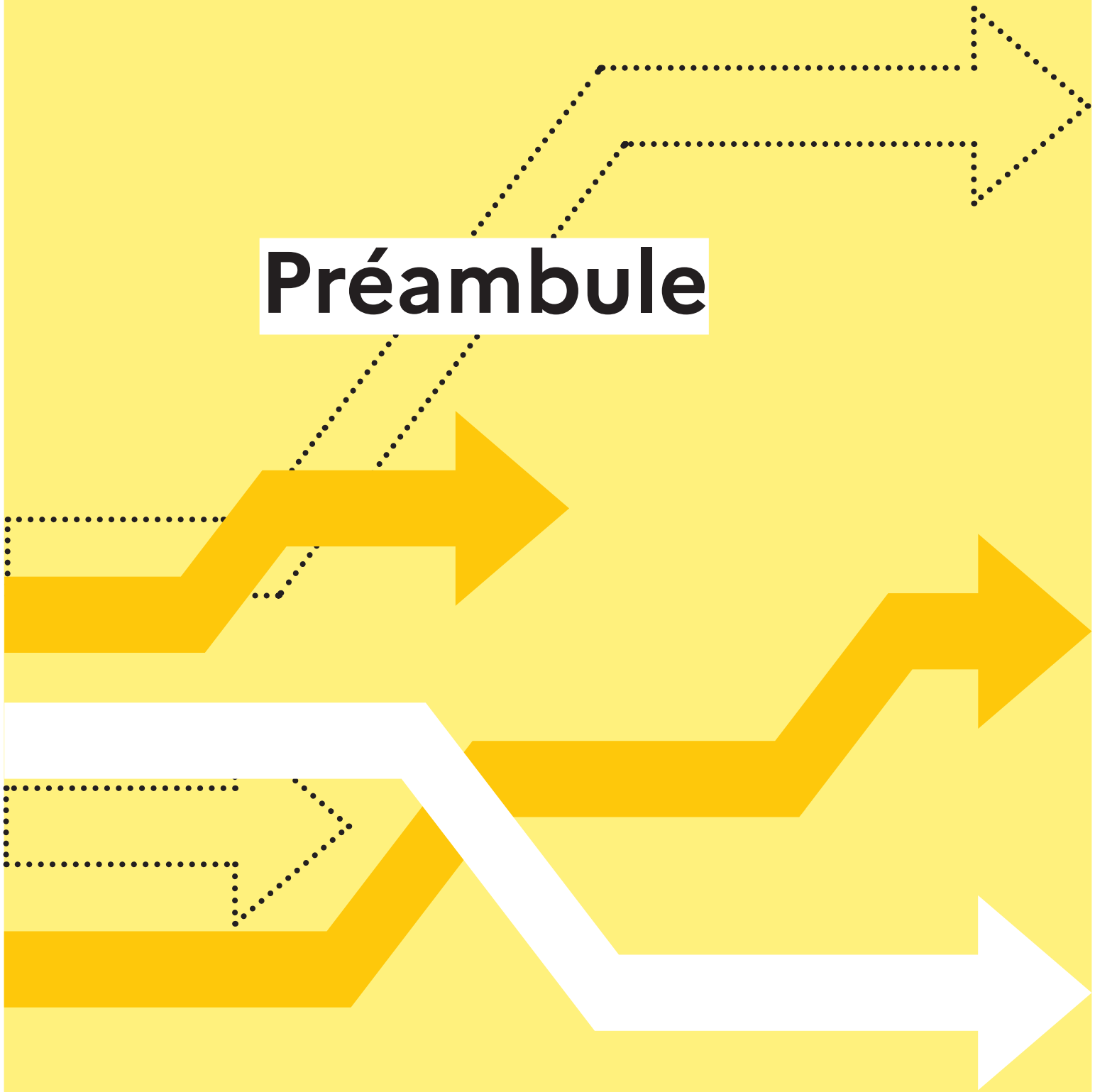
→ **Entretiens avec les étudiants / associations d'étudiants**

Animafac, AFEV, CEVPU, ORE, RESES

→ **Entretiens avec des partenaires**

AVUF, Campus France, Crous, Association des DG des Crous, FNAU, FNORS,  
Régions de France

# Préambule



**Ce guide méthodologique pour accompagner les établissements dans l'élaboration de leur schéma directeur de vie étudiante** est le résultat d'une démarche collective engagée par la DGESIP, avec la collaboration des réseaux VECU des vice-présidents vie étudiante, de Campus et universitaire et RVE le réseau des responsables de services de vie étudiante. Un groupe de travail, constitué de 16 établissements, représentatifs de la diversité des établissements, et des consultations de réseaux professionnels des personnels des universités, des associations d'étudiants et de partenaires a permis d'élaborer les contenus. Plus de 300 personnes ont été associées.

Ce guide a été co-conçu pour aider notamment des VP Vie étudiante et de Campus ou des personnels des services de vie étudiante qui prennent leurs fonctions et qui ont besoin d'un grand nombre d'informations, qui sembleront parfois « évidentes » pour certains lecteurs. Ce guide intègre également les retours des différents réseaux obtenus lors des consultations.

### **Le guide permet de répondre à quatre grandes questions**

- Pourquoi se doter d'un schéma directeur de vie étudiante ?
- Quelle organisation mettre en place ?
- Comment inscrire le schéma directeur de vie étudiante dans son territoire et avec quels partenariats ?
- Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ?

### **Afin d'offrir plusieurs niveaux de lecture, il est proposé**

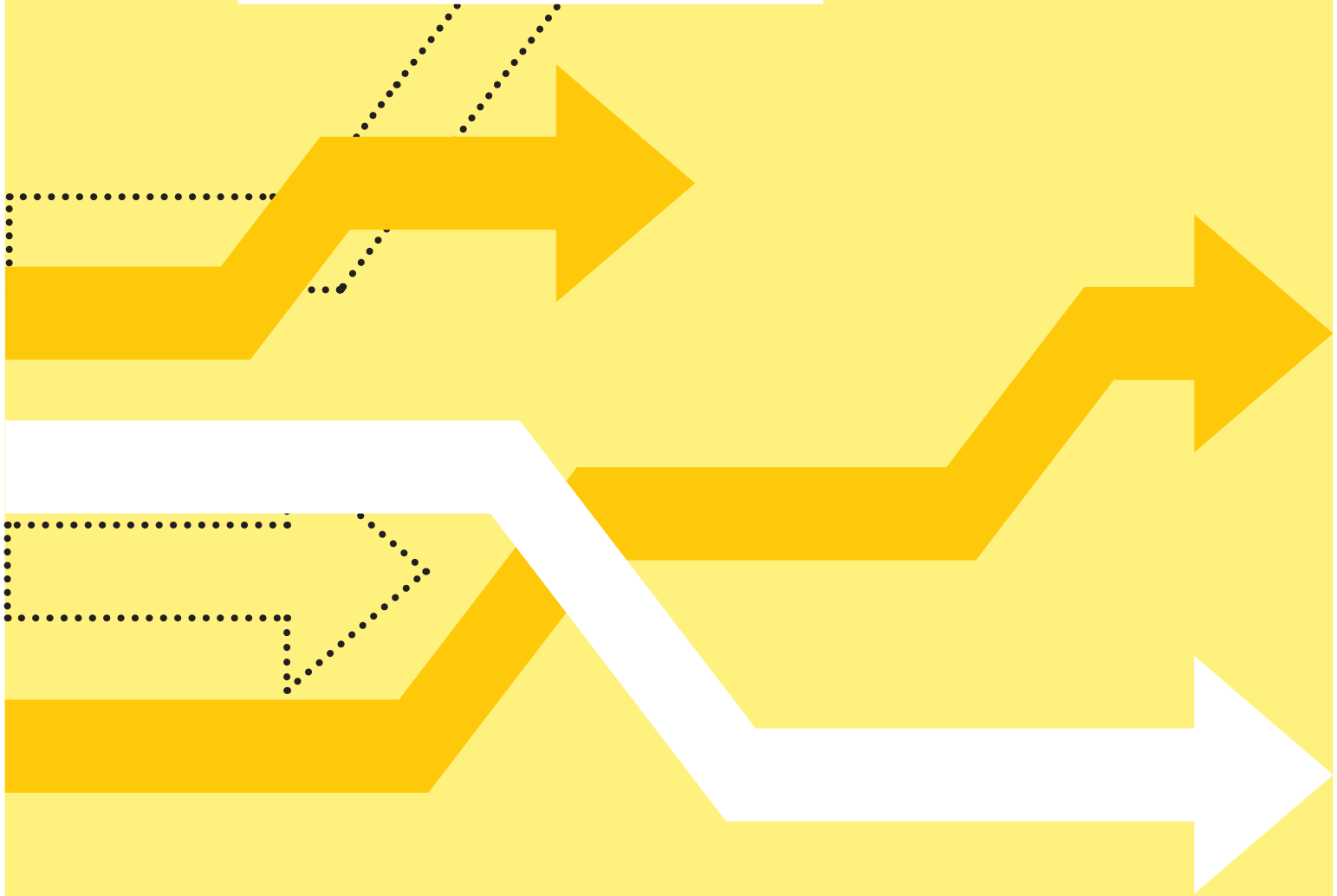
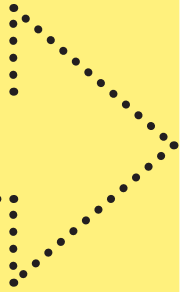
#### **Une version longue**

Ce document répond aux questions de manière exhaustive et comprend un ensemble de recommandations issues des nombreuses consultations des réseaux professionnels, associations d'étudiants et de partenaires. Chaque partie peut être lue de manière indépendante, ce qui explique parfois certaines redites lors d'une lecture globale.

#### **Une version courte**

Ce document reprend les différents contenus de la version longue en résumant chaque partie avec des éléments à retenir et des points de vigilance. Vous pouvez ainsi avoir une approche rapide de la démarche et approfondir ensuite certains sujets avec la version longue.

# 1. Pourquoi se doter d'un schéma directeur de vie étudiante ?



## **S'approprier et renforcer la mission vie étudiante au sein de la gouvernance de l'établissement et au sein du territoire**

L'engagement des établissements sur les sujets de vie étudiante et les réflexions développées dans les commissions associées (CVEC, FSDIE, CFVU...), ont contribué à penser une politique de vie étudiante au niveau des établissements et ont favorisé sa structuration. Le schéma directeur de vie étudiante (SDVE), conçu à l'échelle de l'établissement et ancré dans son territoire, traduit une volonté de **construire et d'affirmer sa politique de vie étudiante au plus près des besoins des étudiants et selon les spécificités du territoire.**

Il n'y a pas de schéma directeur type mais une variété de SDVE qui correspondent au résultat d'un dialogue et d'une réflexion commune portée par une communauté (étudiante, enseignante, administrative) au sein d'un établissement qui souhaite développer et affirmer sa politique de vie étudiante et proposer des actions pour améliorer les conditions de vie étudiante dans une perspective de réussite. La diversité des SDVE traduit ainsi la diversité des publics au sein d'un établissement, la diversité de mode de gouvernance d'un établissement à l'autre et la diversité des territoires.

Le SDVE correspond aussi à la perception de l'établissement du concept de vie étudiante, vie de campus ou de vie universitaire. Il révèle dans tous les cas, une volonté d'améliorer les conditions et la qualité de vie étudiante en perspective de la réussite étudiante qu'elle soit d'ordre académique, citoyenne ou encore sociale..., de l'égalité des chances et de l'attractivité de l'établissement et plus largement du territoire. Il prend également en compte, dans sa vision globale et transverse, le parcours étudiant et « l'expérience étudiante » (cf. annexe : notions de vie étudiante, vie de campus, vie universitaire).

**Le SDVE est pour un établissement un document qui va lui permettre de structurer ses orientations stratégiques, de rendre lisibles les dispositifs qui contribuent à améliorer le bien-être étudiant et de communiquer auprès de sa communauté notamment étudiante et de ses partenaires sur sa politique de vie étudiante.** Son élaboration et son appropriation favorisent le sentiment d'appartenance de la communauté universitaire à son établissement au sein de son territoire. Ainsi, le SDVE, au-delà d'être un outil de pilotage et de communication pour l'établissement, **s'inscrit dans un cadre institutionnel politique et stratégique en son sein et avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire.**

Pour l'établissement, la politique de vie étudiante s'inscrit dans la politique générale de l'établissement. Le SDVE est ainsi un élément constitutif de l'assise de la politique et de la stratégie globale de celui-ci.

Au niveau du territoire, le SDVE pourra s'inspirer des politiques vie étudiante établies par les acteurs locaux et réciproquement ces acteurs pourront s'appuyer sur ce SDVE auquel ils auront participé pour l'articuler dans une vision territoriale élargie. Les échanges avec les différents partenaires permettront d'avoir une meilleure connaissance du rôle et du positionnement de chacun, d'identifier les compétences, objectifs et ressources respectives, de faire émerger des idées et d'éventuelles modalités de coopération et d'actions communes. La DGESIP et sa sous-direction « Réussite et Vie étudiante » restent également mobilisées à vos côtés pour faciliter les mises en relations et les échanges.

**La ministre Sylvie Retailleau, lors de sa conférence de presse de rentrée 2022, a fortement incité chaque établissement à prendre part aux dialogues territoriaux organisés sous l'égide des recteurs et à se doter de schémas directeurs de vie étudiante (SDVE) pour un déploiement sur l'année universitaire 2023-2024 afin de répondre au plus près aux attentes et aux besoins de ses étudiants. L'engagement dans un SDVE représente ainsi une véritable opportunité pour un établissement de construire sa politique de vie étudiante.**

## 1. 1. Positionnement du SDVE

L'article L 718-4 du Code de l'Éducation du 24 juillet 2013 exigeait que les établissements coordinateurs territoriaux (bien souvent les COMUE) et les Crous mettent en place des schémas directeurs vie étudiante. La demande a aujourd'hui évolué : **chaque établissement doit s'approprier la mission vie étudiante et doit réaliser un schéma directeur vie étudiante.**

Pour les établissements qui relèvent d'une Communauté d'universités et d'établissements (Comue) ou d'un Etablissement Public Expérimental (EPE) engagé dans une démarche de SDVE, comme précisé dans [la partie 3.1](#), le schéma directeur établissement pourra s'inspirer largement du document mis en place par l'établissement coordinateur territorial (Comue) et le Crous en veillant à répondre aux spécificités de son établissement et de ses étudiants.

**Une bonne articulation et une mise en cohérence entre ces deux documents ainsi qu'avec les politiques vie étudiante mises en place au niveau du territoire (SRESRI, schémas locaux des collectivités, dialogues territoriaux) sont essentielles.**  
- cf. partie 3.1.

Le schéma directeur vie étudiante répondra plus précisément aux attentes des étudiants et aux spécificités de l'établissement (en termes de gouvernance, d'organisation) et permettra un pilotage propre avec des partenariats renforcés.

## 1. 2. Un contexte favorable pour renforcer les politiques de vie étudiante

Le lancement d'un schéma directeur de vie étudiante (SDVE) est une décision de la gouvernance de l'établissement qui vise à renforcer et à affirmer sa politique vie étudiante dans le cadre de sa politique générale.

La crise sanitaire a mobilisé de nombreux acteurs, soucieux de réagir aux problèmes de précarité, de santé des étudiants, considérant la qualité de vie étudiante comme un élément déterminant de la réussite étudiante et d'attractivité des territoires. Le MESR, les rectorats et les établissements sont convaincus de l'intérêt de conduire une réflexion sur les actions à prioriser dans le cadre d'une politique de vie étudiante.

Au-delà de la volonté politique de mettre en place des schémas directeurs vie étudiante au sein de chaque établissement en 2023-2024, le contexte est favorable à une mobilisation des acteurs fortement motivés par ce sujet.

Toutefois, le calendrier de mise en place, le périmètre et le dimensionnement du SDVE reposent sur des choix propres à l'établissement. Les équipes peuvent être amenées à se poser des questions sur l'opportunité du lancement du SDVE en fonction de certains critères : temporalité relative aux mandats, chantiers en cours ou en perspective propres à l'établissement, mobilisation possible des moyens et des équipes... Il semble également utile de vérifier l'ensemble des schémas directeurs existant (numérique, handicap, immobilier, développement durable...), ces schémas devant être élaborés en cohérence et pouvant faire référence à l'un d'entre eux pour des actions ou axes spécifiques.

## 1. 3. Ouvrir une réflexion sur les notions de vie étudiante, vie de campus, vie universitaire et de territoire : à la recherche d'un périmètre, de thématiques de consultation et d'axes prioritaires

### 1.3.1. Définir sa conceptions de la vie étudiante, de territoire et le périmètre du SDVE

L'élaboration d'un SDVE nécessite en premier lieu de s'interroger sur la définition des concepts «vie étudiante», «vie de campus» ou encore «vie universitaire» et du périmètre associé que l'on souhaite traiter (cf. [annexe](#) : notions de vie étudiante).

**Il n'y a pas de définition type et le périmètre ciblé reste un choix politique de l'établissement qui se doit toutefois, dans tous les cas, de répondre aux besoins de ses étudiants, aux axes prioritaires résultant de ces besoins et à la spécificité de son territoire.** Le SDVE se doit également d'être évolutif et agile afin de s'adapter aux changements de priorités selon le contexte (ex : crise sanitaire, inflation).

La réflexion sur le périmètre du schéma directeur de vie étudiante doit donc prendre en compte un large spectre de thématiques pour répondre aux besoins des étudiants et aux spécificités du territoire (spécificités économique, sociale, en termes de logement, de mobilité, d'offre de restauration, d'engagement étudiant, d'emploi, de ressources /coût de la vie...).

Concernant la notion de territoire, elle peut être abordée de différentes manières :

Le territoire en tant que déterminant d'un contexte spécifique pour les étudiants qui auront des besoins spécifiques pour y répondre

La notion de territoire peut être intégrée dans les SDVE via des réflexions sur le maillage territorial et la convergence de solutions et de moyens possibles entre les différents acteurs. L'accessibilité aux services pour tous et l'égalité de traitement est un enjeu majeur. Ainsi une université qui a des sites délocalisés, isolés, va chercher à veiller dans son SDVE à développer l'accès à tous les services (culture, santé, sport) dans tous ces campus.

Ce qui relève de la vie hors du campus et de la vie intra campus

De nouveau, il sera utile de regarder les articulations et les mutualisations possibles, les partenaires à mobiliser ou à informer des démarches effectuées en interne afin de favoriser une continuité de service en externe. On peut penser notamment au Crous et aux collectivités qui peuvent favoriser en dehors de l'établissement de meilleures conditions de vie étudiante (au niveau de la mobilité, de la restauration ou d'activités culturelles et sportives).

La notion de territoire est donc à définir pour préciser le périmètre du SDVE. Certains établissements traiteront le sujet à l'échelle du campus (lieu du développement d'une politique concrète), du site territorial (campus et alentours : ville, agglomération), lieu des actions avec les partenaires, ou encore de l'échelle régionale, plus étendue, qui ne correspond pas forcément au périmètre de la Région au sens institutionnel mais à un périmètre d'intérêt ou lieu de coordination.

Dans tous les cas, une articulation avec les politiques de vie étudiante pensée à l'échelle du territoire par ces différents acteurs est à prévoir. On peut s'appuyer sur les cabinets de la présidence ou les DGS pour préciser le positionnement de l'établissement par rapport aux différents acteurs.

Il est aussi utile de réaliser un état des lieux, un diagnostic de sa politique et de sa stratégie vie étudiante actuelles, si existantes, a minima des actions mises en œuvre pour la vie étudiante, de s'appuyer sur les diagnostics établis dans les schémas Comue, PAQVEPS, des collectivités territoriales et des dialogues territoriaux (cf. [partie 3.1](#)), des évaluations HCERES, CTI pour les écoles d'ingénieurs ou encore CEFDG pour les écoles de commerce pour avoir une première idée des thématiques de consultation et des grandes lignes directrices qui pourront ressortir dans le SDVE.



### 1.3.2. Définir les thématiques de consultation

Les thématiques de consultation vont permettre d'alimenter le recueil d'information, certains établissements privilégient une approche sur des sujets qui interpellent les étudiants afin de faciliter leur mobilisation et d'obtenir leur participation aux réflexions sur des actions concrètes. Il est en effet essentiel de veiller à ce que le schéma directeur de vie étudiante soit lisible par l'étudiant. De même, il est parfois plus facile de solliciter un partenaire (CPAM, CCAS, préfecture...) sur un sujet précis que sur un sujet transverse.

Différentes approches existent pour aborder cette question de consultation et de recueil de données à partir de thématiques ciblées autour de la vie étudiante qui font faire émerger ensuite sur de grandes lignes directrices.

#### **FOCUS - Université fédérale de Toulouse**

A titre d'exemple, l'Université fédérale de Toulouse a mis en place un site web pour communiquer sur son projet de SDVE et interroger les étudiants autour de quelques grandes thématiques. Dans le cadre de l'élaboration de son deuxième SDVE, elle a élargi les thématiques sur lesquelles elle a souhaité recueillir des données sur de nouveaux thèmes pour s'adapter aux nouvelles préoccupations des étudiants.

#### **FOCUS - Université de Picardie Jules Vernes**

D'autres établissements comme l'Université de Picardie Jules Verne ont aussi engagé des concertations avec les étudiants dans le cadre d'assises de la vie étudiante impliquant tous les établissements de la région avec une entrée par thématiques.

### 1.3.3. Définir les axes prioritaires émergent des thématiques

Il est important d'identifier les thématiques qui pourront être mises en avant et servir de bases pour la consultation et le recueil des données, pour définir des axes prioritaires et les grandes lignes directrices du schéma directeur de vie étudiante. Le schéma directeur pourra puiser dans la consultation pour faire émerger des axes plus transverses, centrés sur l'étudiant par exemple, et d'éviter la vision en silo. En effet, une vision politique stratégique globale et transverse est nécessaire : la vie étudiante ne peut pas être pensée sans prendre en compte les rythmes de vie et d'études, la vie « extra universitaire » et l'environnement local.

Les thématiques abordées peuvent ainsi engendrer des questionnements et réflexions communes en lien avec la formation, la recherche, l'innovation ou encore sur des domaines traités au sein d'autres schémas directeurs comme le handicap ou la transition écologique. Une mise en cohérence et une articulation des différents schémas directeurs de l'établissement est donc essentielle.

Concernant par exemple le lien avec la formation, on peut notamment penser à l'organisation des rythmes pédagogiques (flexibilité des emplois du temps, hybridation, demi-journées libérées, pause méridienne étalée, formations transverses, engagement étudiant / valorisation avec aménagement ou césure, emploi étudiant, accueil des étudiants internationaux...) ou encore à la continuité -3/+3.

Ces thématiques et les réflexions qui en ressortent vont ensuite émerger sur des grandes lignes directrices en veillant à avoir une vision globale et transverse pour éviter une vision en silo.

#### **FOCUS - Université Grenoble Alpes**

Pour illustrer cette vision transversale : exemple d'un SDVE construit autour de trois axes :

- Inclusion : lutter contre les précarités, promouvoir la diversité et favoriser l'intégration.
- Expérience : favoriser les découvertes et les engagements.
- Environnement de services : développer des services adaptés de qualité.

Les thématiques comme le handicap, l'emploi étudiant, le mentorat / tutorat ont pu alimenter le **1er axe « Inclusion »**.

L'engagement étudiant, la vie associative, le développement du réseau alumni, l'interculturalité ont contribué au **2ème axe « Expérience »**.

La lisibilité de l'information et de l'offre de service, l'accès aux soins, la restauration, le logement et la mobilité ont fait émerger le **3ème axe « Environnement de service »**.

## 1. 4. Définir les grandes lignes directrices émergeant des thématiques en réponse aux besoins des étudiants pour leur vie étudiante dans un cadre stratégique

Un schéma directeur est le résultat de la réflexion d'une communauté universitaire et de ses partenaires et issue d'un état des lieux spécifique à l'établissement. **Il n'y a donc pas de schéma type.**

Les axes prioritaires ou grandes lignes directrices vont porter une vision politique transverse de la vie étudiante. L'établissement peut s'interroger sur ce qui va pouvoir contribuer à la réussite étudiante, les conditions de vie étudiante étant reconnues comme des déterminants non académiques de la réussite étudiante. L'objectif d'amélioration des conditions de vie en perspective de la réussite étudiante est ainsi un critère de priorisation.

C'est aussi l'occasion pour l'établissement d'avoir une réflexion sur ses différents schémas directeurs, leur pertinence (afin ne pas démultiplier les schémas), leur articulation et leur appropriation par le plus grand nombre d'acteurs de l'établissement.

Le SDVE doit avoir **une portée stratégique** avec une vision pluriannuelle **tout en restant agile** pour faciliter la prise en compte des évolutions des besoins des étudiants et des changements (contexte, actualités...) qui vont modifier la conception de la vie étudiante ou ses priorités.

La liberté de parole dans les phases de consultation est un véritable levier pour permettre de donner à la politique de vie étudiante un sens souhaité par les étudiants. La vision stratégique que porte le SDVE peut donc être alimentée par ces consultations et la projection que l'on peut avoir sur des évolutions possibles ou souhaitées même si certains éléments relèvent parfois d'un idéal. Cette projection doit en tout cas permettre d'aller plus loin que la vision « quotidienne » que l'on peut avoir de la vie étudiante.

### **FOCUS - Université de Corse**

L'Université de Corse a privilégié pour l'élaboration de son **SDVE** une entrée autour du **parcours de l'étudiant** en cherchant à identifier les besoins de l'étudiant aux différents moments de son parcours, depuis le lycée jusqu'à son insertion professionnelle et en collaboration avec les acteurs du territoire (Région, Rectorat...).

Les établissements d'enseignement supérieur et leur gouvernance ont également intégré dans leurs préoccupations et mis en place des organisations pour répondre à des défis prioritaires comme ceux des **enjeux sociétaux et environnementaux**. Dans de nombreuses universités, ces thématiques sont portées par des VP DD&RS qui sont des interlocuteurs privilégiés dans les réflexions à conduire pour la définition des axes prioritaires. Ces sujets ont parfois été traduits dans des schémas directeurs spécifiques et une articulation avec le SDVE est indispensable pour que la politique de vie étudiante se nourrisse et puisse alimenter en retour les avancées réalisées par l'établissement sur ces sujets que les étudiants considèrent comme essentiels. Notamment, de nombreux établissements vont s'engager dans l'élaboration de schéma directeur DD&RS, aussi est-il important de penser articulation et mise en cohérence des SDVE et des schémas directeurs DD&RS qui intégreront des actions en direction des étudiants.

Un autre enjeu important est celui de **l'égalité des chances et la diversité**.

Les politiques publiques et les établissements visent à proposer des dispositifs pour veiller au respect de l'égalité des chances en tenant compte des discriminants géographiques, sociaux, culturels... et de la précarité de certains étudiants. Il est important de penser l'amélioration des conditions de vie étudiante pour l'ensemble des étudiants et étudiantes, quelle que soit leur origine sociale, leur genre, leur handicap, leur nationalité... Les étudiants des campus éloignés ou isolés bénéficient objectivement de moins de services de proximité et doivent également faire l'objet d'une attention particulière. Toutefois, le schéma directeur de vie étudiant vise à développer une politique de vie étudiante pour l'ensemble des étudiants : il peut mettre l'accent, sans se limiter uniquement à ce type d'actions, sur des politiques de soutien et des actions de solidarités envers des publics spécifiques comme les étudiants en situation de **précarité**, ce sujet restant majeur.

La crise sanitaire a également mis en exergue la nécessité d'améliorer les conditions de vie étudiante, notamment de favoriser **les notions de bien-être et du vivre ensemble**. L'Objectif de Développement Durable ODD 3 visant à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge » donne avec l'agenda 2030 des objectifs qui s'inscrivent aussi dans les priorités des établissements. Cette notion du vivre ensemble et du bien-être dans ses études et au travail est aussi pensée comme un facteur de bonne santé économique pour les sociétés de demain. Les étudiants souhaitent mieux vivre leurs études et leur temps de vie personnelle et, en termes d'insertion professionnelle, avoir un travail épanouissant ayant du sens.

**Cette recherche de bien-être fait écho à un rythme de vie équilibré et une bonne santé, à avoir du temps pour sa vie étudiante** (pour s'engager, faire du sport, pratiquer une activité artistique ou culturelle...) à un lieu de vie digne, au sport santé, à une alimentation accessible et si possible saine, à la transition écologique..., différentes notions qui sont au cœur des préoccupations actuelles des étudiants. Le schéma directeur de vie étudiante doit porter toutes ces préoccupations et ces évolutions et miser sur les capacités d'innovation et d'adaptation des équipes des établissements afin de proposer de plus en plus d'actions qui vont contribuer au mieux vivre des étudiants.

Cela nécessite une réflexion commune avec d'autres services comme la formation et d'autres structure comme le Crous pour la pause méridienne par exemple en permettant un emploi du temps adéquat et des horaires d'ouvertures des services de restauration élargis si possible.

Le SDVE peut représenter un atout pour impulser le dialogue entre les différents services et partenaires pour favoriser une réflexion décloisonnée et interservices.

### **FOCUS - Crous de Grenoble Alpes/ Université de Savoie Mont Blanc**

Le Crous de Grenoble-Alpes a travaillé avec l'Université de Savoie Mont Blanc pour optimiser l'accueil dans les RU. Une restructuration des emplois du temps a permis de dégager deux cycles de sorties de cours dans la pause méridienne.

Résultat : augmentation de 55 % d'accueil en plus dans les restaurants universitaires.

Les dimensions **d'engagement étudiant** (temps à libérer pour, aménagements d'études, valorisation, développement de formations associées...), **de citoyenneté et d'autonomie** sont également à prendre en compte. Sur le thème de l'engagement, une des principales demandes des associations étudiantes et Organisme Représentatif Étudiants ORE portait sur la facilitation de cet engagement en libérant du temps par rapport à des emplois de temps de cours très contraints car très resserrés. Une meilleure reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant est également fortement attendue par la communauté étudiante ([cf. circulaire mars 2022](#)).

Dans le prolongement des réflexions sur le bien-être et la qualité de vie, une demande forte qui impacte les établissements, est la nécessité pour les étudiants de trouver, sur leur lieu d'étude, **des espaces ou lieux de vie** indispensables pour favoriser leur

socialisation et parfois leur engagement étudiant. La DGESIP a d'ailleurs créé une plate-forme des lieux inspirants qui recense des lieux innovants pour collaborer, pour échanger, pour expérimenter, pour se sentir mieux... qui peuvent parfois être installés dans des BU ou encore dans une maison étudiante.

Les projets immobiliers des établissements incluent de plus en plus la création de lieux de vie et de travail en commun. Les étudiants ont besoin d'autres lieux que des salles de cours. Ces lieux de vie représentent des lieux de sociabilité et portent les évolutions demandées par les étudiants pour pouvoir trouver sur place des lieux pour faire réchauffer les repas emportés, se retrouver, se reposer... On peut aussi profiter de l'expertise acquise par les BU sur les lieux de vie et qui peuvent être plus largement associées à la réflexion autour des thématiques en amont de la construction du SDVE : connaissance des étudiants (pratique d'enquêtes très ouvertes, accueil très élargi du public étudiant, premier employeur d'étudiants, communication envers les étudiants très développée) et capacité à organiser une offre de services qui prend une dimension innovante au cœur de la vie étudiante. Le succès rencontré par les BU en terme de fréquentation (75 millions d'entrées en 2019) justifie par ailleurs cette représentation des BU comme une deuxième maison pour certains étudiants. Ces expérimentations réussies au niveau des BU permettent de passer à l'échelle de la communauté.

Une réflexion sur **le continuum secondaire / supérieur** et **la connaissance du système français** pour les internationaux sont aussi deux sujets intéressants à traiter. Dans les deux cas, le lycéen commençant ses études supérieures et le jeune international découvrent souvent ce qu'est l'enseignement supérieur en France et la vie étudiante associée. Les accompagner dans cette découverte représente un enjeu pour les établissements afin de s'adresser à eux le plus en amont possible et de préparer au mieux leur entrée dans l'ESR. **La découverte et la compréhension de la vie étudiante** et des conditions de vie étudiante représente donc un axe possible prioritaire.

Des établissements ont mis en place des dispositifs qui peuvent alimenter les réflexions.

#### **FOCUS - Université Grenoble Alpes**

Déploiement d'une plate-forme pour aider les lycéens Alys « Accompagnement des lycéens vers le supérieur » et les aider à découvrir la vie étudiante à travers différentes thématiques.

#### **FOCUS - Sorbonne Nouvelle**

Accueil des futurs étudiants internationaux à travers son site web avec une information sur la vie étudiante avec des versions en anglais et espagnol.

De nombreux autres axes sont bien évidemment envisageables, l'essentiel étant de répondre aux besoins propres de ses étudiants et de son établissement.

**La politique vie étudiante via le SDVE doit être par ailleurs lisible et compréhensible pour les étudiants. Ce sujet peut ainsi faire l'objet d'une réflexion territoriale avec l'ensemble des acteurs pertinents sur les solutions possibles en termes de guichet unique d'informations qui recensent l'ensemble des dispositifs d'aides et des services existant au niveau du territoire.**

## 1. 5. Inscrire la stratégie de vie étudiante dans la politique contractuelle de l'établissement avec le MESR

L'engagement de l'établissement dans l'élaboration d'un SDVE lui permet dans ses relations avec le MESR, aussi bien dans le cadre des futurs Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance COMP que dans celui du Dialogue Stratégique de Performance (anciennement dialogue stratégique de gestion), d'**affirmer son positionnement quant à sa politique de vie étudiante au sein de sa politique générale.**

Le SDVE donne une lisibilité sur les actions mises en place ou prévues pour répondre aux besoins des étudiants et les moyens financiers programmés. Il renforce concrètement l'engagement de la gouvernance dans la vie étudiante.

La politique de vie étudiante est également partie prenante des attendus du HCERES et d'autres organismes (CTI, CEFDG...) dans le cadre des démarches d'évaluation. Le SDVE (puis son bilan) permet donc de faciliter la valorisation des actions engagées et des perspectives pour le développement de la vie étudiante d'un établissement lors de ces évaluations.

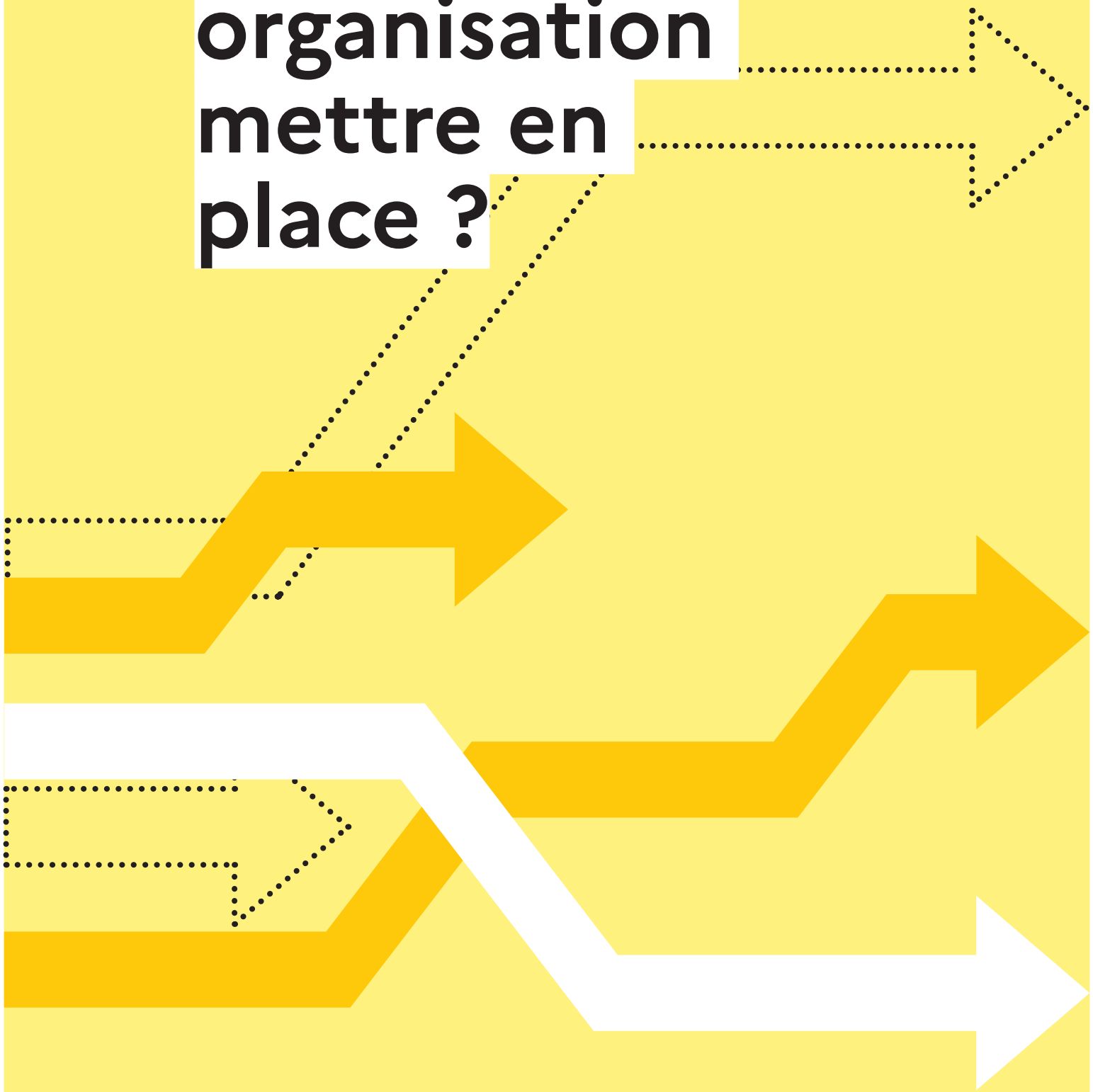
### **À retenir sur le SDVE**

- Représente une véritable opportunité pour un établissement de construire et d'affirmer sa politique de vie étudiante et son pilotage dans le cadre de sa politique générale.
- Permet de définir sa conception de la vie étudiante, du territoire et le périmètre que l'établissement souhaite associer.
- Donne une vision politique stratégique transverse pluriannuelle.
- Nécessite une articulation avec les politiques de vie étudiante pensée à l'échelle du territoire et les différents acteurs associés.
- Se construit à partir de thématiques de consultation qui doivent parler aux étudiants afin de faciliter leur mobilisation permettant d'alimenter les axes directeurs.
- Engendre des réflexions communes sur les rythmes de vie, la vie « extra universitaire » et l'environnement local et en lien avec la formation, la recherche, l'innovation ou encore sur des domaines traités au sein d'autres schémas directeurs comme le handicap ou la transition écologique.
- La mise en cohérence et l'articulation avec les différents schémas directeurs de l'établissement sont essentielles.
- Doit être agile et évolutif pour faciliter la prise en compte des évolutions des besoins des étudiants et des changements (contexte, actualités...).
- Doit considérer des enjeux clés pour définir des grandes lignes directrices : sociétaux et environnementaux, égalité des chances et diversité, bien-être et du vivre ensemble, engagement étudiant, citoyenneté, autonomie, lieux de vie, continuum secondaire / supérieur...
- Permet un usage stratégique pluriannuel de la CVEC en lien avec les étudiants.
- Représente le document de synthèse et d'affirmation de la politique vie étudiante et de son pilotage dans le cadre du dialogue avec le MESR (contrat de site, COMP / DSP).

### **Points de vigilance**

- Se donner le temps pour une réflexion partagée avec la communauté et les partenaires sur le périmètre, les thématiques et les grands axes directeurs.
- Avoir une vision stratégique et transverse de politique de vie étudiante en décloisonnant les services et les thématiques de la Vie étudiante.
- Doit être constitutif de la politique et la stratégie globale de l'établissement (document de synthèse de la politique vie étudiante dans le cadre du dialogue avec le MESR).
- Distinguer le SDVE de l'établissement de celui de l'établissement coordinateur territorial (Comue) en veillant à répondre aux spécificités de son établissement et de ses étudiants. Veiller à l'articulation et la mise en cohérence entre ses deux documents ainsi qu'avec les politiques vie étudiante mises en place au niveau du territoire (SRERI, schémas locaux des collectivités, dialogues territoriaux) - cf. partie 3.1.

## 2. Quelle organisation mettre en place ?



**Partir des besoins de l'étudiant au sein de son environnement local pour élaborer le SDVE est un principe unanimement partagé, mais il pose la question de la méthodologie, des démarches et des moyens que l'on peut mobiliser.**

## 2. 1. Définir une organisation fonctionnelle

### 2.1.1. Le pilotage

Le lancement d'un schéma directeur de vie étudiante est une décision de la gouvernance mais nécessite une mobilisation de l'ensemble des équipes de l'établissement à la fois pour favoriser son appropriation mais également sa mise en action. Le sujet de la politique de vie étudiante implique de nombreux acteurs de l'établissement et la plupart des services sont concernés. Il s'agit donc de trouver une organisation au niveau du pilotage qui permette d'avoir une agilité et une efficacité tout en s'assurant d'une large adhésion. Il est également nécessaire de définir une comitologie adaptée à l'établissement et d'évaluer les conditions de réalisation. Il faut aussi distinguer le portage politique du pilotage opérationnel : le portage politique sera réalisé par exemple par le VP VECU (vie étudiante ou équivalent) et VP étudiant tandis que le pilotage opérationnel le sera plutôt par les directions de service.

On peut donner ainsi quelques exemples d'organisations possibles :

- **Prévoir un binôme ou trinôme au niveau du portage politique** (VP VECU/ directeur vie étudiante ou VP Vie étudiante / VP CFVU/VP étudiant, ou encore VP VECU/ VP étudiant ...) doté d'un engagement fort pour porter la dynamique.
- **Constituer une équipe restreinte qui constituera le comité de pilotage politique** (équipe de direction : VP VECU, VP CFVU, DGS, VP responsabilité sociétale, VP transition écologique, VP étudiant, Directeur du service étudiant, Directeur service Communication, Directeur d'une antenne universitaire, d'une composante ou d'un IUT...) qui comme son nom l'indique précisera les grandes lignes directrices de l'élaboration du SDVE et de sa mise en œuvre. La définition des membres est spécifique à chaque établissement (selon son organisation, les forces en présence...). Il faut une agilité au comité donc un nombre restreint de personnes. A noter toutefois que la présence du DGS peut faciliter la mise en œuvre.
- **Constituer une équipe pour le pilotage opérationnel** (directions des services par exemple et représentant(s) de composante(s))
- Prévoir un **comité de suivi élargi**, qui permettra le suivi de l'élaboration du SDVE, de sa mise en œuvre, des adaptations à prévoir et son bilan (cf. [partie 4.3](#))
- Préciser les fonctions des différents comités et proposer un calendrier de réunions
- Rendre public auprès de la communauté le calendrier et la comitologie de l'élaboration du SDVE

#### **FOCUS - Université Picardie Jules Vernes**

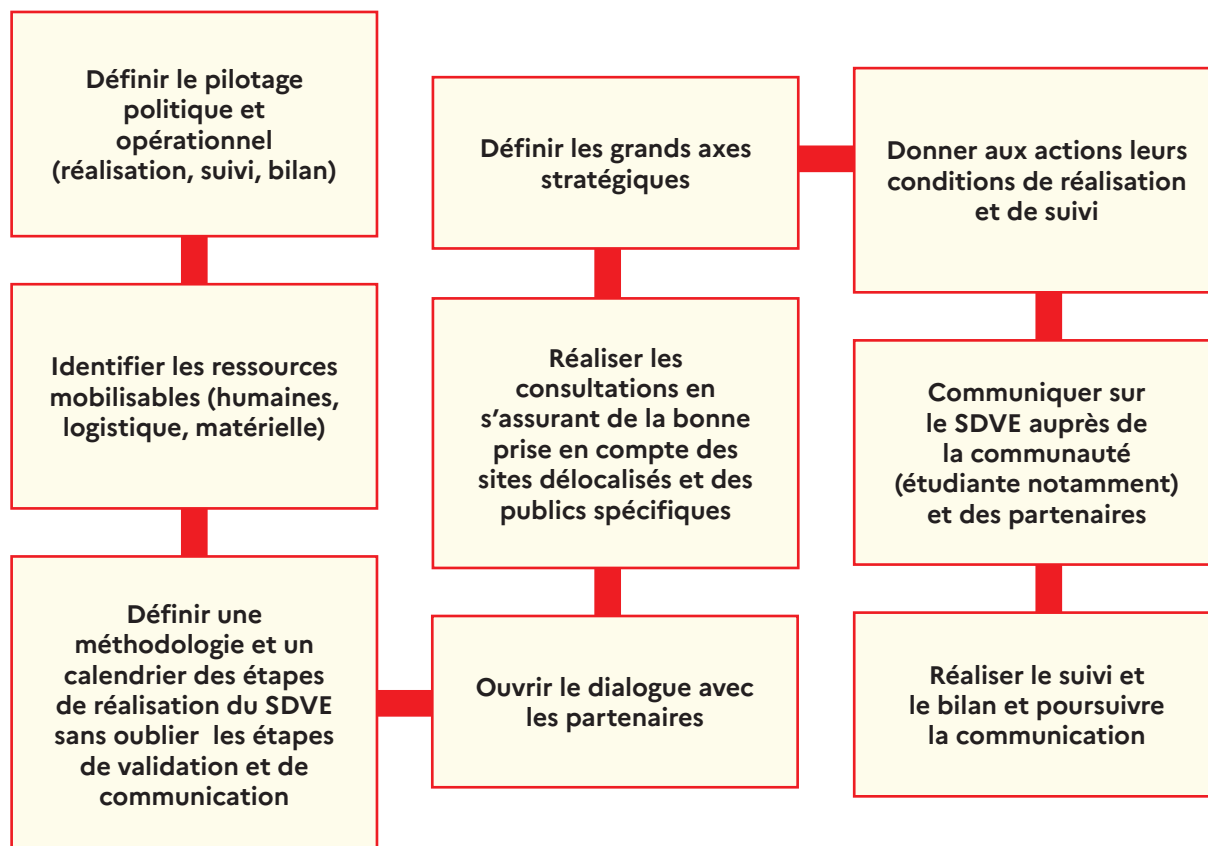
Son comité de pilotage politique était constitué des : VP Vie Étudiante, VP CFVU, VP étudiant, directeur VE. Pour le comité de pilotage opérationnel : directeur VE et les services. Le comité de pilotage a également organisé une assemblée plénière de mi-parcours et un comité plénier de restitution.

### 2.1.2. Le phasage

Tout comme il n'y a pas de schéma type, il n'y a pas non plus une seule approche méthodologique. La proposition suivante vise à synthétiser les étapes clefs qui semblent nécessaires pour organiser un SDVE et qui ont pu être déjà abordées pour certaines. Ces étapes concernent principalement la phase d'élaboration puisque on développera le suivi de manière spécifique (cf. [partie 4](#)).



## Étapes clés de réalisation d'un SDVE



→ Réfléchir au pilotage (cf. partie 2.1.1)

→ Mobiliser les Composantes, Pôles, services, personnels et étudiants (cf. partie 2.2)

Cette étape essentielle va donner au schéma directeur sa dimension collective et fédératrice et doit être pensée à différents moments de l'élaboration et pas uniquement dans la première phase de consultation. Elle permettra d'éviter l'écueil d'un manque de coordination et de réponses fragmentées ne répondant que partiellement aux besoins et aux sujets transversaux.

Même si cela représente un investissement en temps, il faut prendre le temps de consulter largement aussi bien les services de la vie étudiante de logement/ restauration et les services culturels, Suaps, de santé (SSE), , les maisons étudiantes... (qui ne sont pas, selon les organisations, rattachées aux directions de vie étudiantes) que les composantes ou pôles et les Bibliothèques Universitaires. Il est également intéressant de consulter le service formation, le service des relations internationales, le service en charge du développement durable et responsabilité sociale (DD&RS) et le service communication.

→ Ouvrir le dialogue avec les partenaires

Cette démarche doit aussi être programmée dès le début des réflexions autour du SDVE.

Une première étape est d'identifier l'ensemble des acteurs de la vie étudiante au niveau du territoire et des partenaires possibles. L'identification des partenaires est le résultat d'une analyse propre à l'établissement en fonction d'un contexte local et politique.

Les partenaires doivent être associés à la démarche de SDVE le plus en amont possible afin de favoriser leur implication. Parmi les principaux partenaires, on citera notamment les Crous, le Rectorat et les collectivités territoriales.

- Les Crous

Partenaire privilégié et acteur majeur de la vie étudiante, les Crous doivent être associés dès le début de la démarche (prendre contact avec les DG des Crous qui détermineront le bon interlocuteur). Selon les territoires, les collaborations peuvent prendre diverses formes, l'objectif restant l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des étudiants sur les différents sites de l'établissement le cas échéant. Certains établissements ont trouvé un mode de fonctionnement avec le Crous pour coordonner leurs actions au bénéfice de l'étudiant dans le domaine de l'aide sociale ou de l'information avec des guichets uniques. Cette coopération Crous/établissement peut être formalisée via des conventions et dans le cadre du SDVE.

- Le Rectorat

Même si une partie des échanges porte sur les liens à prévoir entre les documents stratégiques de l'établissement (SDVE, DSP / COMP, dialogue contractuel, volet territorial le cas échéant) et les dialogues territoriaux animés par le rectorat (cf. [partie 3.2](#)), le rectorat peut également jouer un rôle de facilitateur dans la mise en lien avec certains acteurs du territoire (services décentralisés de l'état, préfecture, ARS...) et permettre la restitution d'une vision globale sur le territoire qui sera utile à la conception du SDVE de l'établissement. De même, l'organisation par les services d'enseignement supérieur des rectorats des conférences académiques CVEC permettent d'avoir une vision territoriale des bénéfices de la CVEC sur les étudiants y compris pour les étudiants des établissements non bénéficiaires et des projets inter-établissements. Certains rectorats ont développé d'autres actions qui contribuent à l'animation de la vie étudiante et à une vision au niveau territorial en impulsant des conférences territoriales et des ateliers sur des thématiques de vie étudiante. Ces actions ont été amplifiées par la mise en œuvre des dialogues territoriaux

Les rectorats peuvent également permettre d'associer aux réflexions des directions déconcentrées de l'État liées à d'autres ministères et des services de la Préfecture. Ainsi par exemple sur les sujets de précarité, des rectorats ont organisé des réunions avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté.

- Les collectivités territoriales

Il est utile dès le début de l'élaboration du SDVE d'associer aux réflexions sur sa politique de vie étudiante les différentes collectivités territoriales comme les régions, départements, agglomérations, métropoles, villes universitaires ou tout simplement les villes qui accueillent différents campus de l'établissement. En effet, certaines villes ont mis en place des politiques de vie étudiante et des schémas associés dont il sera utile de prendre connaissance (cf. [partie 3.3](#)).

La sollicitation de réseau des régions (Régions de France), de collectivités locales tel que l'AVUF (association des villes universitaires de France) ou la FNAU (Fédération nationale des Agences d'Urbanisme) et des observatoires associés (OTLE, FNORS...) peut également s'avérer utile.

- Autres partenaires

Enfin, il est conseillé de solliciter d'autres partenaires telles que des structures publiques ou privées ou associations (liste non exhaustive) :

- Préfecture;
- Services publics, Pôle emploi;
- CPAM, CAF, ARS, CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé), centres de santé, acteurs mutualistes, acteurs majeurs de la santé, au cœur de la réforme sur les services santé étudiant (SSE) de 2023;

- Observatoires de la vie étudiante locaux (FNAU, OTLE, FNORS...) et des établissements;
- Associations étudiantes ou autres associations locales (Animafac, AFEV...);
- Campus France;
- CRIJ (centre régional information jeunesse), CCAS (centre communautaire action sociale), ARML (agence régionale des missions locales);
- Fondations universitaires ou privées;
- Entreprises...

Pour les établissements avec un faible nombre d'étudiants, il peut être utile de sensibiliser les partenaires sur l'importance des soutiens qui ne se mesurent pas au nombre d'étudiants mais aux spécificités de l'établissement, aux profils des étudiants et qui répondent à une volonté politique de favoriser l'égalité des chances et la diversité. Ainsi, le partenariat doit s'inscrire dans une logique de projet, d'amélioration des conditions de vie et pas uniquement de coût/étudiants. La vie étudiante doit être considérée comme un atout et un investissement pour la Réussite étudiante et pour l'avenir de notre société.

La DGESIP et sa sous-direction « Réussite et vie étudiante » restent également mobilisées à vos côtés pour faciliter les mises en relation et les échanges.

→ S'assurer de la bonne prise en compte des sites éloignés, isolés et des publics spécifiques dans l'élaboration du SDVE

Cette étape dans la réalisation du SDVE permet de réfléchir à une politique de vie étudiante pensée à l'échelle du territoire, en considérant les sites éloignés ou isolés et les publics spécifiques et va favoriser l'appropriation et le sentiment d'appartenance de ces publics. Cela peut consister à proposer des actions spécifiques de rééquilibrage pour obtenir des conditions de vie étudiante identiques pour tous ses étudiants quel que soit leur site d'étude et leur profil.

→ Définir les priorités et grandes lignes directrices de la politique vie étudiante au sein du SDVE (cf. partie 1.3)

La définition des axes du schéma et leur priorisation correspond à une structuration de la politique de vie étudiante et permet ainsi sa lisibilité au travers du SDVE.

Cela résulte de la réflexion conduite par l'établissement et la communauté universitaire pour chercher à améliorer les conditions de vie étudiante et de réussite et en réponse aux besoins des étudiants. La démarche d'élaboration coopérative du schéma permet de faciliter l'adhésion de toutes les parties prenantes et permettre ainsi une meilleure mise en œuvre des actions. Le mode de rédaction, la lisibilité du schéma et sa communication sont des facteurs importants pour faciliter l'adhésion des étudiants et leur compréhension.

→ Donner aux actions leurs conditions de réalisation et de suivi

Définir les conditions de réalisation est un temps essentiel dans la mise en place du SDVE. La description des actions doit permettre de se poser la question des ressources nécessaires pour leur réalisation et leur suivi : humaine au niveau de leur réalisation par les services concernés, logistiques et financières (moyens financiers prévus, gestion financière et opérationnelle...) (cf. partie 2.2).

Il s'agit de planifier la réalisation des actions dans le temps, par exemple une durée de 5 ans si on se base sur le contrat pluriannuel. Une réflexion sur la durée du SDVE doit être d'ailleurs menée pour définir ce qui est le plus adapté à l'établissement.

En fonction des ressources de l'établissement (interne et via les partenaires), la gouvernance peut valider la priorisation des actions proposées et leur inscription dans une durée de réalisation définie avec des jalons et des indicateurs de suivi (cf. partie 4).

→ Se doter d'une structure de pilotage et de suivi

Le comité de pilotage (ou COPIL) a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de projets entre les différentes parties prenantes. Il peut avoir pour rôle :

- Définir les axes prioritaires et lignes directrices du SDVE
- Définir la méthodologie
- Définir le calendrier
- Définir les actions, les moyens associés leur mode de réalisation
- Définir les jalons et indicateurs
- Veiller au bon suivi des actions et à la réalisation du bilan du SDVE

Le comité de suivi peut avoir pour rôle de :

- Valider la méthodologie
- Valider le calendrier
- Valider les thématiques
- Participer aux réunions de consultations
- Valider les axes et actions proposées
- Valider la proposition finale de SDVE
- Assurer le suivi et bilan

### **FOCUS - Université de Montpellier et Université de Lyon**

Expliciter la démarche d'élaboration du SDVE permet de favoriser, dans un souci de transparence, la compréhension, l'adhésion et l'appropriation de la communauté

Le SDVE de ces deux universités présente leur démarche et les étapes de réalisation :

- Informations (des services, des publics, des instances de la démarche)
- Consultations (recueil de données, consultations groupées, individuelles...)
- Rédaction
- Validation par les instances

→ Prévoir les étapes de validation et de communication du SDVE

Une validation des instances de l'établissement (et peut être de celles de certains partenaires) est nécessaire. Cela est également un critère de calendrier. Les instances à solliciter peuvent être différentes selon les établissements et leur statut. Mais il est recommandé de faire à minima des communications dans une majorité d'instances afin de favoriser la diffusion de l'information. La communication est à penser dès le début avec le service de la communication de l'établissement. Elle doit être réalisée lors de l'élaboration du SDVE, lors de sa sortie mais également de manière régulière par la suite pour présenter les actions réalisées, les évolutions du schéma (qui se doit de rester agile) et son bilan (cf. partie 4).

### 2.1.3. Le calendrier

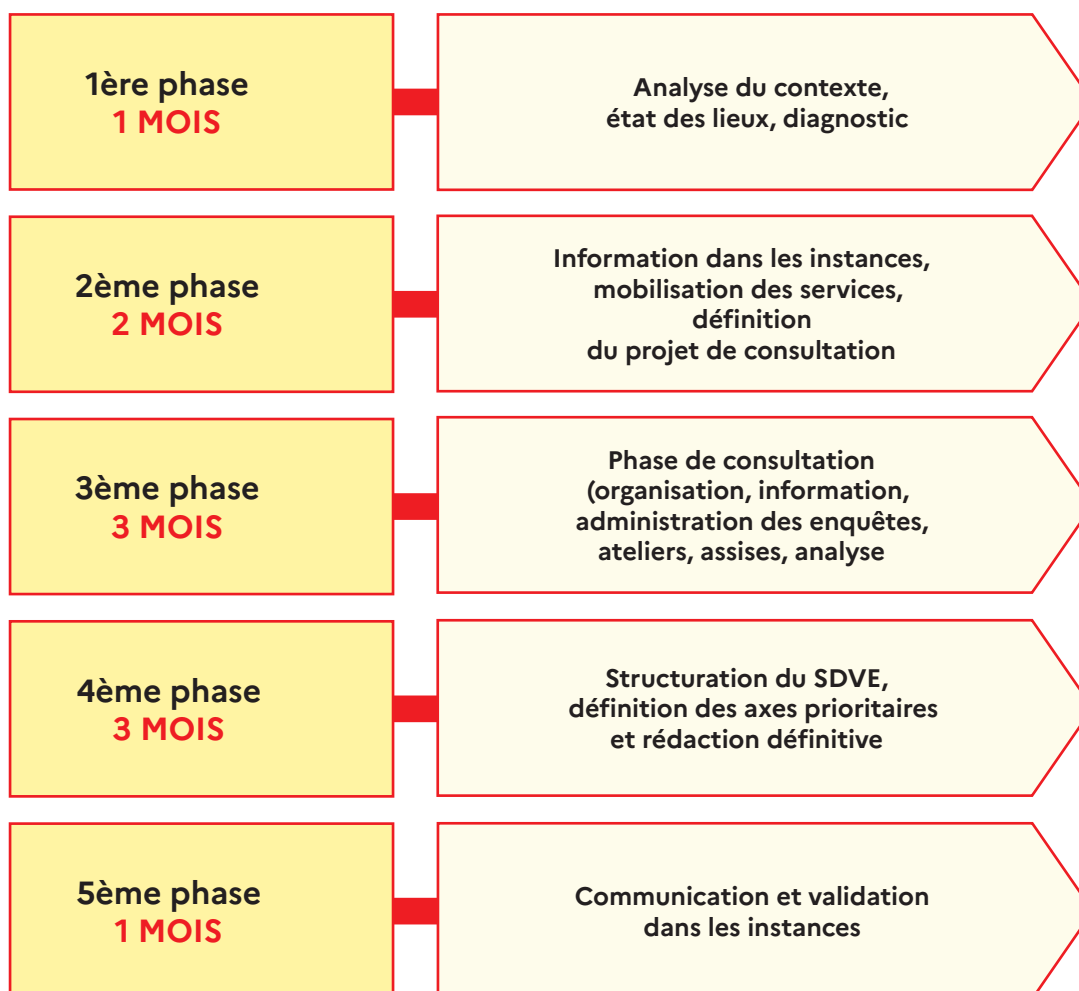
La temporalité choisie pour le calendrier de réalisation doit être favorable à la mise en place des différentes phases de l'élaboration du SDVE (penser aux vacances scolaires, à certains impératifs internes, à d'éventuels travaux...), sachant que la phase de concertation doit être une phase suffisamment longue pour prendre le temps des échanges et de la réflexion.

Il semble utile de définir ce calendrier en fonction du mandat de l'équipe de gouvernance, et de tenir compte des mandats des partenaires (collectivités territoriales, Crous...) et des documents politiques qui leur sont associés (SRERI, SDVE Comue ...). On peut aussi noter la durée de 2 ans du mandat de VP étudiant.

#### Se donner un calendrier pour la réalisation des différentes étapes

Pour un objectif de lancement effectif des actions du SDVE sur l'année 2023-2024, il faudrait entre le mois de mars 2023 et novembre 2023 programmer un calendrier de réalisation sur 7 à 10 mois (hypothèse pour les établissements qui souhaiteraient s'engager dans la démarche à la lecture du guide).

Même s'il n'y a pas de calendrier type, vous trouverez ci-dessous une proposition d'ordre de grandeur pour chaque phase.



À noter : Si la nécessité de passer par un cabinet externe et donc par un appel d'offres s'avère réelle, il faut parfois compter jusqu'à 6 mois de plus pour la procédure d'appel d'offres (cf. [partie 2.3.2](#)).

### **À retenir au niveau de l'organisation fonctionnelle**

- Prévoir un binôme ou trinôme au niveau du portage politique (VP VECU / directeur vie étudiante ou VP VECU / VP CFVU/VP étudiant, ou encore VP VECU/ VP étudiant ...) doté d'un engagement fort pour porter la dynamique.
- Constituer une équipe restreinte qui constituera le comité de pilotage politique (VP Vie étudiante, VP CFVU, DGS, VP responsabilité sociétale, VP transition écologique, VP étudiant, Directeur du service étudiant, Directeur service Communication, Directeur d'une antenne universitaire, d'une composante ou d'un IUT...) qui comme son nom l'indique précisera les grandes lignes directrices de l'élaboration du SDVE et de sa mise en œuvre.
- Constituer une équipe pour le pilotage opérationnel (directions des services par exemple et représentant(s) de composante(s)).
- Prévoir un comité de suivi élargi, qui permettra le suivi de l'élaboration du SDVE, de sa mise en œuvre, des adaptations à prévoir et son bilan.
- Associer le plus en amont les partenaires, notamment les Crous, le rectorat et les collectivités.
- Se servir du SDVE pour dialoguer avec les partenaires et améliorer les modalités de collaboration (accord cadre, conventions...).
- Solliciter le rectorat qui a un rôle de facilitateur dans la mise en lien avec les acteurs du territoire et qui permet la restitution d'une vision globale sur le territoire utile à la conception du SDVE de l'établissement.

### **Points de vigilance**

- Faire la distinction entre portage politique et opérationnel.
- Prendre en compte la temporalité politique et les plans territoriaux et régionaux qui pourraient être lancés simultanément pour veiller à la complémentarité et aux synergies d'actions pour renforcer les services aux étudiants.
- Identifier les partenaires potentiels du territoire, leur positionnement et leurs compétences : même si le SDVE est centré sur les besoins des étudiants de l'établissement, il doit être articulé avec les acteurs du territoire (Crous, rectorat, collectivités territoriales...) qui doivent être consultés en amont pour nourrir la réflexion sur les thématiques de la vie étudiante.

## 2. 2. Mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières

L'élaboration d'un SDVE nécessite de mobiliser de nombreux acteurs en interne et en externe dans une logique de décloisonnement pour favoriser la vision globale et transverse.

L'établissement doit en début de projet se poser la question des moyens mobilisables et qu'il est prêt à mobiliser qu'ils soient humains, financiers, numériques, logistiques et des besoins éventuels d'externalisation. Cette première analyse d'évaluation approximative de ces ressources est essentielle pour se lancer dans l'organisation de l'élaboration du SDVE.

### 2.2.1. Comment mobiliser les services autour du schéma directeur de vie étudiante ?

En termes d'organisation et de charge de travail nécessaires à l'élaboration du SDVE, il faudra vérifier la possibilité de mobilisation des personnels et des services et trouver un équilibre entre le niveau d'engagement nécessaire et les charges de travail déjà existantes.

### 2.2.2. Concilier dimension stratégique du projet et réalisme opérationnel

Le schéma directeur de vie étudiante doit porter une vision stratégique de la vie étudiante impulsée par les réflexions des étudiants qui ne peut être réduite à un catalogue d'actions budgétées. Il donne une direction, des orientations et porte en lui des possibilités d'évolutions dans le temps des actions et même des priorités, variables selon le contexte (crise sanitaire, inflation...).

Il faut conserver au SDVE une ambition qui peut dépasser les moyens financiers que l'on aura identifiés car le SDVE peut constituer un document porteur dans la recherche de nouveaux partenaires et de nouvelles ressources de moyens et de financements. Le SDVE est également un moyen de faire entendre la voix des étudiants et de mettre en avant le positionnement de l'établissement au niveau des partenaires locaux, des collectivités, du ministère... Il peut avoir un rôle de levier.

Toutefois, l'identification des actions doit ainsi être associée à une évaluation des moyens nécessaires (humains, numériques, logistiques, financiers) et des modalités de financement. Il faut pouvoir évaluer la faisabilité des actions et les organisations à mettre en place puis associer cette analyse de ressources avec un premier chiffrage approximatif, à des jalons et des potentielles pistes de financement pour pouvoir finaliser le SDVE et lancer sa mise en œuvre.

#### **FOCUS - Université Picardie Jules Vernes**

L'université a d'abord fait une remontée des besoins, puis une évaluation des moyens nécessaires pour la mise en œuvre des réponses à ces besoins.

### 2.2.3. Diversifier les sources de financements et de mise en œuvre des actions

Le financement des actions du SDVE repose sur différents budgets de l'établissement, comme la CVEC, sur du mécénat (cf travail des Fondations) et sur des subventions de partenaires ou bien des réponses à des appels à projets (locaux / régionaux, nationaux, européens...).

Au-delà des ressources CVEC, l'établissement peut constituer un budget vie étudiante en décidant de prendre sur son budget de fonctionnement (dotation État ou subvention pour charge de service public, versée par l'État, dont une partie est consacrée à la vie étudiante) ou faire appel à des ressources logistiques, humaines ou financières extérieures via des partenariats ad hoc.

Le SDVE ne pourra pas reposer sur les seuls fonds CVEC même si bien sûr une partie des actions pourra en bénéficier et que le schéma aidera à prioriser les actions CVEC. Un schéma directeur de vie étudiante va bien au-delà de la CVEC, certaines dépenses comme celles liées à un appui externe dans la remontée des besoins (via un questionnaire des étudiants et de la communauté universitaire par exemple) nécessitent la mobilisation d'autres types de budgets (interne ou externe).

Ainsi, dans le cadre du travail en partenariat, cette dimension financière est à prendre en compte. Les échanges avec les partenaires et la démarche de co-construction pour définir des actions peut favoriser les apports financiers sur le SDVE au bénéfice de la vie étudiante. C'est la raison pour laquelle une coordination territoriale est nécessaire.

#### **À retenir au niveau de la mobilisation des ressources**

- Mobiliser de nombreux acteurs en interne et en externe dans une logique de décloisonnement pour favoriser la vision globale et transverse. S'appuyer sur les DGS et DRH pour faciliter la mobilisation.
- Définir les moyens mobilisables (et que l'établissement est prêt à mobiliser) qu'ils soient humains, financiers, numériques, logistiques et les possibilités d'externalisation.
- Réaliser un état des lieux des actions vie étudiante, conduites ou en cours par les différents services afin de faire émerger de nouvelles pistes d'actions et valoriser les existantes.
- Associer le plus en amont possible les cellules d'aide au pilotage utile pour la définition d'indicateurs et dans le suivi des actions.
- Conserver au SDVE une ambition qui peut dépasser les moyens mobilisables : la démarche de SDVE peut être porteur dans la recherche de nouveaux partenaires / ressources.
- Financer les actions du SDVE via différents budgets : Budget propre (dotation état), CVEC, fondations / mécénats, ressources partenaires (financière, logistique, humaine), appels à projets (locaux, nationaux, européens)...

#### **Points de vigilance**

- Nécessité de décloisonner les services et prévoir la charge associée à la mise en œuvre du SDVE : utilité d'un appui du DGS.
- Ouverture aux partenaires pour complémentarité et mutualisation, pas de mise en concurrence.



## 2. 3. Identifier les besoins (publics et méthodologie)

Cette phase d'identification des besoins doit permettre de consulter les étudiants sans s'y limiter.

### 2.3.1. Les publics à solliciter

#### Les publics étudiants

La gouvernance étant impliquée dans les réflexions sur le schéma directeur de vie étudiante, il est naturel d'y associer au moins les VP étudiants.

Il est vraiment nécessaire de penser large au niveau de la consultation, et de solliciter l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement, quel que soit son lieu d'études (antennes universitaires, IUT, IFSI...) en essayant de tenir compte aussi du lieu du domicile des parents, quel que soit son statut : doctorants, apprentis, formation continue, BUT... et son profil : élus étudiants, représentants associatifs non élus, employés étudiants, étudiants aidants, panel ad hoc, délégation d'un parlement ou conseil étudiant dans les établissements qui en dispose...

Les étudiants représentent un public souvent peu aisé à toucher qui peut ne pas comprendre l'intérêt d'un SDVE et donc se sentir éloigné de la démarche. Par ailleurs, il existe un constat partagé de désaffection des étudiants pour les instances et pour une implication dans la vie universitaire. Il faut donc rendre le projet de SDVE attractif en essayant de les impliquer sur des sujets concrets.

Afin de faciliter l'appropriation du SDVE par les étudiants, trouver des idées et imaginer de nouveaux dispositifs comme nommer des étudiants « ambassadeurs » de SDVE, utiliser le parlement étudiant le cas échéant, les échanges entre pairs.... Plus les étudiants seront moteurs, plus ils seront enclins à participer à la démarche. Les étudiants peuvent également participer à cette recherche de nouveaux dispositifs via des projets tutorés par exemple.

Certains établissements ont également mis en place une représentation étudiante au sein des composantes (délégués étudiants) en relation avec le VP étudiant (Université de La Rochelle) ou bien des étudiants élus (Université de Montpellier), relais des différents sites pour s'assurer de la remontée des besoins quel que soit le site d'études.

Les étudiants peuvent être par ailleurs consultés via différents moyens pour mieux les toucher : questionnaire en ligne, ateliers d'échanges, lors de focus groupe, assises, parlement étudiant... (cf. partie 2.3.2).

#### **FOCUS - Université de Pau et des Pays de l'Adour**

Projet d'organisation d'assises étudiantes pour faire émaner des contributions étudiantes pour le SDVE. Seront conviés les élus étudiants, des volontaires, des étudiants engagés, des étudiants hors organisations, et les étudiants employés par l'établissement.

#### **FOCUS - Université de Toulouse**

Autre exemple de consultation d'étudiants qui est présentée à travers le site «schéma directeur de la vie étudiante de l'Université fédérale de Toulouse».

L'intérêt de cette démarche a été d'engager une consultation large mais qui a représenté la mise en place de moyens, de ressources humaines et un calendrier sur plusieurs mois.

Il est aussi important de ne pas limiter la participation des étudiants à la phase de consultation et de remontée des besoins mais de les associer à la définition des axes et actions et à la rédaction du SDVE. Rappelons la nécessité de lisibilité pour les étudiants. Les associer dans la phase de rédaction permettra de réaliser un format adapté et compréhensible pour eux.

## **FOCUS - Université de Montpellier**

Le schéma de vie étudiante a été, en partie, écrit par le VP étudiant.

Il faut donc dans l'idéal prévoir l'implication des étudiants dans toutes les phases d'élaboration du SDVE et prévoir un calendrier adapté pour favoriser un engagement d'une représentation étudiante sur les différentes phases (même si on doit s'attendre à un turnover) et informer les étudiants en conséquence.

### **Communauté Universitaire et Services**

Au-delà des étudiants, la communauté universitaire (personnels, enseignants-chercheurs et administratifs) doit être sollicitée étant elle-même impactée par les actions de vie de campus.

L'ensemble des personnels doit pouvoir être force de proposition sur les actions et sur les priorités. Notamment, les enseignants, responsables de formation, directeurs des études et administrateurs scolaires sont souvent en première ligne pour repérer les difficultés des étudiants quant à leur condition de vie (via les absences, les résultats scolaires...). Il est donc utile de prévoir des moments d'échanges lors de réunions, conseils et des enquêtes si nécessaire pour les associer afin de favoriser leur implication par la suite dans la mise en œuvre du SDVE. Expliciter la démarche au DGS peut aussi faciliter la bonne mobilisation et implication des services par la suite. A noter que l'association des DGS (ADGS) a échangé avec la DGESIP sur le sujet du SDVE.

Sensibiliser les personnels (enseignants, scolarité, directeur des études, doyen...) peut aussi s'avérer utile au-delà de leur implication propre car ceux-ci peuvent faciliter la disponibilité des étudiants en autorisant leur absence lors de leur participation à la consultation (ateliers ou autres).

### **Les publics spécifiques**

Les conditions de vie étudiante représentent pour les publics spécifiques (étudiants internationaux, en situation de handicap, aidants, sportif de haut niveau...) un des facteurs de choix de leur formation et de leur établissement. C'est souvent à travers le site de l'établissement ou via paroursup qu'ils découvrent en premier lieu la vie étudiante. Il est donc important d'associer et de consulter ces publics qui ont des besoins particuliers. L'ensemble des publics spécifiques doit être couvert afin de pouvoir répondre à la diversité des profils au sein de l'établissement. Ces publics peuvent faire l'objet d'un axe transverse à différents axes et intégré à ceux-ci ou dans un axe spécifique sur l'inclusivité par exemple.

### **Le public des sites éloignés, isolés**

Une enquête ciblée sur les étudiants éloignés des campus principaux est nécessaire. Leurs besoins prioritaires peuvent être différents de ceux des campus principaux, ce qui nécessitera des actions ciblées et des partenariats locaux adaptés. Ces actions permettront également de renforcer le sentiment d'appartenance à l'université.

La consultation devra ainsi prendre en compte cette dimension et être conçue de telle manière à ne pas être centrée sur le site principal. S'il s'agit d'un questionnaire par exemple, il faudra veiller à des formulations de questions/réponses adaptées.

### **Partenaires (cf. partie 2.1.2)**

Des consultations peuvent être organisées avec les différents acteurs locaux (cf. partie consultations). La mise en place de partenariat et de mutualisation peut être propice à mieux répondre aux besoins variés des étudiants.

### **Le public lycéen**

Favoriser le continuum secondaire – supérieur est un réel enjeu.

Il est donc nécessaire de communiquer sur le SDVE afin d'informer les futurs étudiants et leurs familles, les enseignants du secondaire, les conseillers d'orientations... sur les conditions de vie étudiante et les actions mises en place dans le cadre de la politique de vie étudiante de l'établissement. Le SDVE peut être alors vu comme un outil de communication (à adapter selon la cible bien évidemment). Pour exemple, la plateforme Alys mise en place par l'Université de Grenoble Alpes.

Solliciter les lycéens sur leur attentes et besoins peut être également utile. Ce sujet peut questionner car il est difficile pour une université de toucher le public de lycéens et les dispositifs de vie étudiante peuvent être complexes à appréhender pour des lycéens.

Cependant, associer ce public peut favoriser le choix d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, faciliter leur intégration et connaître leurs besoins et inquiétudes éventuelles en amont (sur la question du DSE ou du logement notamment). Une action possible est de s'appuyer sur le rectorat ou encore d'apporter une information au cours d'un Conseil Académique de Vie Lycéenne, lors d'un conseil local de jeunes ou un parlement des jeunes et d'en profiter pour identifier des demandes. Un appui sur les associations d'étudiants qui travaillent avec les lycées, la participation à des salons et les journées portes ouvertes sont également des possibilités. L'AFEV notamment peut être sur ce sujet un interlocuteur car ils proposent des activités en direction du public scolaire dans le cadre du mentorat lycéen et ont des conventions avec les rectorats.

### 2.3.2. La méthodologie et l'accès aux données

La caractérisation des données relatives aux les étudiants est un élément essentiel dans l'identification des actions prioritaires. Elle doit intégrer la dimension territoriale pour tenir compte de la diversité des territoires et de ces étudiants dans un objectif d'égalité des chances et de réussite. Elle doit également permettre d'identifier les caractéristiques des répondants sur des thématiques comme le logement, les ressources financières, les transports / la mobilité, la santé des étudiants, la restauration, la culture, le sport, la vie associative....

La méthodologie dépendra en partie des moyens à disposition ou développables par l'établissement pour effectuer l'identification des besoins et reste un choix propre à l'établissement. Mais de toute évidence, s'appuyer sur des partenaires lors de cette phase peut s'avérer nécessaire (observatoires national et locaux notamment).

#### **L'accès aux données relatives aux étudiants, leurs conditions de vie étudiante pour construire un SDVE**

Actuellement, il est difficile de s'appuyer uniquement sur les systèmes d'information existants, dans la mesure où les données communiquées par l'étudiant au moment de son inscription ne donnent pas d'éléments sur ses conditions de vie étudiante. Les logiciels de scolarité, tel que Pégase, ne sont pas, à ce stade, développés suffisamment pour fournir l'ensemble des données nécessaires à la conception d'un schéma directeur.

Même s'il y a consensus pour avancer sur ce sujet afin de favoriser les politiques de vie étudiante, il y a nécessité pour construire son SDVE de s'appuyer sur les données disponibles en interne et sur des données locales.

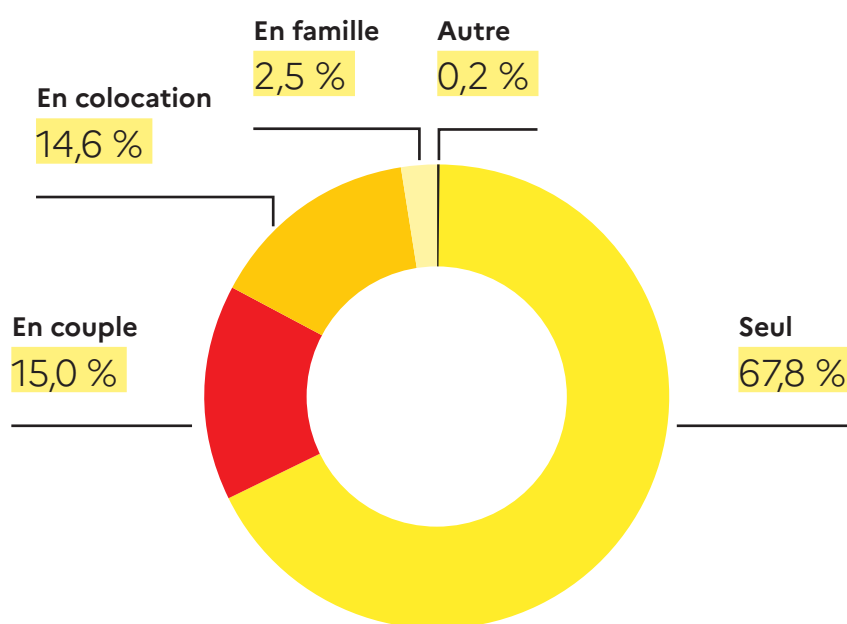
Des services ou organisations peuvent être sollicités. Au sein de l'université, **les observatoires de l'enseignement supérieur** peuvent être identifiés. Ils sont regroupés au sein du le réseau RESOSUP : RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur. Il est important de les associer à la démarche du SDVE et de vérifier les données spécifiques à la vie étudiante qu'ils ont en leur possession. Bien que mobilisés principalement sur le sujet de l'insertion professionnelle, ces observatoires sont prêts à s'investir sur le SDVE ayant l'expertise nécessaire et une connaissance des enquêtes nationales sur ce sujet.

Voici quelques-unes de leurs préconisations : nécessité d'avoir une bonne représentativité, ne pas dépasser des enquêtes de 30 min, vigilance sur la protection des données et sur l'articulation avec les enquêtes nationales, utiliser plusieurs méthodes de consultation (enquête quantitative mais également qualitative via entretien, focus groupe, assises...), valoriser les enquêtes...A noter également que les BU mènent régulièrement des enquêtes auprès des étudiants qui peuvent être utiles

### Des données territorialisées via les observatoires locaux (collectivités territoriales...)

Une photographie territorialisée permet une comparaison entre les territoires et de mesurer les spécificités des étudiants et l'adaptation nécessaire des conditions de vie étudiante.

Par exemple un extrait d'une enquête sur les étudiants de la ville d'Albi sur le logement actuel :



Plusieurs métropoles, telles que Nîmes et Reims, ont eu des démarches proactives. Ces métropoles se sont tournées vers **les agences d'urbanisme** pour conduire des enquêtes. L'Université de Rennes a par exemple conduit une enquête avec Rennes Métropole. Les agences d'urbanisme représentent des partenaires à consulter dans le cadre des SDVE comme acteur territorial impliqué sur les questions de vie étudiante, leurs publications peuvent être également utiles.

En 2018, un appel à projet lancé par le réseau des collectivités pour l'ESR à l'ensemble des acteurs territoriaux de l'ESR, par l'intermédiaire de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et du réseau « bloc local », a permis la labellisation d'une trentaine d'« **observatoires territoriaux du logement étudiant** ». Outils d'aide à la décision, les OTLE ont été initiés pour accompagner les collectivités et acteurs du logement étudiant et de l'enseignement supérieur dans l'appréhension des enjeux du logement des étudiants. Ils analysent finement la demande et l'offre et identifient les spécificités territoriales. Ces travaux contribuent utilement à la définition des besoins et à la valorisation du foncier universitaire et des partenariats avec les Crous et autres acteurs territoriaux (bailleurs, collectivités).

Des agences d'urbanisme comme celle de la région grenobloise ont mis également en place un **Observatoire des déplacements** qui a pour objet d'associer les principaux partenaires locaux de la mobilité pour assurer un suivi régulier des principaux indicateurs de la mobilité, de l'offre et de la demande par mode, pour déchiffrer les tendances.

Les **Observatoires territoriaux de la santé** sont présents dans chacune des régions françaises et leur objectif principal est d'observer et documenter l'état de santé des populations à l'échelle régionale et aux multiples déclinaisons infrarégionales, dans le cadre d'une mission d'aide à la décision. La **FNORS** représente collectivement ces ORS et assure la coordination des travaux qu'ils mènent en commun.

La CPAM peut également avoir des données territorialisées mais selon une tranche d'âge spécifique (18-25 ans par exemple) qui n'est pas ciblée sur les étudiants

En conclusion, les observatoires locaux peuvent permettre d'obtenir des données territorialisées, au-delà des données de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante au niveau national). Par exemple :

- ORS : Observatoires Régionaux de la Santé
- OTLE Observatoire Territorialisés du Logement Étudiants
- Observatoires propres aux collectivités territoriales

### **Les modes de consultation**

Différents types de consultation peuvent être envisagés : enquête, sondage, consultation participative, assises étudiantes, focus groupe, entretiens... Ils peuvent être pris en charge soit par l'Observatoire de l'établissement, soit par un ou plusieurs services de l'établissement (comme dans le cadre des assises de la vie étudiante de l'université de Picardie pris en charge par la direction de la vie étudiante), soit au besoin par un cabinet extérieur.

Des temps d'échanges libres (au sein d'une maison étudiante, d'un guichet unique, dans une file d'un site de restauration du Crous...) peuvent également être utiles afin de favoriser la remontée d'informations spontanée de la part des étudiants.

L'identification des besoins demande une mobilisation importante des équipes. Elle peut être organisée en deux phases - exemple de l'Université d'Angers :

- enquête auprès des étudiants avec un questionnaire pour établir les sujets importants;
- consultation via des ateliers, via l'utilisation d'une plate-forme avec mise en lumière des axes retenus ou encore des assises;

L'université de Nouvelle Calédonie a quant à elle elle organisé sa consultation en trois temps :

- enquête confiée à l'Observatoire du Numérique (association);
- organisation d'ateliers sur 11 thèmes qui cherchaient aussi à intégrer le public des étudiants de BUT et des écoles internes;
- assises étudiantes structurés autour de 7 thèmes (issus des ateliers).

Une autre modalité mise en place par l'Université Gustave Eiffel est l'utilisation d'enquête flash sur un sujet précis comme « comment les étudiants se sentent sur le Campus? ».

### **Quel appui trouver auprès d'agence ou d'un cabinet conseil ?**

L'appel à une agence ou un cabinet de conseil relève du choix et de la responsabilité de l'établissement.

Les raisons qui peuvent amener un établissement à faire appel à un cabinet extérieur sont liées à un besoin de compétences et/ou de ressources humaines. Ce choix doit être effectué avec la plus grande mesure. Un cabinet peut avoir une expérience dans l'administration d'enquêtes et de démarches d'évaluation des besoins. Les

Observatoires de l'enseignement supérieur et locaux ont aussi des compétences dans ces domaines mais n'ont pas toujours les disponibilités nécessaires.

Il est important de noter qu'une démarche d'externalisation peut complexifier l'appropriation par les services et les étudiants du SDVE et de son élaboration. En effet, le SDVE doit rester un outil auquel peuvent s'identifier les membres de l'établissements, notamment les étudiants. Une connaissance fine du milieu universitaire et de la population étudiante, de l'organisation interne, de «l'état d'esprit» de l'établissement et de ses étudiants est nécessaire.

### **FOCUS - Université Nantes - mission design de services**

En vue de son premier SDVE et en complément des temps d'échanges et débat en instances, une agence de design de services a été missionnée par Nantes Université (EPE créé en janvier 2022) pour mener une réflexion sur la qualité et la fluidité du parcours d'accueil des étudiants sur les campus et dans leurs villes (Nantes, Saint Nazaire, La Roche sur Yon), au service des réussites. Deux phases de travail ont été mises en œuvre : 1 - diagnostic ; 2 - modélisation.

#### **À retenir sur l'identification des besoins (publics et méthodologie)**

- Au niveau de la consultation, solliciter l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement, quel que soit son lieu d'études (antennes universitaires, IUT, IFSI...), son statut (doctorants, apprenti, formation continu, BTS, BUT...) et son profil (élus étudiants, représentants associatifs non élus, employés étudiants, panel ad hoc, délégation d'un parlement ou conseil étudiant...). Penser aussi aux publics spécifiques (internationaux, handicap, sportif de haut niveaux, salariés, aidants...) et futurs étudiants.
- Consulter via différents moyens pour mieux les toucher : questionnaire en ligne, ateliers d'échanges, lors de focus groupes, assises, parlement étudiant.
- Nécessité de lisibilité pour les étudiants et donc de format et de communication adaptés.
- Veiller à intégrer les sites isolés, délocalisés (besoins spécifiques => actions ciblées et partenariats locaux spécifiques).
- Informer / consulter les personnels de la démarche du SDVE : ils doivent pouvoir être force de proposition sur les actions et sur les priorités.
- Consulter les différents acteurs locaux.
- Caractériser les données étudiants en intégrant les spécificités territoriales pour identifier des actions prioritaires et favoriser l'égalité d'accès aux services.
- S'appuyer sur les observatoires de l'enseignement supérieur et les observatoires locaux (des collectivités, ORS, OTLE pour obtenir des données territorialisées).

#### **Points de vigilance**

- Information / Consultation de la communauté universitaire : Ne pas oublier les enseignants, responsables de formation, directeurs des études et administrateurs scolaires qui sont souvent en première ligne pour repérer les difficultés des étudiants quant à leur condition de vie . Ne pas oublier les composantes et pôles.

**3. Comment inscrire le schéma directeur de vie étudiante dans son territoire et avec quels partenariats ?**



**Le SDVE permet à l'établissement d'affirmer et de rendre lisible, auprès de sa communauté notamment étudiante et de ces partenaires, sa politique de vie étudiante, conçue pour répondre aux besoins de ses étudiants et spécifique à un territoire. Il s'inscrit dans un cadre institutionnel politique et stratégique en son sein et avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire. Au niveau du territoire, le SDVE pourra s'inspirer des politiques vie étudiante établies au niveau du territoire par ces mêmes acteurs et réciproquement ces derniers pourront s'appuyer sur ce SDVE pour proposer une vision territoriale élargie.**

### 3. 1. Quels liens avec les SDVE existants dans le territoire ? (PAQVEPS Comue / Crous ou d'un regroupement d'établissements)

En 2013, il a été demandé aux établissements chargés de coordination territoriale et aux Crous (article L718-4 du Code de l'éducation) de mettre en place des projets d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur un territoire.

Ces projets d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale (PAQVEPS) ont permis de définir une politique de vie étudiante au niveau territorial pour les publics de différents établissements. Ces documents ont bien souvent été portés par des Comues et les Crous et n'ont pas toujours été bien identifiés par les étudiants. Actuellement certaines Comues et Crous se sont lancées dans l'élaboration d'un deuxième PAQVEPS ou document similaire. D'autres formes de regroupement d'établissements existent et certains documents de politique vie étudiante sont portés par ces coordinations.

Ce document, pensé dans une dimension territoriale plus large, peut alimenter les réflexions de l'établissement quant à son propre SDVE. En fonction des situations locales et de son implication dans le document de cette coordination, il peut plus ou moins s'en inspirer.

Certains établissements seront amenés à décliner ce document pour établir un SDVE avec une partie reprenant le document commun et une partie répondant à leurs spécificités propres, et d'autres souhaiteront construire leur propre schéma. Il sera utile d'identifier les articulations possibles avec le document Comue pour une mise en cohérence territoriale.

#### **FOCUS - Université de Lyon et Crous de Lyon**

Dans le cadre de leur 2ème SDVE commun, l'Université et le Crous ont intégré les limites soulevées sur le premier schéma qui avait des difficultés à rendre opérationnel les actions et qui n'intégrait pas assez la dimension territoriale à Bourg-en-Bresse par exemple. La deuxième version est davantage construite avec les établissements et pensée pour mieux les intégrer. Ce schéma a aussi été l'occasion d'un plus grand rapprochement avec la Région.

Cet exemple fait également apparaître naturellement les ressources provenant du Crous pour les étudiants, notamment en termes de logement et de restauration.

### 3. 2. Profiter des dialogues territoriaux pour alimenter le SDVE

Les rectorats sont actuellement dans une démarche de concertations et de réflexions, les « dialogues territoriaux », afin de mettre en exergue, au niveau de la région académique, des axes prioritaires de développement de la vie étudiante. La ministre Sylvie Retailleau souhaite que les rectorats puissent finaliser ces dialogues territoriaux pour l'été 2023.



Le travail mené par les Rectorats et celui mené par les établissements pour leur schéma directeur vie étudiante (SDVE) se fera donc en parallèle. Les rectorats font partie des interlocuteurs privilégiés dans la démarche d'élaboration des SDVE au niveau des établissements. Réciproquement, les établissements seront intégrés dans la démarche des Rectorats quant aux dialogues territoriaux

Ces dialogues au niveau territorial permettent aux acteurs de l'ESR d'établir un diagnostic commun afin de définir une position en cohérence en matière de vie étudiante, associant l'ensemble des acteurs locaux dont les collectivités et de mener des actions concertées et coordonnées.

Les réflexions conduites dans le cadre des dialogues territoriaux pour déterminer des axes prioritaires au niveau du territoire, pour identifier les points ou zones géographique de vigilance, pour déterminer les partenaires et ressources possibles, pour renforcer les liens et l'articulation avec les politiques des Régions et des collectivités locales notamment représentent un réel intérêt pour les établissements dans l'élaboration de leur SDVE.

Le travail mené par les rectorats permettra de faciliter la mise en lien entre les différents acteurs locaux de la vie étudiante et les services, institutions, associations associés (services décentralisés de l'État, préfecture, ARS...) et de renforcer les articulations et coordinations avec certains acteurs en terme politique notamment. Ils permettront aux établissements de potentiellement trouver de nouveaux partenariats et donc de nouvelles ressources qu'elles soient financières, logistiques ou humaines.

Par ailleurs, les Rectorats avec l'organisation des conférences académiques CVEC et des conférences territoriales de vie étudiante lancées pendant la crise sanitaire, ont déjà pu s'investir autour des sujets de vie étudiante. Plusieurs rectorats se sont alors rapprochés des Régions, des collectivités territoriales, des structures ou associations locales ou encore des Comues qui sont porteurs avec les Crous des Paqueps qui concernent les différents établissements d'un regroupement pour réfléchir ensemble aux synergies possibles. Ce travail à venir et effectué par les Rectorats est donc intéressant et pertinent pour un établissement.

### **FOCUS - Région PACA et Rectorat de la région académique PACA**

Le Rectorat et la Région ont organisé dans 11 villes de la région des rencontres avec les étudiants sur différentes thématiques afin de recueillir des données qui pourront être exploitées par les établissements dans le cadre de l'élaboration de leur schéma directeur de vie étudiante.

Les thématiques abordées pour exemple étaient les suivantes

- Bien-être, bien vivre et santé étudiante : Logement, restauration alimentation, accès aux droits et à la santé, transports et mobilité, sport et culture, valorisation de l'engagement, aide sociale d'urgence.
- Attractivité et qualité des campus : Accueil des étudiants, qualité des informations, accès des services.

### **FOCUS - Université de Picardie Jules Vernes**

L'université a organisé en juin 2021 des assises locales puis en octobre 2021 des Assises régionales de la vie étudiante avec pour objectif de faire remonter la voix des étudiants pour l'intégrer dans la rédaction du SDVE à l'échelle des Hauts-de-France. Les thématiques choisies ont été la formation, la vie étudiante et la réussite étudiante, l'engagement étudiant, le bien-être et le vivre ensemble, le temps étudiant et la reconstruction de la vie étudiante

Un comité institutionnel (rectrice, présidents et directeurs d'établissements) a donné les lignes directrices et a validé les propositions du comité de pilotage. Ce comité de pilotage (VP, VPE) a établi le programme, les objectifs, et un comité technique (VP VE, VPE, directeurs de services, administratifs concernés, directeurs

des 2 Crous) ont travaillé sur le côté opérationnel pour une déclinaison en interne dans chaque établissement.

On peut également noter que les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS) se sont transformées pour devenir :

- Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) depuis le 1er janvier 2021. Les politiques et actions en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, de sports et d'engagement civique sont assurées par les DRAJES (nouveaux espaces « DRAJES » sur les sites des rectorats).
- Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) depuis le 1er avril 2021. Les politiques et actions en matière de cohésion sociale sont assurées par les DREETS, ainsi que les formations et certifications des professions sociales et paramédicales ([portail national des DREETS](#)).

Les DRAJES et les DREETS peuvent avoir des programmes ou des appels à projets qui peuvent également contribuer à l'amélioration des conditions de vie étudiante tout comme les autres directions régionales ([Directions régionales des affaires culturelles](#) - DRAC -, Directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt DRAF...).

### 3. 3. Quels partenariats envisager avec les collectivités territoriales ?

#### Documents stratégiques des collectivités territoriales (SRESRI, SDDUS, SLESRI)

##### 3.3.1. Rappel sur les compétences des collectivités territoriales

Publiée le 28 janvier 2014 au JO, la loi MAPTAM Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, définit au niveau des compétences la notion de chef de file. Dans le cas des compétences auxquelles participent plusieurs niveaux de collectivités, un chef de file est désormais désigné :

- **Les régions** ont le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- **Les départements** : l'action sociale, le développement social et la solidarité des territoires.
- **Les communes** et leurs regroupements : la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace, le développement local.

Par ailleurs, la France compte actuellement 21 métropoles. Elles exercent des compétences renforcées par rapport aux intercommunalités classiques. Elles ont notamment compétences en matière de schéma de cohérence territoriale, elles participent à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain, et ont des compétences en matière de logement étendues : ainsi elles peuvent se voir déléguer la responsabilité de la garantie du droit au logement opposable, et à ce titre gérer le contingent de logements préfectoral, ou encore la gestion de l'hébergement d'urgence.

Ces différentes compétences expliquent le rôle diversifié des collectivités dans la vie étudiante.

- Les régions

La loi MAPTAM en consacrant les Régions « chef de file » affirme leur rôle de planification et de coordination à l'échelle de leur territoire. Ils ont la charge d'élaborer un **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** qui devra **respecter la politique nationale en la matière**

**et associer l'ensemble des collectivités et regroupements concernés.** Ce schéma définit les orientations en matière d'intervention des collectivités territoriales pour les années à venir en définissant les axes prioritaires pour répondre aux besoins identifiés.

Les régions se sont vues également attribuer une compétence spécifique en matière d'orientation, et peuvent également élaborer des **Schémas Régionaux de Vie Étudiante**, ou encore des **Schéma Régionaux du logement étudiant** (obligatoire à l'image de l'Île-de-France).

→ Les autres collectivités

**Les départements, les métropoles, les communes et les autres types d'intercommunalité peuvent également décider d'intervenir** en soutien à l'ESR et à la vie étudiante dès lors que leurs actions n'empiètent pas sur des compétences expressément dévolues à une autre collectivité territoriale ou à l'État. **Les acteurs du territoire peuvent s'inscrire alors dans des démarches coopératives afin de coordonner au mieux leurs actions**, notamment dans le cadre de documents stratégiques, tels que les :

- **Schémas Départementaux de Développement Universitaire et Scientifique (SDDUS)**
- **Schémas de Développement Universitaire (SDU)**
- **Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SLESR)**

Les Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche peuvent aussi réunir différentes collectivités locales comme les départements et les communautés d'agglomérations. Les contrats de sites entre établissements d'ESR ou leur regroupements et l'État peuvent faire référence à ces SRESRI, SDU, SLESR. Ces schémas, élaborés pour des périodes 5 à 10 ans, constituent des documents de référence utiles pour les conventions annuelle d'objectifs et de moyens contractés entre les EPCI et les établissements ou ComUEs. Les EPCI-Établissement public de coopération intercommunal sont des organismes administratifs de la fonction publique territoriale qui regroupent des communes qui souhaitent développer des compétences en commun (les transports en communs, l'aménagement du territoire, la sécurité – Service Départemental d'Incendie et de Secours, et la gestion de l'environnement).

Pour la mise en place de leurs stratégies, les établissements d'ESR et les territoires peuvent s'appuyer sur les Agences d'urbanisme regroupés au sein de la FNAU. Outils d'étude, d'observation et d'accompagnement des collectivités, elles soutiennent la démarche de co-construction entre la collectivité, porteuse d'une volonté politique, et tous les acteurs de l'enseignement supérieur.

### **3.3.2. Le positionnement des établissements par rapport aux politiques des collectivités territoriales sur la vie étudiante**

Même si la Région est « chef de file » pour l'enseignement supérieur, il en ressort que la thématique vie étudiante concerne les différents niveaux de collectivités territoriales, par exemple quant au développement local (économique et social), à l'aide sociale, à l'aménagement du territoire ou encore à l'attractivité et au dynamisme du territoire ou de la collectivité. L'établissement qui entame la démarche d'élaboration de son SDVE a tout intérêt à se rapprocher des différentes collectivités territoriales pour les informer de sa démarche et à échanger sur sa politique de vie étudiante. Il semble utile de programmer cette démarche en amont et de chercher à comprendre les politiques des collectivités et leurs attentes (attractivité, insertion professionnelle et réponses à des compétences attendues sur le territoire, dynamisme...) pour identifier les synergies possibles.

Réciproquement, les collectivités chercheront peut-être à intégrer dans leur propre schéma des éléments des SDVE des établissements.

Il faudra mettre à plat et définir les possibilités de partenariats, les ressources possibles en termes financiers mais aussi logistiques (prêt d'installations sportives ou culturelles, locaux divers pour les associations...) ou humains.

Dans tous les cas, l'articulation avec les schémas locaux ou régionaux est un atout pour la (les) politique(s) de vie étudiante pensée à l'échelle du territoire.

Ainsi, dans la région des Hauts de France, le SRESRI a cherché à intégrer des actions pour une plus grande égalité de traitement des étudiants quelle que soit sa ville d'origine. L'Université de Corse a elle travaillé en lien avec le Rectorat et la Région afin d'avoir une réflexion commune sur le parcours de l'étudiant, depuis son orientation en fin du secondaire jusqu'à son insertion.

Au-delà de l'ancrage territoriale, le schéma directeur Vie étudiante peut également s'inscrire dans un cadre national et international, notamment dans le cadre d'alliances européennes qui souhaitent développer une politique vie étudiante.

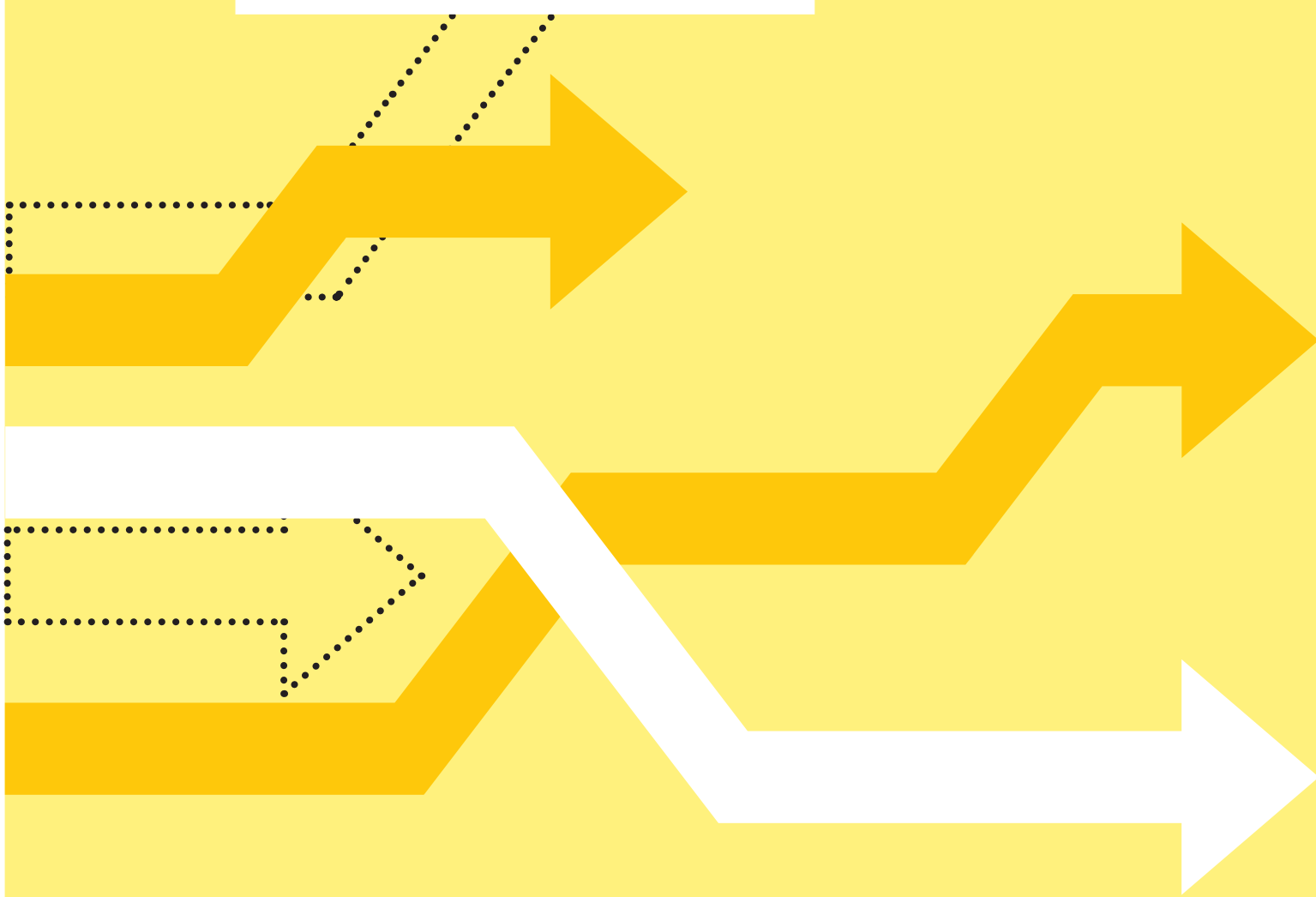
#### **À retenir sur l'ancrage du SDVE dans son territoire**

- Le SDVE, au-delà d'être un outil de pilotage et de communication, pour l'établissement, s'inscrit dans un cadre institutionnel politique et stratégique en son sein et avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire.
- Prendre le temps pour identifier les articulations possibles avec l'ensemble des documents stratégiques de la Comue /établissement expérimental et des partenaires (Crous, Collectivités territoriales).
- S'appuyer sur les dialogues territoriaux utiles à la détermination des axes prioritaires au niveau du territoire, à l'identification de points ou zones géographique de vigilance, des partenaires et ressources possibles, et à la mise en cohérence et articulation avec les politiques des Régions et des collectivités locales. Ces dialogues pourront alimenter les SDVE et réciproquement.

#### **Points de vigilance**

- Profiter des schémas / politiques vie étudiante existants, notamment Comue / Crous et collectivités, pour démarrer les réflexions sur le SDVE, ne pas repartir de zéro. Veiller à leur mise en cohérence en ouvrant le dialogue avec ces partenaires et en créant des synergies.

# 4. Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ?



**Le Schéma directeur de vie étudiante traduit la politique de vie étudiante de l'établissement et doit s'inscrire dans la durée pour favoriser la réalisation des axes prioritaires qui ont été définis, tout en se devant de rester évolutif et agile pour répondre aux évolutions de contexte. Les différentes actions qui doivent être mises en place au cours des années d'exercice du SDVE doivent faire l'objet d'un suivi et d'un ou plusieurs bilans.**

## 4. 1. Informer et communiquer

Deux objectifs doivent être visés dans les actions d'information et de communication :

- S'assurer de l'adhésion des membres de la communauté à la démarche et de son appropriation.
- Accompagner la lisibilité et la visibilité du SDVE et de ses futures actions.

Intégrer dans le comité de pilotage la direction de la communication est aussi un moyen de veiller à inscrire la communication comme un élément important du SDVE et de pouvoir veiller à une communication adaptée aux divers publics, notamment au public étudiant. Il est en effet utile d'utiliser les relais de terrain, la communication par les pairs (éviter le jargon administratif ainsi que les acronymes).

Dans tous les cas, un travail doit être réalisé avec le service de communication de l'établissement pour favoriser la bonne compréhension de la démarche auprès des étudiants et de la communauté et assurer la visibilité / lisibilité du SDVE.

Au-delà du bilan final, une communication régulière au cours de la période de déploiement du SDVE est utile envers la communauté et en particulier envers celle des étudiants qui, sur une période de plusieurs années, va se renouveler.

Réfléchir aux modalités de communication est donc essentiel. Cette communication peut être pensée à différents niveaux : retour à la gouvernance ou aux différentes commissions (information en CA ou au CAC, commission CVEC, réunion avec élus étudiants, parlement étudiant ...) et retour à l'ensemble de la communauté (étudiante, enseignants chercheurs, administratifs...) via différents média (newsletter, réseaux sociaux...).

En fonction des publics visés, on peut réfléchir à une communication adaptée en terme d'outils, de canaux, de format et de langage et dans un souci « d'aller vers » l'étudiant.

Cette communication permet d'associer les acteurs et partenaires, impliqués dans le SDVE, de réaliser des points sur les engagements pris, les réalisations et les projets en cours (en précisant leur temporalité) tout en se réservant l'agilité nécessaire à l'adaptation des objectifs et des actions selon l'avancée et le contexte.

Il semble également utile de :

- Penser à intégrer le descriptif de la méthodologie d'élaboration du SDVE dans le schéma (cf. le SDVE de l'Université de Montpellier) pour faciliter la compréhension de la démarche.
- Ne pas multiplier les réunions et intervenir, dans la mesure du possible, lors des différentes instances de l'établissement (Conseil académique, CA, CFVU, CR, COSI, CST) pour présenter le projet et son avancement.
- Solliciter Comosup, le réseau des responsables de communication, pour faciliter l'échange de bonnes pratiques.
- Prévoir une communication politique envers les Crous, les collectivités territoriales, les partenaires territoriaux en prévoyant de les associer aux consultations et aux différents points d'étapes et bilans.
- Accompagner la conclusion du schéma par des actions de relation presse : élaboration et diffusion d'un communiqué de presse, contact avec des journalistes de la presse quotidienne régionale, pour informer.

## **FOCUS - Université fédérale de Toulouse**

L'université a développé [un site web](#) illustre la volonté de l'établissement de rendre visible et lisible à travers un tableau de bord les engagements pris dans le cadre du schéma directeur de vie étudiante.

### **4. 2. Gérer les relations partenariales**

Ce travail partenarial est pertinent à la fois en amont de la démarche SDVE mais aussi en aval.

Dans la phase amont, nous recommandons d'identifier les partenaires et de faire un état des lieux des différents documents stratégiques existants, des actions déjà lancées ou en perspective par les partenaires et également de veiller à la temporalité associée à ces documents et actions (sont-elles terminées, en cours, à venir ?) et les ressources (financières, logistiques, humaines...) qui ont été pourvues ou prévues pour la mise en œuvre de ces actions. Cette cartographie sera utile pour savoir vers qui vous orientez pour la réalisation de certaines actions et vers qui communiquer la démarche, le suivi et bilan du SDVE.

En aval, les partenaires peuvent aussi faciliter la réalisation de certaines actions directement ou indirectement (en vous conseillant des entreprises ou autres acteurs par exemple). Les échanges avec les partenaires autour de certaines thématiques peuvent aussi parfois faciliter des ententes sur des documents communs et sur leur participation dans des axes du SDVE.

Il est important de veiller à ce que chaque partenaire trouve sa place dans les discussions et dans la démarche, à les associer le plus en amont possible et à communiquer sur l'avancée de la démarche de manière fréquente et à les informer du suivi et du bilan du SDVE.

La prise en compte des compétences et des particularités de chacun est également essentielle.

Écouter les propositions de chacun mais n'hésitez pas non plus à être force de proposition afin de répondre aux besoins spécifiques de vos étudiants.

Le schéma directeur vie étudiante est un outil précieux de communication à la fois institutionnel, politique et stratégique.

### **4. 3. Mettre en place un dispositif de suivi**

#### **4.3.1. Dispositif de suivi**

Il permet de suivre l'avancée de réalisation des actions et d'en évaluer les conséquences (bonnes ou mauvaises), les difficultés rencontrées et le niveau de satisfaction par rapport à l'objectif visé.

Le suivi et l'intégration d'indicateurs de suivi doivent être pensés dès la définition de l'action.

Les actions programmées peuvent être à court, moyen et long terme. Les actions à court terme permettent aux étudiants qui se sont impliqués dans l'élaboration du SDVE d'en apprécier les bénéfices rapidement, notamment avant leur départ de l'université.

#### **4.3.2. Où trouver des compétences au sein de l'établissement ?**

Il est important de chercher au sein de son université des compétences qui peuvent être mobilisées pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de suivi comme les cellules d'appui au pilotage ou autre organisation similaire de l'établissement. Certains établissements disposent de services impliqués dans l'organisation de stratégies, de gestion de projets avec des équipes qui ont une expertise dans la

définition d'indicateurs. Ainsi par exemple, l'Université de Tours a une Direction de l'Organisation, du Pilotage et de la Transition Ecologique avec un pôle Indicateurs.

L'Université de Bordeaux a elle une Direction de la planification stratégique, «en soutien à la stratégie de l'université par la conception de programmations pluriannuelles et le management de portefeuille de projets. Elle accompagne l'équipe de direction dans sa capacité de pilotage transversal, assure un pilotage des initiatives stratégiques et des projets structurants de l'établissement.» L'avantage de cette structure permet notamment un travail transversal entre les différentes directions, et d'éviter ainsi les échanges en silo. On peut également mobiliser leurs compétences développées au niveau de l'animation d'ateliers et de réunions dans le cadre de différents projets.

Ces structures, à l'origine mises en place pour un suivi financier, ont évolué pour intégrer d'autres domaines, comme à Bordeaux, les enjeux environnementaux. Il est donc utile, avec l'appui du DGS ou du DGS adjoint qui peut avoir la vie étudiante dans ses attributions, de pouvoir mobiliser ces compétences pour l'élaboration du dispositif de suivi du SDVE.

Il peut aussi exister une direction de l'évaluation et de l'aide au pilotage comme à l'Université Paul Valéry de Montpellier (DEvAP) qui intègre l'observatoire de la vie étudiante avec les missions suivantes : Concevoir des outils d'aide à la décision (indicateurs, tableaux de bord, analyses statistiques...), assurer la coordination de projets transverses et stratégiques, participer à la diffusion du système d'information décisionnel et à la mise en qualité des données des différentes applications de gestion.

Si de tels services n'existent pas au sein de votre université, nous vous conseillons de vous renseigner auprès des directeurs et directrices de services pour savoir si des personnels auraient de telles compétences et pourraient les mettre à disposition.

### **4.3.3. Comment organiser le suivi ?**

La mise en place du suivi nécessite de prévoir l'organisation d'un comité de suivi et de définir des indicateurs pour suivre la réalisation des actions.

#### **Comité de suivi**

Le comité de suivi doit aussi être pensé au moment de l'élaboration du SDVE.

Il peut associer des personnes qui se sont investies au moment de l'élaboration et doit être représentatif de la diversité de la communauté. Il est nécessaire de prévoir la composition de ce comité et le nombre et la période des réunions du comité de suivi.

Le comité de suivi peut avoir pour rôle de :

- Valider la méthodologie
- Valider le calendrier
- Valider les thématiques
- Participer aux réunions de consultations
- Valider les axes et actions proposées
- Valider la proposition finale de SDVE
- Assurer le suivi et bilan

#### **Indicateurs et jalons**

Comment définir un indicateur ?

Pour rappel, un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision, élaboré à partir d'un élément mesurable ou appréciable permettant de considérer l'évolution d'un processus par rapport à une référence. Les indicateurs vont ainsi permettre



l'évaluation de la politique vie étudiante mise en œuvre dans le SDVE, évaluer la pertinence et l'efficacité d'une réponse à un problème, évaluer la performance de l'organisation dédiée au SDVE. Ils sont également des outils d'informations et de communication.

Il n'est forcément pas aisé de trouver des indicateurs qui pourront être alimentés et être suivis sur le long terme. Une réflexion sur comment trouver l'information afin d'assurer leur alimentation doit avoir lieu dès la phase d'élaboration du SDVE. Les indicateurs doivent également être mis au regard de la taille de l'établissement: il est plus pertinent de parler en termes de taux que de chiffre.

Ces indicateurs doivent être associés à des jalons si possibles afin d'établir la temporalité des actions et l'avancée des différents axes.

Les indicateurs et jalons doivent être en phase avec les contrats d'objectifs ministériels.

### FOCUS - Université de Lorraine

La démarche engagée par le bilan en mars 2022 de son schéma directeur de vie étudiante donne une idée de l'utilisation des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs avec des étapes de bilan intermédiaire et final.

Axe 1	Objectif 1.2	Réalisation actuelle Observation 2018	Réalisation cible Observation 2022
<b>Accompagner les publics à besoin spécifique</b>			
Action 1.2.1	<p>En lien avec l'axe 6, accueil des publics spécifiques, le SUMPPS s'attachera à toujours mieux accompagner ce type de public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants en situation de handicap moteur et sensoriel, étudiants présentant des troubles « dys » ou présentant une pathologie chronique, des troubles psychiques</li> <li>• Étudiants internationaux en intervenant dès l'accueil des étudiants (guichet unique) ; en les incitant à se rendre aux visites médicales organisées dans le cadre du suivi sanitaire préventif (prévu par la loi du 07/03/2016). Sensibiliser/ inciter les étudiants à ce bilan via la DRIE, les scolarités, les directeurs de composantes</li> </ul>	●●○○○	●●●●○
<p><i>Définition de l'indicateur : Public cible accompagné</i></p> <p>Niveau 0 ○○○○ : Aucun</p> <p>Niveau 1 ●○○○ : 20%</p> <p>Niveau 2 ●●○○ : 40%</p> <p>Niveau 3 ●●●○ : 60%</p> <p>Niveau 4 ●●●● : 80%</p> <p>Niveau 5 ●●●●● : 100%</p>			
<p><b>BILAN 2019 :</b></p> <p>Le nombre d'étudiants en situation de handicap est croissant et les situations de plus en plus complexes. Ceci a nécessité du temps médical complémentaire conséquent sans pour autant qu'il ne soit compensé ce qui a engendré de grandes tensions sur les activités du SUMPPS. Un recrutement est acté mais demeure à ce jour infructueux. Une collaboration avec la MGEL est conclue par convention pour faciliter l'accueil en logement étudiant. En 2018-2019, 1077 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par le SUMPPS.</p> <p>Les étudiants internationaux répondent mal aux convocations pour le suivi médical préventif prévu par la Loi de 2016, faute d'obligation liée au titre de séjour. Pour autant, le temps médical et administratif consacré est important et non compensé depuis le transfert vers les universités par le ministère de l'intérieur. L'ARS grand est assure le coût des dépistages radiographiques mais le reste est à charge du SUMPPS. Des plaquettes d'information et des messages de sensibilisation pour les étudiants et les composantes sont en cours de déploiement avec la Direction de la Communication.</p> <p>En 2018-2019, 851 étudiants internationaux ont réalisé leur visite médicale préventive. Le public cible « en effectif » accompagné pour le handicap est certes en augmentation ; mais les conditions particulièrement difficiles de cet accompagnement ne permettent pas cette année de majorer l'indicateur. De même pour les internationaux qui répondent mal aux convocations malgré les moyens mis en œuvre.</p>			
<p>Niveau atteint en 2019 : ●●○○○</p>			

#### BILAN 2022 :

Le public accompagné pour le handicap poursuit son augmentation constante en termes d'effectif puisque en 2020-2021 ce sont 1457 étudiants accompagnés, une augmentation considérable tant en nombre (+ 400) qu'en complexité des situations.

La crise sanitaire a exigé une mobilisation très forte avec la mission handicap étudiante : ces accompagnements ont encore été rendus plus complexes (évaluation des besoins et organisation des examens à distance) et les moyens (humains) d'autant plus insuffisants, ne permettant pas d'atteindre la cible.

Les étudiants internationaux répondent toujours mal aux convocations malgré les moyens considérables mis en œuvre : information, prise de rendez-vous en ligne...

Niveau atteint en 2022 : ●●●○ mais au prix de difficultés considérables car les besoins dépassent les moyens malgré leur augmentation

Évolutions possibles : présentées en fin de l'axe

Autre exemple tiré du même bilan de l'Université de Lorraine :

Action 5.2.2 Augmenter le nombre de jurys d'année ou de diplômes prenant en compte la reconnaissance de l'engagement étudiant ●●○○○ ●●●●○

- Faire un bilan annuel
- Intégrer les spécificités de certaines composantes (valorisation de l'engagement dans les maquettes pédagogiques)

Définition de l'indicateur : Nombre de jurys intégrant la reconnaissance

Niveau 0 ○○○○ : 0% des composantes prennent en compte la reconnaissance de l'engagement étudiant

Niveau 1 ●○○○ : 20%

Niveau 2 ●●○○ : 40%

Niveau 3 ●●●○ : 60%

Niveau 4 ●●●● : 80%

Niveau 5 ●●●● : 100% des composantes prennent en compte la reconnaissance de l'engagement étudiant

#### BILAN 2019 :

En 2018-2019, Mise en place d'un élément B2E dans le relevé de notes au lieu de "points de jurys", ce qui permet une meilleure visibilité pour l'étudiant et d'extraire directement le nombre d'étudiants pour lesquels les jurys ont pris en compte le bonus, ce qui facilite le bilan annuel. Des composantes l'appliquent différemment comme la faculté de médecine et les écoles d'ingénieurs.

Niveau atteint en 2019 : ●●●○○

#### BILAN 2022 :

Au cours des dernières années la part de bonus prise en compte par les jurys est restée relativement stable et à un niveau remarquable. Taux de prise en compte : 96% en 2019, 96% en 2020 et 94% en 2021.

Des discussions sont menées avec les composantes qui ne mettent pas encore en place le B2E afin de trouver une solution qui permettrait de valoriser l'engagement des étudiants dans tous les cursus de l'Université de Lorraine.

Niveau atteint en 2022 : ●●●○○

Évolutions possibles : (en quelques lignes)

Tenir compte de l'avis des jurys de diplôme n'utilisant pas encore le dispositif dans le cadre de sa refonte.

Les indicateurs sont des outils indispensables pour réaliser le suivi des actions mais ils ne sont pas pour autant suffisants. Ainsi, il est utile d'intégrer des usagers (étudiants notamment, usagers de manière générale) mais aussi les directions de services qui sont opérateurs dans le comité de suivi et de réaliser des retours d'expériences en complément des indicateurs afin de joindre le qualitatif (ressenti) au quantitatif. Ce retour d'expérience des usagers et des opérateurs est nécessaire car ces derniers n'auront pas forcément le même ressenti par rapport à un dispositif ou action mise en œuvre.

L'élaboration de ces indicateurs, jalons et du dispositif de retour d'expériences doit mobiliser différents acteurs (gouvernance, opérationnel, étudiants...) dès la phase d'élaboration du SDVE. Elle pose aussi la question de l'accès aux informations et des données disponibles à partir des systèmes d'informations. Même si actuellement, il y a encore peu de données sur la vie étudiante au niveau des outils utilisés dans les établissements, c'est un sujet à discuter avec les directions de scolarités et direction des systèmes d'information.

### **Comment définir un jalon ?**

Un jalon de projet est un outil de gestion utilisé pour délimiter un point dans le cycle de vie d'un projet. Ces points peuvent noter le début et la fin d'un projet, et marquer l'achèvement d'une phase majeure du travail. Les jalons marquent des points spécifiques sur la chronologie d'un projet. Il s'agit de points de contrôle qui indiquent l'achèvement d'activités ou de groupes d'activités, ou le lancement de nouvelles phases ou activités.

### **4.3.4. Quelle communication autour du suivi ?**

Le dispositif de suivi est également un moyen d'informer les étudiants mais aussi les membres de la communauté universitaire et ses partenaires de l'avancée de la réalisation des actions du SDVE et de ses conséquences. Cette transparence dans la mise en œuvre et les résultats correspond à une demande forte des étudiants : ils souhaitent avoir connaissance de la concrétisation des propositions qui ont été faites au moment de l'élaboration du SDVE et savoir pourquoi telle ou telle action n'a pas pu être (encore) réalisée. Elle ne doit donc pas viser que les seuls acteurs de l'écosystème, mais avoir une ambition plus large. De la même manière qu'au lancement du schéma des outils de relations presse (communiqués...) pourront être utilisés pour les grandes étapes du suivi afin de valoriser les résultats obtenus.

### **4.3.5. Le suivi, un outil de régulation et d'adaptation**

Le dispositif de suivi est ainsi un élément structurant du SDVE pour adapter la politique de vie étudiante aux évolutions et aux circonstances qui peuvent intervenir sur la durée du SDVE.

Nous insistons sur les dimensions d'adaptabilité et d'agilité qui doivent permettre de donner vie au SDVE sur la durée et ne pas en faire un document statique.

La politique de vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiants doit intégrer une certaine souplesse et revoir les priorités, envisager l'adaptation, la suppression ou la création d'actions selon le contexte et l'évolution des besoins des étudiants au temps T.

Le dispositif de suivi représente donc un outil stratégique pour faire vivre le SDVE.

### **4.3.6. Temporalité du suivi**

La gestion du SDVE impose un suivi régulier avec des premiers bilans intermédiaires annuels pour avoir un retour régulier, surtout si on veut se donner les moyens d'adapter les actions. Il se justifie aussi dans la mesure où il est recommandé de prévoir dans le SDVE des actions sur différentes temporalités (à court, moyen et long terme).

## **4. 4. Préparer les bilans**

Un bilan final est nécessaire aux termes du SDVE afin de valider ou non certains dispositifs ou certaines actions et d'établir de nouveaux constats et état des lieux pour pouvoir relancer un nouveau SDVE sur une nouvelle période.

La démarche de préparation du bilan doit aussi être pensée en même temps que le suivi, i.e. au moment de l'élaboration du SDVE, car le dispositif de suivi permet de constituer des étapes au bilan final. Le bilan final s'appuiera donc sur les bilans intermédiaires et il pourra être aussi utile à cette occasion de prévoir des

consultations de différents acteurs sur leur perception de la réalisation du SDVE et leurs retours d'expérience. Programmer une journée bilan avec des ateliers permet aussi à la communauté universitaire et aux partenaires d'être associés.

Le bilan final doit donc, à la fois, établir un bilan quantitatif (via les indicateurs mis en place) et qualitatif (via les retours d'expériences). Un bilan financier est également à prévoir, tout comme un bilan des différents partenariats et de l'implication des différents acteurs.

Tous ces éléments pourront faciliter la mise en œuvre du nouveau schéma directeur de vie étudiante. Le bilan peut ainsi être pensé comme la première étape dans la préparation du nouveau schéma directeur de vie étudiante.

A titre d'exemple, un article sur le bilan du schéma directeur vie étudiante de Lorraine.

Ce bilan est aussi un outil de communication envers les étudiants et l'ensemble de la communauté ainsi que des partenaires et acteurs du territoire.

Concernant les étudiants et la communauté, ce bilan permet de justifier l'implication de chacun et de valoriser cette démarche de SDVE concertée et collaborative et de montrer aux étudiants ce qui a été réalisé concrètement et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer. Il permet également de justifier les efforts de chaque service, des enseignants pour permettre sa mise en œuvre et de valoriser ces efforts et ces actions.

Sa diffusion large permet de mettre en lumière la contribution de chaque partenaire et ainsi de valoriser ces partenariats et également de sensibiliser les acteurs qui n'auraient pas encore été enclin à participer à cette dynamique de schéma directeur. Cet outil de communication servira ainsi à prospecter auprès de nouveaux partenaires potentiels.

Il est utile de penser à communiquer le bilan sous différents formats adaptés aux différents publics (format exhaustive, format court, infographie) et d'utiliser des moyens de communications diversifiés (site internet, mail, newsletter, réseaux sociaux, lors des instances ...).

## 4. 5. Comment maintenir la dynamique autour du SDVE sur le temps long ?

### 4.5.1. Une dynamique pérenne

Le dispositif de suivi est ainsi un outil pour faire vivre le SDVE et maintenir la dynamique.

Par ailleurs, la communication régulière autour du SDVE auprès des étudiants, de la communauté et des partenaires permet également de faciliter cette dynamique.

Comme dit précédemment, des temps d'échanges sur le SDVE au sein du comité de suivi, au sein des instances, auprès des partenaires doivent être prévus tout en faisant attention à ne pas démultiplier les réunions. Il peut donc être utile de cibler les thèmes de la réunion en fonction du champ de compétences et de son centre d'intérêt du partenaire par exemple.

Les événements résultant du SDVE sont aussi des temps de redynamisation de la démarche auprès de la communauté. Il est d'ailleurs important que le lien entre l'événement et le SDVE soit mis en avant (via un label, cf événement CVEC par exemple). Des étudiants ambassadeurs du SDVE peut être aussi un bon moyen de garder la dynamique auprès de la communauté étudiante.

### 4.5.2. Passage de relais d'un mandat à un autre

Le SDVE en lui-même est un bon outil pour assurer la pérennité des actions et dispositifs mis en œuvre lors d'un changement de mandat puisqu'il s'agit d'un

document écrit collaboratif auquel a participé l'ensemble de la communauté, les partenaires et amendé lors des instances de l'établissement. Les éventuelles conventions avec les partenaires qui en résultent sont également des gages de longévité.

Il semble également nécessaire qu'une transition entre l'ancienne équipe et la nouvelle soit réalisée correctement dans la mesure du possible sur ce sujet en précisant les enjeux, les actions déjà réalisées et celles encore à faire, l'implication de chaque partenaire, les difficultés rencontrées et les points de vigilance.

Là encore, le suivi a toute son importance car il est possible de s'appuyer sur le dernier comité de suivi réalisé pour avoir un état des lieux de l'avancement du projet.

### **À retenir pour faire vivre le schéma directeur de vie étudiante**

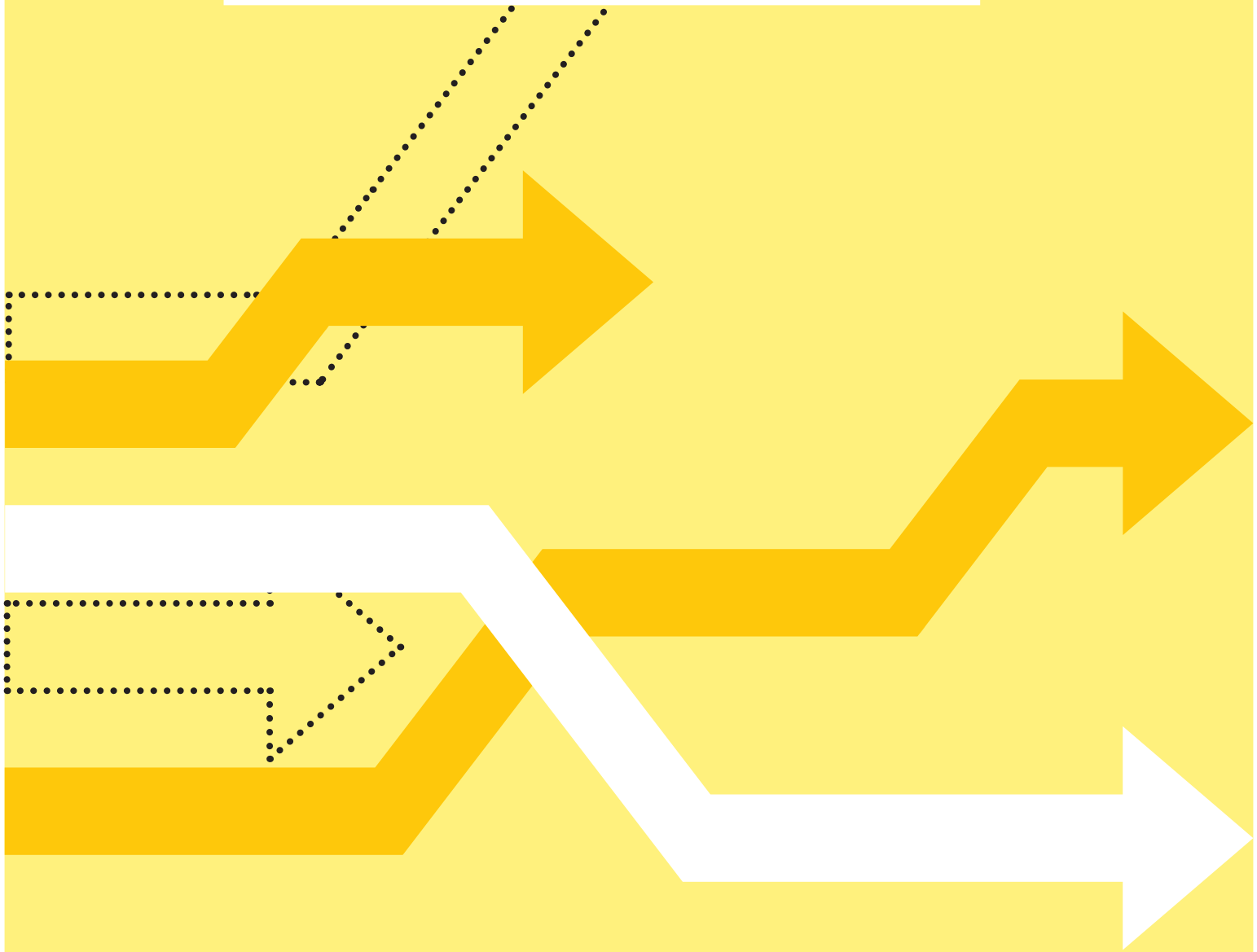
- Deux objectifs à viser dans les actions d'information et de communication :
  - S'assurer de l'adhésion des membres de la communauté à la démarche et de son appropriation.
  - Accompagner la lisibilité et la visibilité du SDVE et de ses futures actions
- Veiller à la temporalité aux schémas/ documents politiques vie étudiante / actions existants et aux ressources (financières, logistiques, humaines...) pourvues ou prévues pour la mise en œuvre afin de favoriser l'articulation, la complémentarité avec le SDVE.
- Prévoir un temps long (plusieurs mois) pour la phase d'élaboration du SDVE : identification des besoins, définition des axes prioritaires et des actions, définition et structuration du dispositif de suivi (comité de suivi, indicateurs, jalons).
- Penser le dispositif de suivi : suivi de l'avancée de réalisation des actions et évaluation des conséquences (bonnes ou mauvaises), des difficultés rencontrées et du niveau de satisfaction des usagers et opérateurs. Outil stratégique pour faire vivre le SDVE.
- Concevoir une politique de vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiants doit être agile et évolutive : revoir les priorités, adaptation selon le contexte et l'évolution des besoins des étudiants au temps T.

### **Points de vigilance**

- Veiller à une communication adaptée aux divers publics, notamment au public étudiant (format, outils, réseaux...) en s'appuyant sur le service communication qui peut être intégré dans le comité de pilotage et/ou de suivi.
- Assurer la transparence sur la mise en œuvre et résultats du SDVE notamment auprès des étudiants : utiliser le dispositif de suivi à cet effet.
- Rechercher au sein de son université des compétences mobilisables pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de suivi (cellules d'appui au pilotage par exemple).
- Veiller à la bonne transition concernant le SDV si changement de gouvernance.
- Veiller à la pérennisation des projets via des accords-cadres ou conventions avec les partenaires.

**5.**

# **Recommandations issues des ateliers de consultation**



En complément du guide méthodologique, vous trouverez dans cette partie, quelques points saillants et spécifiques qui ressortent des consultations que nous avons pu mener avec les réseaux, les associations étudiantes et les partenaires. Cela n'est en aucun cas exhaustif et nous vous recommandons de contacter ces partenaires pour concevoir et construire votre schéma directeur vie étudiante (SDVE).

Nous en profitons pour remercier tous les participants pour leur disponibilité, leur intérêt et leur engagement autour de la thématique de la vie étudiante.

## 5. 1. Entretiens avec les réseaux professionnels

**ABDU, ADF, ADGS, ADSSU, APACHES, AUC, CDEFI, CGE, COMOSUP, FU, GNDS SUAPS, Réseau des Fondations, RESOSUP, RISUP, Sup'DRH, VP CFVU, VP Trees.**

### **ADBU Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires**

- Grand intérêt pour la démarche et prêt à participer à l'élaboration des SDVE.
- Souhaite être associés le plus en amont possible dans l'élaboration du SDVE.
- Apports des BU et de leur expertise dans plusieurs domaines déterminant pour l'amélioration de la qualité de la vie étudiante : Identification des besoins, enquêtes et concertations, Aménagement de lieux de vie (dimension immobilière, construction, rénovation, équipement), Connaissance du public étudiant, Accueil, Offre de services innovants (exemple de prêt de matériels de bricolage et de cuisine par la BU de Science-Po Lille) et accès aux services (adaptabilité des horaires d'ouvertures), Communication, emploi étudiant.
- BU : lieux de vie et d'échanges majeurs pour les étudiants.
- Les BU peuvent être porteurs de réponses adaptées à l'évolution des besoins des étudiants et contribuent à l'amélioration des conditions de vie étudiante.
- BU souhaitent travailler davantage avec les autres services de l'université et être identifiés comme des acteurs de la vie étudiante (cf SDVE, appels à projets ...).
- BU peuvent également être un lien avec les collectivités territoriales.

### **ADF Association des Directeurs Financiers**

- Intérêt du SDVE pour une approche globale de la vie étudiante avec déclouisonnement des services et intégration des actions partenariales.
- Diversité de financements nécessaire pour la vie étudiante (CVEC, soutien de Fondations, subventions de collectivités, fonds propres...).
- Point de vigilance : associer au moment de l'élaboration du SDVE les directeurs financiers pour établir le budget associé et le financement des actions afin de pouvoir ensuite gérer plus facilement les utilisations des crédits ouverts et pluriannuels.
- Le SDVE peut faciliter la priorisation des actions, le co-portage avec les collectivités de certaines actions et la dimension pluriannuelle peut faciliter des financements.
- Crainte d'avoir des SDVE « a minima » du aux difficultés de financements compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. Sur la vie étudiante le financement d'actions récurrentes comme les événements de rentrée, peut diminuer la marge possible pour des actions d'envergure et un schéma ambitieux. Il y a des budgets incompressibles.

- Intérêt de penser les actions à court, moyen et long terme et de prévoir des adaptations possibles en fonction des aléas budgétaires (remise en question du montant de certaines subventions, augmentation de postes de dépenses ...).
- Durcissement des conditions de subventionnement notamment parfois soumise à la pleine réalisation des actions : penser aux indicateurs, jalons et dispositif de suivi pour rassurer les partenaires.

### **ADGS Association des Directeurs généraux des services d'établissements publics d'enseignement supérieurs**

- Intérêt du portage du SDVE par les établissements (vraie avancée par rapport au SDVE Comue) pour favoriser appropriation, sentiment d'appartenance et le portage politique et stratégique de la vie étudiante au sein de la politique générale de l'établissement.
- SDVE permet de remettre l'établissement au cœur de la problématique vie étudiante, de porter cette mission, sans concurrence avec les autres acteurs mais en concertation. Il permet également de renforcer le positionnement de l'Université par rapport aux composantes, écoles internes...
- Conception du SDVE centrée sur les besoins des étudiants (thématiques) avec identification des ressources auprès de différents acteurs : démarche qui répond à l'articulation nécessaire entre le SDVE établissement et les SDVE existants (Comue ou EPE) et les schémas des collectivités territoriales ainsi qu'avec les autres schémas directeurs de l'établissement.
- Rôle essentiel du DGS comme facilitateur : favorise la mobilisation, la gestion opérationnelle et le décloisonnement des services.

Relations avec les collectivités territoriales : Possibilité de rechercher des accords pour arriver sur des documents communs s'il y a entente sur les objectifs.

### **ADSSU Association des Directeurs de Services de Santé Universitaire**

- SDVE nécessite une coopération entre tous les acteurs : SSE doivent être consultés lors de l'élaboration du SDVE.
- SDVE doit être un outil évolutif et agile pour répondre aux besoins des étudiants.
- SSE travaillent pour et avec les établissements mais également avec des partenaires du territoire (ARS, CPAM, Communautés Professionnels Territoriales de Santé (CPTS), médecins libéraux ...), partenariats intéressants pour le SDVE.
- Nouvelle réforme : en 2023, les services de santé universitaires SSU deviennent les services de santé étudiante SSE. (NB : La réforme des services de santé étudiante a une dimension territoriale. Outre l'accès des étudiants par convention des étudiants non-inscrits à l'université, les textes prévoient l'entrée de partenaires au sein du conseil de service, instance stratégique du service de santé étudiante. Ainsi, la circulaire relative à la réforme du dispositif de santé en faveur des étudiants et usagers de l'enseignement supérieur explicite : « pour renforcer sa capacité d'agir, le service de santé étudiante développe une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs de soins et avec les collectivités locales. Il organise une gouvernance partenariale associant largement, outre les acteurs de santé du territoire, les étudiants et les établissements partenaires »).
- Outils intéressants dans le cadre du SDVE :
  - Contrat Locaux de santé et santé mentale (CLS).
  - Bureaux des temps : structures développées par des métropoles pour réguler les flux et analyser les « temps » urbains, initialement sur la thématique mobilité mais applicable sur les modes de vie en général (restauration, santé publique...).



- Point de vigilance sur les « ruptures de cohérence » : par exemple, faire la promotion d'une alimentation saine et avoir des distributeurs de produits industriels au sein de l'établissement.
- Préconisation : travailler sur les temps de vie, de socialisation (sports, cultures, études en présentiels) afin de faire évoluer les modes de vie étudiantes et les lieux de vie dans les établissements de manière globale.

### **APACHES Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur**

- Bonnes pratiques à retirer des Missions handicap pour l'élaboration du SDVE.
  - Expérience des missions handicap dans la gestion individuelle d'étudiants en grand nombre sur le long terme.
  - Expérience du travail décloisonné avec différents services : vie étudiante, formation, santé et sociaux.
  - Expérience des relations partenariales avec de nombreux acteurs du territoire.
  - Pratique de la transversalité.
- L'Accessibilité : une porte d'entrée pour l'inclusion des publics spécifiques dans le cadre du SDVE.
  - L'accessibilité rend inclusif.
  - Pour faciliter la participation d'étudiants en situation de handicap penser à l'accessibilité lors des réunions autour du SDVE et dans la phase de consultation des étudiants dans un objectif d'inclusivité.
  - Utiliser plusieurs modalités pour inclure les étudiants (enquête, ateliers).
  - Rendre les documents du SDVE le plus accessible possible.
  - Ne pas faire de communication spécifique envers le public en situation de handicap mais veiller à l'accessibilité de l'information (utiliser différents canaux, formats).
- Appui sur les collectivités, associations et entreprises pour la dimension territoriale.
  - Pour faciliter les conditions de vie étudiante sur tout le territoire pour tous les publics, l'appui sur les partenaires extérieurs selon leur implantation géographique est essentielle.
  - Engager des relations avec les départements notamment qui ont l'autonomie dans leurs responsabilités et avec le rectorat.
- Renforcer les relations avec les Crous sur ces sujets.
- S'appuyer sur le réseau Alumni également pour favoriser le sentiment d'appartenance et le lien avec le monde socio-économique.

### **A+U+C Association Art Universités Culture**

- Fort intérêt des Services culturels pour la démarche du SDVE et souhait d'y être associés.
- Expérience de travail de manière décloisonnée avec les services universitaires et en partenariat avec les associations, les rectorats et les collectivités territoriales qui peut être utile dans le cadre de l'élaboration des SDVE.
- Point de vigilance par rapport à la détermination des priorités du SDVE sur les besoins des étudiants par rapport à la culture (« besoin » vs « envie » de culture), rappel sur le côté évolutif des besoins.
- Rappel de l'apport en compétences socio culturelles des services AUC, par ailleurs contributeurs sur les sujets d'emploi étudiant et de l'engagement étudiant.

## **CDEFI Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur**

- Intérêt des Écoles pour le SDVE de manière générale.
- Selon la taille des Ecoles, l'appui sur un SDVE de Comue est parfois comme à Lyon une solution. Reste à l'École de décliner le SDVE et de vérifier s'il n'est pas nécessaire de le compléter par des axes ou actions en réponses aux besoins et attentes spécifiques de ses étudiants et de son site.
- Point de vigilance sur les écoles multi sites (Institut agro ou IMT par exemple) : chaque site devra a minima avoir une partie spécifique à son site et aux besoins spécifiques résultants de ses étudiants.
- Veiller pour les universités qui ont des écoles en leur sein de bien les intégrer dans la démarche du SDVE.
- Appropriation du SDVE par la communauté, notamment les étudiants, est essentielle : les impliquer dans l'élaboration du document et les réflexions.
- Définir des temporalités pour assurer la pérennité des actions / dispositifs mis en œuvre dans le SDVE.
- Point de vigilance sur les appels à projets qui demandent souvent que les actions soient mutualisées entre plusieurs établissements et pas spécifique à un établissement.

## **CGE Conférence des Grandes Écoles**

- Pour les écoles déjà engagées dans le SDVE d'une Comue, recommandation d'ouvrir une réflexion en interne sur la politique étudiante et sur les compléments à envisager si nécessaire en fonction des besoins spécifiques des étudiants.
- Différentes sources de financement peuvent être mobilisées dans le cadre d'un SDVE (CVEC, fonds IDEX ou fonds propres de l'établissement, Fondation).
- Penser partenariat dans l'élaboration d'un SDVE (Mairie, rectorat, CPAM, Fondation...).
- Le SDVE peut être l'occasion de réfléchir sur la simplification de l'accès aux différents dispositifs d'aides pour les étudiants comme la mise en place d'un guichet unique. Ex : Maison des Services Universitaires MUSE de l'Université de Grenoble Alpes (Établissement expérimental EPE qui regroupe l'Université de Grenoble Alpes et des écoles comme Science Po Grenoble et l'École nationale d'architecture de Grenoble et Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management de l'Université Grenoble-Alpes).
- Le SDVE est l'occasion d'ouvrir un dialogue au niveau du territoire pour identifier les partenaires, les ressources possibles et les synergies.

## **COMOSUP Association des responsables de communication des universités**

- Les directions de communication sont en général associées aux démarches d'élaboration des SDVE lorsqu'ils existent et associées aux thématiques vie étudiante de manière générale.
- Besoin de solliciter dès le lancement de la démarche d'élaboration du SDVE la direction de la communication pour faciliter l'implication de la communauté universitaire et des partenaires et pour mettre en place une stratégie de communication avec des contenus, formats et médias, canaux adaptés.
- La démarche engagée par plusieurs universités avec la mise en place d'enquête pour mieux identifier les pratiques informationnelles des étudiantes est intéressante et à suivre. Elle représente un réel intérêt pour alimenter les réflexions des SDVE et un outil pour la remontée des besoins des étudiants.
- Concernant le public étudiant, une démarche « d'aller vers » est nécessaire pour mieux les atteindre. Utilité de la communication par les pairs, étudiants ambassadeurs...

- Vigilance sur la lisibilité de l'information : intérêt du guichet unique et de la coordination de l'information provenant de plusieurs acteurs.
- Réflexion ouverte sur les outils les plus adaptés pour toucher les étudiants: exemple l'application « Ma Vie Etudiante ».

### **FU France Universités**

- Rappel de la démarche d'accompagnement des établissements mise en place par la DGESIP en partenariat avec le réseau VECU (Réseau des Vice-Présidents de Vie étudiante et vie de Campus) et du réseau R2VE (Réseau des responsables vie étudiante des établissements français d'enseignement supérieur).
- Le schéma directeur vie étudiante (SDVE) s'inscrit dans les priorités de FU afin « d'intensifier les liens entre les universités et leur écosystème territorial, garantir aux étudiants leurs conditions de réussite, et réussir les transitions écologiques et sociétales ».
- FU recommande ainsi également une articulation entre le SDVE et le schéma directeur DD&RS.
- Le réseau VP Trees, réseau récent des VP DD&RS peut favoriser la connaissance des actions déjà mises en place dans les établissements.
- Dans le cadre d'une dimension territoriale, la synergie s'impose sur les questions vie étudiante et transition écologique avec des partenaires communs.
- Fort engagement des établissements sur le sujet DD&RS (enquête FU : 45 établissements sur 72 déclarent avoir mis en place une stratégie DD&RS).
- Veiller à impliquer les associations d'étudiants et penser à s'appuyer sur les associations d'étudiants engagés sur les thématiques DD&RS pour mettre à contribution leur expertise dans les schémas directeurs.

### **GNDS SUAPS Groupement national des directeurs des SUAPS**

- SUAPS proposent des actions de formations (UE et UE d'ouverture), de compétition (dont encadrement de sportifs de haut niveau), de loisirs de santé / bien-être.
- Souhait d'une transversalité entre vie étudiante, vie universitaire et formations et intégration des missions sports dans ces domaines : renforcement du travail en commun avec les directions vie étudiante et formation.
- Souhaite travailler dans le cadre du SDVE notamment sur les actions sportives / bien-être qui sont dans le périmètre du SUAPS.
- À noter : les UE sport sont de vrais leviers pour amener les étudiants vers le sport loisir.
- Besoin de faire évoluer les emplois du temps des étudiants afin de mieux intégrer dans les maquettes les UE de sport et du temps pour le sport en général.
- Les missions sport relatives à la vie étudiante se développant, besoin de mettre les ressources adéquates (logistiques, structurelles, humaines) pour assurer ces missions. Exemple : charge de travail supplémentaire avec le sport loisir et sport d'ouverture (en lien avec vie étudiante) pour les enseignants de sports (PRAG).
- Favorable à un étalement de l'année scolaire pour pouvoir mieux inclure la vie étudiante (cf modèle Université Rouen, semestre de 16 semaines au lieu de 12).
- JO Paris 2024 : vigilance pour que la dynamique ne s'essouffle pas sur le long terme.

## **Réseau des Fondations des universités**

- Réseau constitué de 50 Fondations.
- Axe vie étudiante dans les Fondations avec de nombreuses actions : bourses d'études, des bourses de mobilité, aides numériques (dons d'ordinateurs), aides alimentaires (paniers repas, aides épicerie solidaire).
- Sur les questions de vie étudiante, nécessité de mieux faire connaître au niveau de la communauté universitaire et des équipes de gouvernance le rôle des Fondations (possibilité ouverte par l'intermédiaire du SDVE).
- Collaboration avec les Crous et les Régions.
- Intérêt des Fondations :
  - Un outil universitaire pour développer et mieux faire connaître les activités recherche, enseignements et vie étudiante.
  - Rôle de financement et d'aides diverses aux étudiants (via mécénat et monde socio-économique) ce qui contribue au sentiment d'appartenance.
  - Lien fort avec le monde socio-économique.
    - > Ambassadeur des universités.
    - > Accompagnement des entreprises dans leur connaissance de l'université (notamment sur les formations et l'insertion professionnelle).
    - > Insertion professionnelle : identification de lieux de stages et de contrats pour les étudiants avec l'aide des réseaux de professionnels et alumni (qui sont une passerelle entre universités et monde socio-économique).
- Peut favoriser l'innovation et la transformation au sein d'un établissement.

## **RESOSUP Réseau des Observatoires de l'enseignement supérieur**

- Certains observatoires ont déjà une expérience de réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie étudiante.
- Au moment de l'identification des besoins, consulter les observatoires pour savoir comment ils peuvent participer à la démarche de SDVE, notamment à la phase de consultation et à l'état des lieux.
- Enquête :
  - Difficulté de concilier les nombreux thèmes liés aux conditions de vie étudiante avec une durée de temps de réponse qui ne doit pas dépasser 20 à 30 minutes dans l'idéal pour obtenir un taux de réponses satisfaisant.
  - Vigilance sur la représentativité des répondants.
  - Préconise de mettre les questions prioritaires dès le début de l'enquête et de bien définir en amont les thématiques à aborder et les attendus.
  - Vigilance que la protection des données (RGPD) et le type de questions posées.
- Intérêt de proposer différents modes de consultations : enquêtes quantitatives mais aussi qualitatives (entretiens, assises, focus groupe, ateliers...).
- Impliquer les associations étudiantes et Organismes représentatifs étudiants qui réalisent aussi les enquêtes – éviter la démultiplication des sollicitations.
- Nécessité d'articulation entre les enquêtes nationales, régionales et de l'établissement.
- Souhaite être informé lorsque que l'établissement fait appel à un cabinet extérieur pour pouvoir collaborer.

## **Réseau RISUP, Association du Réseau des Directeurs des Relations Internationales d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.**

- Structuration des universités au niveau des RI autour de 4 missions: internationalisation / coopération, Digitalisation, attractivité (dont accueil des étudiants internationaux), mobilité étudiante et enseignante.
- Label Bienvenue en France et SDVE : la qualité de vie étudiante relève aussi de l'attractivité. Intérêt de reprendre les indicateurs du label lors de la démarche de SDVE. Démarche de renouvellement du label (mis en place il y a 4 ans) et évolution des indicateurs (en direction de la vie étudiante et des enjeux environnementaux et sociétaux).
- Effet structurant du Label Bienvenue en France qui porte notamment sur la qualité de la vie étudiante (accueil, logement, accompagnement scolaire) et qui nécessite la mobilisation de tous les services.
- Vigilance à avoir sur les étudiants internationaux en mobilité individuelle (représentant 80% des étudiants internationaux dans les universités Françaises) moins suivis et connus par les RI généralement (qui suivent particulièrement les étudiants en échange sous convention, en programme d'échanges), problématique d'identification et d'accompagnement de ces publics moins visibles.
- Étudiants internationaux et précarité : niveau élevé de demandes dès l'arrivée et contrôle des ressources pas toujours bien réalisé en amont, avant l'acceptation du dossier.
- Importance des dispositifs d'accompagnement et de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants internationaux.
- Nécessité de s'interroger sur : « Comment l'organisation de l'établissement influe sur la qualité de vie étudiante ? » et la fonction d'(inter-)opérationnalité des services.
- Soutien possible des collectivités (notamment Région) sur la mobilité internationale étudiante (ex : mobilité sortante - bourse AMI).
- Intérêt de la mobilité internationale (sortante et entrante) dans « l'expérience étudiante ».

## **Réseau des VP CFVU Vice-Présidents Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**

- Évolution de la perception de l'étudiant, nécessiter de le considérer dans sa globalité (aussi bien au niveau de sa formation, de sa vie étudiante, de sa vie de citoyen et de salarié...).
- Nécessité d'ouvrir une réflexion sur les liens entre la formation et la vie étudiante pour la construction du SDVE : sujets des rythmes de vie / études (flexibilité emploi du temps, pause méridienne, emploi étudiants), hybridation, formation transverse, enseignement d'ouverture (sport, culture ...) engagement étudiant (valorisation à développer), continuum -3/+3, précarité étudiante....
- Nombreux impacts de la formation sur la vie étudiante (et réciproquement).
- Identifier les modes de relations et de fonctionnement avec les composantes et écoles internes, les sensibiliser à la vie étudiante et au SDVE, trouver des espaces de dialogues adéquats (autre que les instances centrales).
- Avoir une vision large des actions du SDVE puis vérifier la bonne prise en compte ou non des spécificités des publics.

- Démarche expérimentale innovante de l'Université de Rouen avec l'organisation sur 2 semestres de 16 semaines (au lieu de 12) favorisant de meilleures conditions de vie de campus et un meilleur équilibre entre formation et vie étudiante (expérimentation à suivre).

### **Sup'DRH Association des Directeurs de Ressources Humaines**

- Associer la DRH dans l'élaboration du SDVE, un atout pour différentes raisons :
- Faciliter la mobilisation des personnels et mieux répartir la charge de travail.
  - Alimenter les réflexions sur l'évolution et la définition des nouveaux métiers de la vie étudiante en réponse aux besoins émergents des étudiants.
  - Favoriser l'appropriation par l'université de sa politique de vie étudiante.
- Enjeux du SDVE auxquels peuvent participer les DRH :
- Réflexion sur la Vie étudiante, vie de campus, vie universitaire (avec l'ensemble de la communauté universitaire).
  - Réflexion sur les nouveaux métiers autour de la vie étudiante.
  - Rassembler les services autour des enjeux environnementaux et sociétaux.
  - Développement de la dimension de responsabilité sociétale de l'établissement (nouveau marqueur).
  - Analyse du développement territorial afin de développer les sites délocalisés.
- Le DGS a un rôle de mobilisation par rapport à un objectif commun

### **VP Trees Réseau des Vices Présidents DD&RS**

- Engagement des établissements dans les schémas SDVE et DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) (commande ministérielle).
- Sujet DD&RS nécessite un questionnement sur la gouvernance et l'organisation de l'établissement car sujet central et transverse qui touche l'ensemble des domaines et thématiques de l'Université (et des documents politiques associés : contrat de site, COMP, schémas directeurs...).
- Articulation du SDVE et SD DD&RS : nécessaire mais nécessite un accompagnement et une précision sur les attendus et le périmètre du schéma DD&RS - Différentes possibilités peuvent être envisagées (schéma DD&RS : « méta schéma », chapeau avec déclinaison de différents schémas comme le schéma directeur vie étudiante (SDVE), coexistence de deux schémas articulés et mis en cohérence) mais toutes les solutions nécessitent un dialogue entre Vie étudiante et DD&RS et de penser à la participation des étudiants, de la communauté universitaire et des partenaires.
- La RSU implique de nombreuses thématiques de la vie étudiante.
- Le SDVE ne peut pas se concevoir sans intégrer une dimension DD&RS.

## **5. 2. Entretien avec les étudiants et associations d'étudiants**

### **Animafac, AFEV, CEVPU, ORE, RESES**

### **Animafac Réseau des associations étudiantes**

- Pour mobiliser les associations d'étudiants dans l'élaboration d'un SDVE, réfléchir sur les modalités de consultation.

- Informer d'une manière claire et transparente auprès des étudiants sur le SDVE et sur le suivi des propositions et profiter des temps de formations ou de rencontres des associations pour les associer.
- Pour faciliter la participation des étudiants aux consultations et à la démarche: penser à intégrer les contraintes étudiantes (périodes de révision, examens, vacances), diversifier les modes de consultations (quantitatif et qualitatif).
- Identifier sur certaines thématiques les associations qui ont une expertise et qui représentent ainsi un véritable atout.
- Encourager les apports des associations en matière de créativité sur les évolutions possibles de la vie étudiante.
- Favoriser le partage de ressources élaborées par Animafac comme le répertoire de l'engagement.

### **AFEV Association de la Fondation Étudiante pour la Ville**

- Dans le cadre de l'élaboration du SDVE, intérêt de consulter l'AFEV pour son expertise sur certaines thématiques au cœur du SDVE : logement, tiers lieux, démocratisation de l'enseignement supérieur (mentorat), modalités de reconnaissance de l'engagement (plate-forme REEC), politique éducative et d'emploi.
- Liens avec collectivités territoriales : vrai impact sur le territoire notamment par l'engagement citoyen des étudiants, qui représente une action universitaire sur le territoire.
- Visibilité des actions de l'AFEV. Par exemple, 20 000 étudiants engagés dans des quartiers prioritaires.
- Reconnaissance de l'AFEV par le rectorat via une convention avec le MEN. Cela favorise le continuum -3/+3.

### **CEVPU Conférence nationale des Étudiants Vice-Présidents d'Universités**

- Prendre le temps nécessaire à une vraie mobilisation des étudiants et ne pas oublier une représentation au sein des composantes.
- Intérêt à ce que le pilotage du SDVE se situe au niveau de l'établissement pour bien centrer sur les besoins des étudiants du campus.
- Intérêt du SDVE pour une meilleure co-construction et lisibilité des actions à destination des étudiants. Besoin de transparence sur la démarche pour faciliter l'appropriation.
- Problème des rythmes étudiants de manière générale : les étudiants ont besoin de temps, différents profils d'étudiants impliquent aussi différents rythmes de vie étudiante.
- Concernant l'engagement de l'étudiant, il faut faciliter l'engagement en donnant du temps aux étudiants et favoriser sa reconnaissance.
- Importance du lien avec les enjeux environnementaux et sociétaux.

### **ORE Organisation Représentative des Étudiants**

- Favorable au SDVE au sein de chaque établissement.
- Souhaite que les établissements veillent à la transparence auprès des étudiants et la mise en œuvre réelle du SDVE.
- Nécessité de mobiliser les étudiants élus et non élus qui se sentent moins concernés par les politiques de l'Université : possibilité de s'appuyer sur les réseaux d'associations étudiantes pour mobiliser les étudiants.

- Impulsion d'une dynamique sur la politique de vie étudiante dans les établissements au niveau national ne peut être que profitable à la vie étudiante et aux étudiants – besoin d'homogénéisation de la prise en compte de la vie étudiante sur l'ensemble du territoire national, tout en conservant une prise en compte des spécificités territoriales.
- Intérêt de développer les liens avec les collectivités, les Rectorats et les partenaires locaux (dont socio-économiques), tout en renforçant le travail avec les Crous.
  - > Point de vigilance : perte de lien entre administration et étudiants, difficulté à identifier les bons interlocuteurs mais aussi entre étudiants (individualisation) = besoin de recréer du lien, d'être rassuré, accompagné.
- Thématiques importantes pour certaines ORE : Engagement étudiant (renforcement de l'engagement et de la reconnaissance des compétences pour développer de nouvelles compétences et favoriser l'insertion professionnelle), Enjeux environnementaux et sociétaux, Précarité, santé....

### **RESES Réseau Etudiant pour une Société Ecologique et Solidaire**

- Le RESES et ses associations sont consultées pour leur expertise sur certaines thématiques par des acteurs territoriaux.
- Le Plaidoyer : outil de diffusion des orientations et des réflexions du RESES.
- Le Plaidoyer se nourrit des réflexions des associations adhérentes et valorise l'expertise acquise par le RESES sur les thématiques qui contribuent au développement d'une société écologique et solidaire.
- RESES réalise une consultation nationale auprès des étudiants tous les 3 ans sur les sujets DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale): résultats disponibles sur leur site (résultats de la prochaine enquête à l'automne 2023).
- Intérêt pour les établissements, dans le cadre de l'élaboration du SDVE, de prendre contact avec les associations du RESES pour leur expertise sur certaines thématiques et pour leur connaissance des acteurs territoriaux.
- Souhaite l'intégration des sujets DD&RS dans SDVE et articulation / mise en cohérence du SDVE et du schéma directeur DD&RS.
- SDVE : Lien avec la formation et la vie de campus (mobilité, rénovation énergétique, alimentation, logement...) nécessaire.
- Souhaite de la transparence autour de la démarche du SDVE et un document compréhensible et lisible par les étudiants.
- Exemple de thématique d'entrée liée à différents enjeux DD&RS possible pour le SDVE et /ou schéma DD&RS : « alimentation » source de différents sujets (Gestion des déchets, circuit court, sobriété énergétique, qualité des repas, solidarité...).

## 5. 3. Entretiens avec des partenaires

**AVUF, Campus France, Crous, Association des DG des Crous, FNAU, FNORS, Régions de France**

### **AVUF Association des Villes Universitaires de France**

- Intérêt au moment de l'élaboration du SDVE d'associer les villes dans les réflexions sur les thématiques des conditions de vie étudiante.
- Nécessité de s'informer des schémas des collectivités existants et d'identifier les actions menées envers les étudiants.



- Nombreux intérêts et financements croisés possibles entre établissements et collectivités territoriales.
- Importance de l'appui possible des collectivités sur les conditions de vie étudiante notamment envers les campus isolés (services délocalisés).
- Enjeu de continuité de services envers les étudiants entre l'offre universitaire et l'offre des collectivités (santé, logement, restauration...), notamment lors des périodes de fermetures de l'établissement (ex : hébergement d'urgence, lien médecine de ville...).
- Enjeu de communication et d'information : coordination entre universités et collectivités pour une information lisible par les étudiants sur les services disponibles.
- Nécessité d'une meilleure connaissance du soutien accordé par les collectivités aux associations étudiantes.
- Réflexion sur les harmonisations et simplification de dossiers pour les appels à projets envers les associations étudiantes.
- Apport de la communauté étudiante dans la collectivité : favorise l'engagement étudiant, l'emploi étudiant, le lien avec le monde socio-économique.
- SDVE : outil pour rendre pérenne les partenariats.

### **Campus France**

- Campus France, opérateur sous la double tutelle MEAE et MESR pour le développement de l'attractivité à l'international de l'enseignement supérieur, avec pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants internationaux en France et la gestion des programmes de mobilité internationale de l'état et de ses partenaires.
- Forum Campus France : 368 membres qui œuvrent ensemble à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français à l'étranger et émettent des recommandations aux tutelles.
- Label bienvenue en France : évolution prévue des champs du label en 2023 : enjeux DD&RS (engagement étudiant), Formation à l'interculturalité des personnels, dispositif d'écoute et de suivi (VSS), étudiants en situation de handicap...
- Pratiques inspirantes de la démarche de labellisation Bienvenue en France pour l'élaboration du SDVE.
  - Décloisonnement des services, travail en transversalité et en partenariat
  - Auto-évaluation des actions mises en place
  - Recherche d'indicateurs et dispositif de suivi
  - Réponses aux besoins des étudiants et aux spécificités du territoire
- Possibilité d'utiliser les droits différenciés pour développer les services et mieux accompagner les étudiants internationaux, notamment en situation de précarité.
- Quelques enjeux majeurs concernant les étudiants internationaux : précarité, formation à l'interculturalité (favorise inclusivité et diversité), logement, lien préfecture pour visa (peut être facilité par les rectorats), emploi étudiant...

### **Les Crous**

- Tenir compte du travail réalisé dans les PAQVEPS ou document similaire des Comue/Crous ou EPE/Crous.
- Associer les Crous le plus en amont possible à la réflexion sur le SDVE et sur les thématiques de vie étudiante.

- Se servir du SDVE pour dialoguer avec les Crous et améliorer les modalités de collaboration.
- Approfondir le sujet des conventions Crous/établissements et mise en place éventuelle d'avenants sur des thématiques spécifiques (démarche avenant encore peu répandue) et qui pourraient préciser les modes de collaborations au bénéfice des étudiants (à penser au moment de l'élaboration des SDVE).

### **Association des DG des Crous**

- Complémentarité Crous/établissement sur la vie étudiante.
- Le SDVE traduit la politique de vie étudiante de l'établissement et son ouverture sur le territoire permet co-construire des réponses adaptées aux besoins des étudiants.
- Intérêt des partenariats pour :
  - Favoriser l'adaptation nécessaire à la transformation des rythmes de vie étudiante dûe aux nouvelles pédagogies, à l'engagement ou l'emploi étudiant (ex : faciliter l'accès aux restaurants pendant les pauses méridiennes) et à considérer à l'échelle de la journée, du semestre, de l'année (ex Crous de Grenoble Alpes et université Savoie Mont Blanc : + 55% croissance de fréquentation après réorganisation des pauses méridiennes).
  - Favoriser la mise en place de guichet unique pour favoriser la lisibilité et la visibilité des services mis à disposition des étudiants.
- Partenariats à développer sur les data : intérêt de partage de data et de solution SI commune ou compatible – vigilance sur la RGPD.
- Développer les conventions cadre Crous/établissement pour formaliser les complémentarités et le rôle de chacun à partir du travail impulsé par le SDVE sur des thématiques de la vie étudiante et pour rendre pérenne les actions.
- Les Crous peuvent favoriser avec les Rectorats la prise en compte des publics n'étant pas inscrits à l'université et favoriser l'égalité des chances.
- Point d'entrée des Crous pour les établissements au sujet du SDVE : DG des Crous.

### **FNAU Fédération nationale des agences d'urbanisme**

Rappel du partenariat MESR et FNAU via une convention.

- Agences d'urbanisme, une ressource pour les établissements sur les conditions de vie étudiante et la vie de campus. Les sujets traités, au-delà du logement et des observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE) : impact économique ESR sur territoire, aménagement site universitaire et ouverture sur la ville, mobilité, précarité étudiante et énergétique, construction durable, réussite étudiante...).
  - À contacter dès les phases d'état des lieux et d'études des besoins des étudiants pour le SDVE.
- Soulève la question des lieux de vie (étudiante) au sein des campus et sur le territoire : certaines collectivités souhaitent ouvrir des espaces étudiants hors campus.
- Travail d'évaluation des politiques publiques qui peut être utile pour le SDVE.
- Dans le cadre de l'élaboration des SDVE, les agences peuvent aussi faciliter les relations avec des acteurs territoriaux, notamment les collectivités.
- Des demandes particulières peuvent être faites pour les établissements sur différentes thématiques (à voir coût adhésion et accord possible avec échange de données) - FNAU précise que les établissements ne doivent pas hésiter à contacter les agences.

- Travail en cours avec l'AVUF sur création d'une labellisation de logements étudiants (résidences privées) avec volet transition écologique / énergétique et décence des logement.

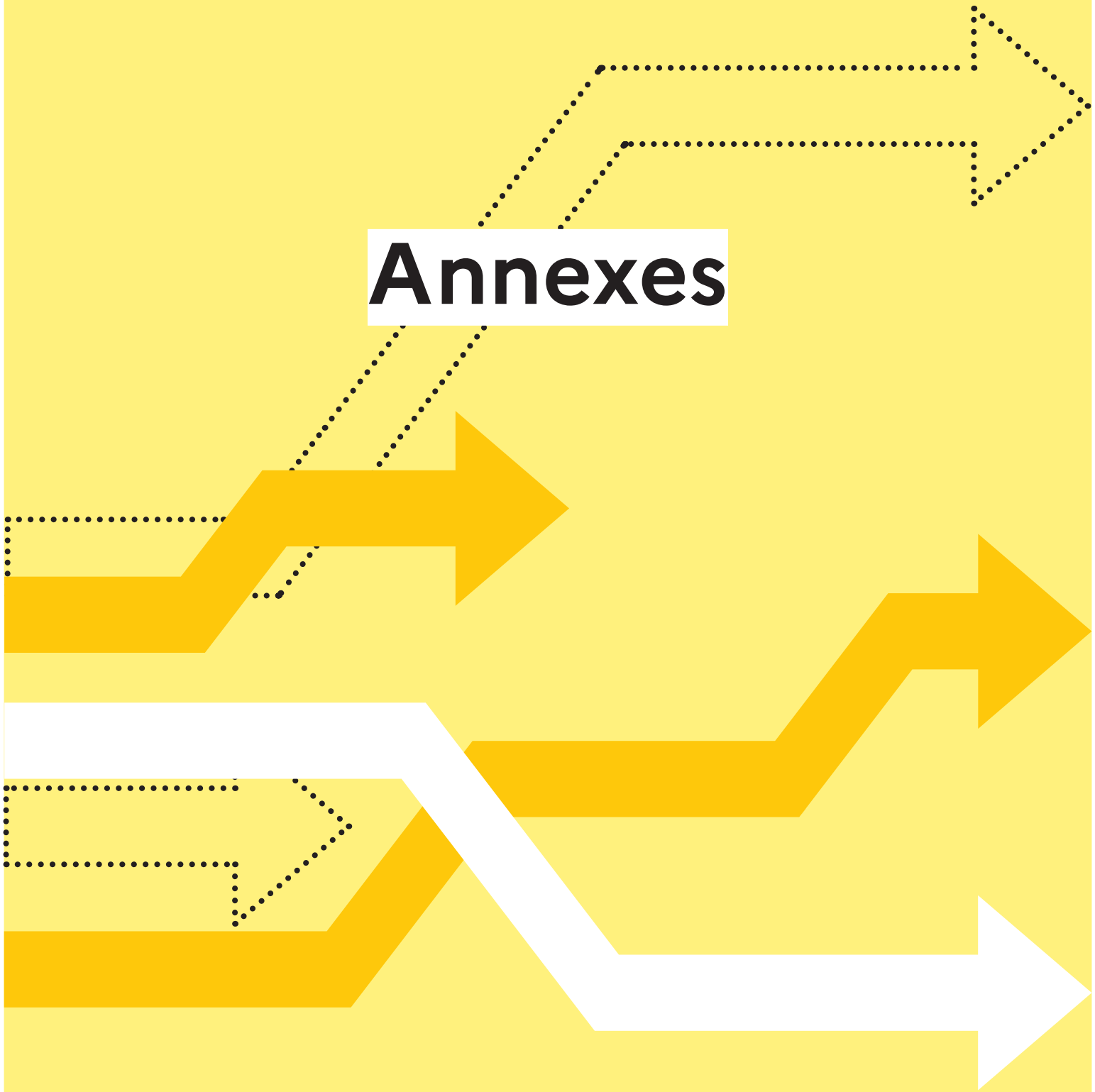
## **FNORS Fédération nationale des Observatoires Régionaux de la Santé**

- Pour le SDVE des établissements, lors de la phase d'identification des besoins, possibilité d'appui sur les résultats d'enquêtes de l'ORS lorsque l'ARS initie des enquêtes santé sur les jeunes avec parfois une cible étudiante. Les ORS peuvent travailler sur de nombreuses thématiques : santé mais aussi précarité, mobilité, alimentation, activités physiques, accessibilité des services.
- Travail conjoint entre ORS, SSE et l'ARS dans certaines régions pour mener des enquêtes et/ou mettre en œuvre des actions santé pour les étudiants Intérêt dans le cadre du SDVE de collaborations établissements / SSE /ORS / ARS / rectorat.
- ORS ont besoin de soutien de la gouvernance des établissements pour un travail partenarial.
- Les projets des ORS sur les étudiants sont souvent à l'initiative de l'ARS, de la Région et/ou des collectivités à ce jour.
- Des conventions entre ARS et Rectorats pour mener des études et actions santé auprès des étudiants existent également parfois.
- ORS sont aussi en lien avec les missions locales.
- Intérêt de la pérennité des enquêtes pour voir évolution dans le temps.

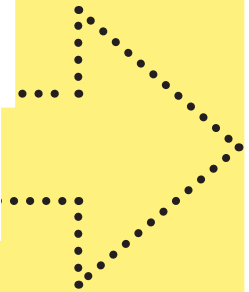
## **RDF Régions de France**

- Les Régions peuvent mobiliser et coordonner les différents acteurs locaux sur le sujet ESR en tant « chef de file » concernant ce sujet (loi MAPTAM et NOTRe).
- Elles élaborent plusieurs schémas pertinents pour les SDVE (SRDEII pour le développement économique, CPRDEFEO pour l'emploi et la formation) dont un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) avec notamment une partie vie étudiante de plus en plus importante : articulation et mise en cohérence recommandée entre SDVE et SRESRI.
- Concertation, complémentarité et articulation nécessaire entre SDVE établissements et le travail effectué au niveau inter-établissements / Comue, Crous et les différents acteurs locaux, notamment la Région.
- Certaines thématiques de la vie étudiante doivent être pensées à l'échelle du territoire au-delà de l'échelle établissement uniquement => importance d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des partenaires et des établissements proches.

# Annexes



**A. Notions  
de vie étudiante,  
de qualité de vie  
étudiante,  
de vie de campus  
et de vie  
universitaire**



**Le schéma directeur de vie étudiante est centré sur la politique de vie étudiante, répondant aux besoins des étudiants et aux spécificités du territoire.**

**Toutefois, la notion de vie étudiante est souvent associée à la vie de campus ou à la vie universitaire. Au sein des gouvernances des universités, les équipes comportent des VP vie étudiante ou des VP vie de campus ou bien encore des VP du conseil de la formation et de la vie universitaire (ou équivalent dans les écoles).**

**Nous ne chercherons pas à donner des définitions, car celles-ci sont propres à chaque établissement, mais à donner quelques éléments sur ces notions et sur les références dans les textes réglementaires.**

## A. 1. Notion de vie étudiante et de qualité de la vie étudiante

Il n'existe pas de définition officielle de la politique vie étudiante, toutefois les établissements pourront appuyer leur réflexion sur plusieurs éléments.

### A.1.1. L'apport des inspections générales

La mission avait identifié deux grandes finalités à l'intervention publique sur la vie étudiante :

- La participation à **la construction du parcours d'autonomie** des étudiants
- **L'accessibilité** à l'enseignement supérieur et à **la réussite** universitaire

Cette approche est intéressante dans la mesure où on peut aussi chercher à définir la vie étudiante par ce qui la différencie de la vie lycéenne.

2/3 des étudiants vivent hors du domicile familial. La décohabitation permet aux étudiants de se rapprocher de son lieu d'études mais elle induit de **prendre de l'autonomie dans toutes les fonctions de la vie de tous les jours**. L'étudiant doit savoir se gérer aussi bien pour se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, pour la gestion de son budget, pour ses loisirs et ses relations sociales et amicales. Il découvre et doit en même temps acquérir des compétences nouvelles. Le jeune étudiant va tout naturellement aller chercher de l'aide auprès de son établissement.

Les conditions de vie étudiante jouant un rôle essentiel dans sa réussite, les politiques de vie étudiante des établissements ont donc pour objet d'accompagner au mieux l'étudiant dans cette découverte et dans son « parcours de réussite ».

Devenir étudiant en 2022\* : « Pour l'élève, il s'agit avant tout d'approprier bien des nouveautés. Ce sont d'abord un nouveau lieu ou plusieurs nouveaux lieux d'études, un nouveau rythme dans la semaine, voire de semaine en semaine, une nouvelle organisation de son temps. Ce sont aussi un nouveau trajet, souvent un nouveau domicile en dehors du domicile familial, de nouveaux amis, de nouvelles activités extra-universitaires. Ces nouveautés, par leur caractère immédiat et simultané, sont souvent bien déroutantes.

Elles le sont encore davantage pour l'élève qui vient d'un milieu défavorisé et qui, plus que d'autres, doit trouver les aides indispensables à sa vie quotidienne. Cet ensemble de bouleversements se combine à une possible envie d'indépendance, et pour certains, à la nécessité de financer leurs études, le tout au moment des rencontres amoureuses et des questionnements associés. Bien plus que d'une transition, il s'agit d'une transformation de tous les aspects de la vie d'un adulte en devenir et tous ces éléments interfèrent dans la capacité à devenir étudiant ».

### A.1.2. La référence au programme 231 « vie étudiante »

La présentation stratégique du programme budgétaire 231 « Vie étudiante » définit les objectifs du programme et les indicateurs de performance. Ces éléments montrent les finalités d'une politique de vie étudiante.

*\*Devenir étudiant à l'université en 2022, Isabelle Demachy, Françoise Moulin Civil - Association Française des Acteurs de l'Éducation - « Administration & Éducation » 2022/3 N° 175 - pages 93 à 97.*

## **Objectif 1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**

- Indicateur 1.1 - Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
- Indicateur 1.2 - Évolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation
- Indicateur 1.3 - Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers
- Indicateur 1.4 - Pourcentage d'étudiants boursiers en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles
- Objectif 2 - Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts
- Indicateur 2.1 - Couverture des besoins en logements pour les étudiants boursiers
- Indicateur 2.2 - Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres
- Indicateur 2.3 - Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres
- Objectif 3 - Développer le suivi de la santé des étudiants
- Indicateur 3.1 - Nombre moyen de consultation en SUMPPS par étudiant inscrit à l'université

### **Le réseau des œuvres, opérateur du 231**

Depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le Cnous et les Crous sont des opérateurs de l'État pour le programme 231 « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs). A ce titre, ils participent à la gestion de quatre actions de ce programme :

- Action 1 : « Aides directes » qui recouvre les bourses de l'enseignement supérieur instruites par les Crous et les aides spécifiques, annuelles et ponctuelles.
- Action 2 : « Aides indirectes » qui recouvre les activités d'hébergement et de restauration.
- Action 3 : « Santé des étudiants et actions associatives, culturelles et sportives » ; au sein de cette action, les Crous interviennent notamment pour l'action culturelle, le soutien aux initiatives étudiantes et le développement de la vie de campus.
- Action 4 : « Pilotage et animation de programme » : actions menées par le Cnous et les Crous en services centraux

Le Cnous et les Crous concourent ainsi de façon importante à deux objectifs sur trois du programme 231, à travers l'ensemble de leurs missions. La gestion des bourses et des aides contribue à « promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales ». De même, l'objectif n° 2 du programme « améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts » est réalisé essentiellement par le réseau à travers ses deux activités principales : l'hébergement et la restauration étudiante.

Les Crous s'orientent sur la dimension sociale de la vie étudiante (logement, bourse et restauration), mais aussi sur l'action culturelle et de soutien aux initiatives étudiantes.

Le programme 231 donne à travers ses objectifs des orientations qui contribuent à donner un cadre à la vie étudiante et les domaines d'actions des Crous, opérateurs de l'État pour le programme 231, précisent aussi certaines thématiques relevant de la vie étudiante.

### A.1.3. L'observation

La qualité de la vie étudiante qui est l'une des conditions de la réussite dépend de divers déterminants.

L'organisation de l'offre de formation constitue la première condition de développement personnel et universitaire : rythmes universitaires, possibilités de(ré) orientation, dispositifs passerelle, cycles pluridisciplinaires, enseignement à distance, aménagement, apprentissage, tutorat...

En second lieu, les déterminants non académiques sont des conditions essentielles de la qualité de vie étudiante : offre de santé, offre sportive ou culturelle, qualité du logement, qualité de l'alimentation...

En troisième lieu, toutes les offres permettant de renforcer les capacités individuelles à comprendre et à agir sur son environnement (ou « empowerment » individuel) déterminent également la qualité de la vie étudiante : politiques de soutien et de reconnaissance de l'engagement, de soutien à la vie associative, de participation à la vie ou à la gouvernance de l'établissement...

Souvent oubliées, les politiques d'accès aux offres et aux droits sont essentielles pour garantir leur effectivité : il s'agit du rôle des CROUS, des services sociaux ou services vie étudiante...

C'est cet ensemble qui fait système en faveur de la qualité de la vie étudiante, que les schémas directeurs ont vocation à définir et à animer avec les étudiants et l'ensemble des acteurs institutionnels concernés réunis dans une communauté universitaire élargie.

## A. 2. Notion de vie de campus

La notion de vie de campus est associée à la vie étudiante dans l'intitulé de la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) instituée par la loi Orientation et Réussite des Etudiants.

La mise en place de la CVEC vise à contribuer à la **qualité de la vie étudiante et de campus** qui est reconnue comme un **facteur de réussite des étudiants et d'attractivité des établissements**.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation), en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

Par vie de campus, on pense à l'accès à la culture, au sport et à la vie associative et à une expression inclusive regroupant toutes les personnes qui composent la communauté universitaire avec les personnels enseignants chercheurs et BIATS et donc par conséquent à la diversité, à l'interculturel, l'intergénérationnel...

D'une manière générale, la notion de vie de campus permet d'élargir au sein de l'établissement l'implication des services identifiés comme agissant pour la vie étudiante et pour la vie de l'ensemble des usagers.

Raphael Costambeys-Kempczynski, maître de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle- Paris 3, présentait dans un article dans *The Conversation* publié le 21 octobre 2015, Pour que l'université devienne un lieu de vie, qu'il était « important d'éviter une définition trop étroite qui réduirait la vie de campus à l'accès à la culture, au sport et à la vie associative ». « Cependant, si la vie de campus concerne aussi bien les personnels que les étudiants, ce sont ces derniers qui donnent à l'université sa raison d'être » et Plutôt que de parler de vie étudiante, il propose le terme « expérience étudiante » « qui articule le vécu qu'ont les étudiants de leur institution, le contact qu'ils ont avec l'administration et le corps enseignant, avec les temps d'apprentissage en dehors de la salle de cours et les expériences vécues en parallèle de la formation purement disciplinaire. C'est ici que l'étudiant acquiert les compétences... ».



« L'expérience étudiante devient alors la colonne vertébrale de la vie de campus et c'est pour cela que dans certaines universités à travers le monde les services de vie de campus comprennent aussi bien la gestion des bibliothèques (apprentissage en compétences de méthodologie de travail), la mobilité étudiante internationale (apprentissage de cultures et de langues étrangères) que les services pédagogiques (développement des compétences numériques). »

### A. 3. Notion de vie universitaire

Le code de l'éducation donne au livre VIII le titre de **vie universitaire** Articles D8111 à D857-7 qui couvrent :

- le titre 1 les droits et obligations des usagers du service public de l'enseignement supérieur,
- le titre II. Les aides aux étudiants et les œuvres universitaires,
- le titre III. La santé et la protection sociale des étudiants
- le titre IV. Les activités péri-universitaires, sportives et culturelles
- le titre V. Les dispositions relatives à l'outre-mer

Certaines universités définissent la vie universitaire comme l'implication des étudiants au sein de leur université.

« L'université, lieu de formation intellectuelle par excellence, est également un lieu de formation citoyenne. En contribuant au développement de leur université, les étudiants deviennent acteurs de la société à part entière. Leur implication au sein de l'université peut prendre diverses formes : les élus, représentant l'ensemble des étudiants, siègent dans les conseils et commissions de l'université (CA, CR et CFVU), et les fédérations étudiantes qui défendent les intérêts et le point de vue de leurs adhérents. » (Université de Strasbourg).

The background is a solid yellow color. It features several decorative elements: a large, solid orange arrow pointing right, a large white arrow pointing right, and a large dotted black arrow pointing right. There are also several smaller dotted black arrows pointing right, some of which are curved or zig-zagging. The text 'B.Glossaire' is centered in a white rectangular box.

# **B.Glossaire**

# A

## **ADBU**

→ Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires

## **ADGS**

→ Association des Directeurs Généraux de Services

## **ADSSU**

→ Association des Directeurs de Services de Santé Universitaires

## **AFEV**

→ Association de la Fondation Étudiante pour la Ville

## **ALYS**

→ Accompagnement des lycéens vers le supérieur, plate-forme de l'Université Grenoble Alpes

## **APACHES**

→ Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur

## **ARF**

→ Association des Régions de France

## **ARML**

→ Agence Régionale des Missions Locales

## **ARS**

→ Agence Régionale de Santé

## **AUC**

→ Réseau national Art Université Culture, réseau national de l'action culturelle dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

## **AVUF**

→ Association des Villes Universitaires de France

# B

## **BIATS**

→ B pour la filière Bibliothèques, I pour les Ingénieurs, A pour la filière Administratifs, T pour les personnels Techniques, SS pour Sociaux et de Santé (médecins, infirmiers, assistants sociaux)

## **BTS**

→ Brevet de Technicien Supérieur

## **BU**

→ Bibliothèque Universitaire

## **BUT**

→ Bachelor Universitaire de Technologie

# C

## **CA**

→ Conseil d'Administration

## **CAC**

→ Conseil Académique

## **CCAS**

→ Centre Communal d'Action Sociale

## **CDEFI**

→ Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs

## **CEFDG**

→ Commission d'Evaluation des Formations et Diplômes de Gestion

## **CEVPU**

→ Conférence nationale des Etudiants Vice-présidents d'universités

## **CFVU**

→ Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

## **CGE**

→ Conférence des Grandes Ecoles

## **COMOSUP**

→ Association des Responsables de communication des universités

## **COMP**

→ Contrat d'Objectifs et de Moyens et de Performance

## **COMUE**

→ Communauté d'Universités et établissements

## **COFIL**

→ Comité de Pilotage

## **COSI**

→ Conseil d'Orientation du Système d'Information

## **CPAM**

→ Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## **CPTS**

→ Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

## **CR**

→ Commission de la Recherche

## **CRIJ**

→ Centre régional d'Information Jeunesse

**Crous**

→ Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

**CST**

→ Commission des Statuts

**CTI**

→ Commission des Titres d'Ingénieur

**CVEC**

→ Contribution Vie Etudiante et de Campus

**D****DGESIP**

→ Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

**DGS**

→ Directeur Général des Services

**DRAJES**

→ Délégations régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

**DREETS**

→ Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

**DRH**

→ Direction des ressources Humaines

**DSG**

→ Dialogue Stratégique et de Gestion

**DSP**

→ Dialogue Stratégique et de Performance

**E****EPCI**

→ Etablissement Public de Coopération Intercommunal

**ESR**

→ Enseignement Supérieur et de la Recherche

**F****FNAU**

→ Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

**FNORS**

→ Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé

**FSDIE**

→ Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

**FU**

→ France Universités

## G

### **GNDS SUAPS**

→ Groupement National des Directeurs de SUAPS

## H

### **HCERES**

→ Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

## I

### **IFSI**

→ Institut Formation Soins Infirmiers

### **IUT**

→ Institut Universitaire de Technologie

## M

### **MAPTAM**

→ loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

### **MESR**

→ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## N

### **NCU**

→ Nouveau Coursus à l'Université

## O

### **ODD**

→ Objectif de développement Durable

### **ONDE**

→ Organisation Nationale des Etudiants

### **ORE**

→ Organisation Représentative Etudiante

### **OTLE**

→ Observatoire Territorial du Logement Etudiante

## P

### **PAQVEPS**

→ Projet d'Amélioration de la Qualité de Vie Etudiante et de Promotion sociale

## R

### **RESES**

→ Réseau Etudiant pour une Société Ecologique et Solidaire

### **RESOSUP**

→ RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur

### **RISUP**

→ Association du Réseau des directeurs des relations internationales d'Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

# S

## **SDDUS**

→ Schéma Départemental de Développement Universitaire et Scientifique

## **SDU**

→ Schéma Départemental de Développement Universitaire

## **SDVE**

→ Schéma Directeur de la Vie Etudiante

## **SLESR**

→ Schéma Local Enseignement Supérieur et de Recherche

## **SRESRI**

→ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

## **SSE**

→ Service de Santé Etudiante

## **SUAPS**

→ Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

# V

## **VECU**

→ Réseau des vices-présidents Vie Etudiante, de Campus et Universitaire

## **VP-TREES**

→ association nationale des vice-présidents et chargés de mission en charge de la transition écologique et sociétale des universités



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

